



PARCS & RÉSERVES



LES AIRES PROTÉGÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Volume 68
Fascicule 3

Revue trimestrielle de conservation de la nature
et de gestion durable d'Ardenne et Gaume • 3^e trimestre 2013



PEFC-Certifié

Ce papier est issu de
forêts gérées
durablement, de
sources recyclées et
contrôlées.

PEFC™

PEFC/07-31-179

www.pefc.org

PARC & RESERVES

(anciennement Parcs Nationaux)
Volume 68, fascicule 3, 2013
Revue éditée par ARDENNE&GAUME
a.s.b.l. avec l'aide du Ministre des
Travaux publics, de l'Agriculture,
de la Ruralité, de la Nature, de la
Forêt et du Patrimoine de la Région
wallonne, Carlo DI ANTONIO, la col-
laboration des milieux scientifiques
et universitaires et d'associations de
protection de la nature.

EDITEUR RESPONSABLE :

Willy DELVINGT
Chemin de Potisseau, 124
5100 Wépion

COMITE DE LECTURE :

MM Philippe LEBRUN, Louis-Marie
DELESCAILLE et Cédric VERMEULEN

SECRETARIAT DE LA REVUE :

Willy Delvingt
Chemin de Potisseau, 124
5100 Wépion

Les articles signés n'engagent que
les auteurs. Les manuscrits non in-
sérés ne sont pas rendus. La repro-
duction des articles n'est autorisée
qu'avec l'assentiment du Comité
de Direction d'ARDENNE & GAUME.

Site internet :

www.ardenne-et-gaume.be

© ARDENNE & GAUME a.s.b.l.

Viroinval (Belgique)

Sommaire

**Les aires protégées en République Démocratique
du Congo : menaces et défis** 4
L'action de l'Union européenne par François Misser
Par François Misser / francois.misser@yahoo.fr

Les enjeux 5

Les parcs et réserves du Congo, joyaux menacés 12

La réponse de l'Union européenne et de ses partenaires 33

L'Etat Congolais doit prendre les choses en main 49

**École régionale post-universitaire d'aménagement
et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux** 50
Par Baudouin MICHEL (Directeur ERAIFT)

POUR S'ABONNER

versez 20 € au CCP n°000-169593-37,
IBAN BE35 0000 1695 9337,
BIC BPOT BE B1 d'Ardenne et Gaume
pour plus de détails, voyez la couverture
de dos.

D./20050146/3-2005
ISSN 1370-6322

- Rédacteur en chef :
- Mise en page :
- Photos de couverture :
- Gorille :
- Girafes :
- Lion :
- Photo dos :
- Crocodile du Nil :
- Imprimerie :

W. DELVINGT
IMPRIBEAU

M. Van Geit
African parks
African parks

F. Creteur
IMPRIBEAU





Edito

Les cinq grands parcs nationaux de la République Démocratique du Congo (Salonga, Virunga, Garamba, Upemba et Kundelungu) couvrent plus de 65.000 km² soit plus du double de la superficie de la Belgique.

L'article de François Misser dans ce fascicule décrit bien l'état inquiétant de ces sites extraordinaires repris sur la liste des sites du Patrimoine mondial en péril par l'UNESCO.

L'Union européenne apporte une aide précieuse aux autorités congolaises pour consolider les acquis et redynamiser ces aires protégées. Malgré tout certaines espèces disparaissent (c'est le cas du rhinocéros blanc de la Garamba) ou sont fortement menacées (c'est le cas de l'hippopotame au Virunga). Des sites sont envahis par des populations locales à la recherche de terres à cultiver. Des menaces sérieuses d'exploitation du pétrole persistent au Parc national des Virunga, le plus ancien parc africain (il date de 1925).

On ne peut qu'espérer que la situation s'améliorera peu à peu grâce au courage des équipes locales de gardes et au support des autorités responsables et des bailleurs de fonds, dont l'Union Européenne et les coopérations des Etats membres (RFA, Espagne, Belgique ...).

Dès à présent, le Réseau des aires protégées en Afrique centrale (RAPAC), qui réunit 8 pays membres soit 82 aires protégées, a mis en place un Plan stratégique en vue de redresser cette situation difficile, et grâce à l'appui de l'Union Européenne, développe sa stratégie sur le terrain via le programme ECOFAC V.

Une des mesures proposées est l'amélioration de la formation des cadres des aires protégées qui doivent faire face à des situations extrêmement complexes. Dans ce cadre, le RAPAC a demandé à l'Ecole régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) d'enquêter sur la situation des aires protégées d'Afrique centrale et d'identifier les besoins en formation de leurs cadres. L'article de François Misser s'inscrit bien dans cette démarche et montre très clairement que les cadres des aires protégées congolaises doivent faire face à des situations complexes nécessitant une approche systémique. La formation classique basée sur la seule approche biologique est manifestement inadéquate et devrait être complétée par une approche multisectorielle mieux adaptée à la gestion d'aires protégées de grande étendue et devant faire face à des problèmes à la fois multiples et complexes. Ce nouveau type de formation devrait permettre de mieux gérer les conflits Populations / Aires protégées, d'améliorer la gouvernance et de participer aux réformes institutionnelles.

Baudoin MICHEL
Directeur de l'ERAIFT

Willy DELVINGT
Président d'Ardenne & Gaume

Les aires protégées en République Démocratique du Congo : menaces et défis

L'action de l'Union européenne

par François Misser / francois.misser@yahoo.fr

Avec ses voisins la République démocratique du Congo abrite le second massif de forêts tropicales du monde après l'Amazonie et l'une des principales réserves de biodiversité de la planète. Le Congo représente un enjeu mondial à la fois du point de vue de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Le Congo recèle donc une richesse extraordinaire à préserver dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le potentiel de services rendus (séquestration de carbone, pharmacopée, fertilité, équilibre pluviométrique, etc...) est incommensurable.

Mais ce trésor se trouve dans un des milieux les plus vulnérables de la planète au plan géopolitique, dans un pays déchiré par les conflits depuis plus de 15 ans, et de surcroît peuplé d'habitants dont les trois quarts vivent en dessous du seuil de pauvreté, principalement préoccupés de leur survie. Cette situation contribue à accroître les menaces de toutes natures sur les aires protégées (makala, braconnage, exploitation forestière et minière illégale, etc...). A celles-ci s'ajoute la perspective de l'exploitation pétrolière qui pèse comme une épée de Damoclès sur le Parc des Virunga. Certaines de ces menaces sont liées à l'évolution démographique et économique de la région. Elles contribuent au phénomène de déforestation, de fragmentation du massif forestier et

de ce fait à la disparition d'espèces d'animaux quand les populations sont scindées en groupes qui ne sont plus viables pour leur reproduction. Enfin, on assiste également à un phénomène de dégradation des formations forestières restantes, auxquelles n'échappent pas les aires protégées.

En même temps, malgré l'accumulation des défis, la réalité du terrain enseigne que paradoxalement la déliquescence de l'État a aussi contribué à ralentir le rythme de l'exploitation forestière au cours des deux dernières décennies. D'une certaine manière, l'enclavement et l'insécurité ont provisoirement protégé la forêt, même si ce répit arrive aujourd'hui à sa fin. Il reste donc heureusement encore beaucoup d'espaces et d'espèces à sauver. En d'autres termes, il n'y a pas de place pour le fatalisme. Il n'est pas trop tard pour sauver la forêt congolaise, à condition de mettre les moyens pour arrêter l'hécatombe de la biodiversité. Le coût de la non-intervention serait considérable. Il ne faut pas oublier que cet espace est aussi le réservoir de pathologies dangereuses comme le virus Ebola qu'il faut mieux connaître et le meilleur moyen de les combattre est aussi celui d'élever le niveau de vie des habitants et de leur donner les moyens de vivre de façon durable dans les écosystèmes forestiers.

Dans ce contexte fragile, depuis plusieurs décennies, l'UE est sur la ligne de front pour préserver ces

écosystèmes, dans le cadre de l'appui plus large qu'elle apporte au Congo en reconstruction. Dans ce numéro spécial de PR, rédigé sous la supervision de l'ERAIFT, nous tentons d'abord d'identifier les principaux joyaux de la conservation et réservoirs de la biodiversité du Congo dans une première partie, avec le concours de spécialistes du sujet mais aussi des praticiens qui sont les responsables des parcs nationaux, qui bénéficient de subventions européennes ainsi que de partenaires de l'UE dans le domaine de la conservation, et bien sûr, à tout seigneur tout honneur, avec les responsables de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) à qui incombe en premier lieu la tâche de préserver ces trésors. Enfin, dans la deuxième partie, nous nous sommes livrés à l'inventaire plus ou moins détaillé des menaces et des défis qui pèsent sur les aires protégées et la forêt congolaise dans son ensemble. Enfin, dans la troisième et dernière partie, nous passons en revue avec des acteurs de terrain et des spécialistes, la réponse de l'UE et de ses partenaires en matière de protection des parcs à ces menaces et nous évoquons les défis à relever. En conclusion, nous énumérons quelques unes des conditions, qui à notre avis, doivent être rencontrées pour cet engagement rencontre davantage de succès dans l'intérêt du Congo, de l'Afrique et du monde.

Les enjeux

Le Congo représente un enjeu mondial à la fois du point de vue de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Il abrite sur plus de 60% de la superficie de son territoire le deuxième massif forestier tropical de la planète, après l'Amazonie, couvrant quelque 145 millions d'hectares, soit la moitié du bassin forestier d'Afrique centrale.

Les forêts congolaises sont réparties en quatre grands écosystèmes : la forêt dense humide qui couvre 86 millions d'hectares ou près de 40% de la surface du pays, les forêts de montagne, la forêt claire et la mosaïque savane-forêt, auxquels il faut ajouter les mangroves de l'Atlantique.

1.094 espèces d'oiseaux dont 23 endémiques, 280 espèces de reptiles dont 53 endémiques, 1.069 espèces de poissons dont 325 endémiques, plus de 1.300 espèces de papillons, etc... En outre, la flore nationale comprend quelque 11.000 espèces de plantes vasculaires (comme leur nom l'indique, pourvues de vaisseaux par lesquels l'eau puisée par les racines circule dans la plante), dont 3.200 espèces endémiques. Sur ce total, le Congo abrite plus de 10.000 espèces d'angiospermes (plantes à fleur incluant les arbres qu'on appelle communément feuillus), dont 3.000 endémiques....

Le cœur de cette riche biodiversité est constitué par le réseau des aires protégées qui couvre

des biens du Patrimoine mondial de l'humanité en péril par l'UNESCO depuis plus de dix ans. Il s'agit des Parcs nationaux des Virunga (PNV), de la Garamba (PNG), de Kahuzi-Biega (PNKB) et de la Salonga (PNS) ainsi que la Réserve de Faune à Okapis. Et l'Union européenne via EuropeAid contribue à la protection et à la valorisation de quatre de ces sites (Virunga, Garamba, Salonga et Upemba).

À côté de ces aires protégées *in situ*, l'ICCN avec le concours de ses partenaires mène des activités de conservation *ex situ* dans trois jardins botaniques (dont celui de Kisantu au Bas-Congo, d'Eala en Equateur et de Kinshasa) et trois jardins zoologiques (Lubumbashi, Kinshasa, Kisangani) ainsi que dans le Jardin botanique et zoologique de Gbadolite, dans la Province de l'Equateur.

La forêt congolaise dispense également des services écosystémiques essentiels à l'échelle planétaire, dans le domaine de la séquestration du carbone. Le stock de carbone des forêts du bassin du Congo dans leur ensemble est estimé à 23 milliards de tonnes, soit 8% de tout le CO₂ contenu dans les forêts terrestres. Cela fait du massif forestier congolais le premier piège forestier à carbone d'Afrique et le quatrième au monde.

Les forêts congolaises offrent également un service important en tant que lieu de captage d'eau, dans un pays qui est le principal châteaudeau d'eau du continent africain et qui possède un potentiel hydroélectrique de 100.000 MW, équivalent à 13% du total mondial.

Les forêts congolaises, représentent pour la population nationale une grande importance sociale et économique, en tant que pourvoyeuses d'aliments, de médicaments, de bois-énergie, de matériaux de construction et de revenus.



Parc marin des mangroves.

Cette variété d'écosystèmes a permis l'éclosion d'une biodiversité exceptionnelle, caractérisée par un niveau élevé d'endémisme (dans le vocabulaire de la conservation, ce terme désigne la tendance des plantes et des animaux à être confiné dans une espace particulier). Selon l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), le pays compte 415 espèces de mammifères dont 28 endémiques,

quelque 25 millions d'hectares, soit 10,47% du territoire national et 17,24% de la superficie totale des forêts congolaises. Il comprend sept parcs nationaux (Virunga, Garamba, Kahuzi-Biega, Salonga, Upemba, Kundelungu et Maïko) et 57 réserves et domaines de chasse dont la Réserve de Faune à Okapis, la Réserve Naturelle d'Itombwe et le Parc Marin des Mangroves. Cinq de ces sites sont classés sur la liste



Transport de makala.

Il faut savoir que le bois de chauffe et le charbon de bois (makala) procurent 80% de l'énergie domestique. Dans la seule ville de Kinshasa, le chiffre d'affaires résultant de la vente de bois-énergie était estimé en 2010 à 143 millions de dollars et l'on estimait qu'à la même époque, la filière employait quelque 300.000 producteurs et travailleurs. D'autres estimations plus récentes, communiquées par le politologue du Musée Royal d'Afrique Centrale, Theodore Trefon, évaluent même à 400.000 le nombre de charbonniers, de transporteurs et de commerçants occupés par cette filière, qui en ferait la quatrième activité du pays, après les mines, la fonction publique et l'agriculture.

Les forêts congolaises recèlent aussi un potentiel important de production de bois d'œuvre, estimé à plus de 5 millions de m³/an, même si la production actuelle, estimée à quelque 200.000 m³ n'en représente qu'une faible fraction.

La viande de brousse représente un apport important de l'alimentation, estimé à 1,7 million de tonnes par an (buffles, antilopes, céphalophes, singes, suidés, etc), déduction d'une partie qui est exportée vers des centres de consommation à l'étranger, notamment en Belgique. La population utilise des centaines de plantes alimentaires et médicinales comme le bulukutu (qui, préparé en infusion, contribue à réduire la tension artérielle). Et l'agriculture itinérante sur brûlis, mode traditionnel d'exploitation, dépend de la forêt pour reconstituer la fertilité des sols.

Enfin, les forêts congolaises font l'objet d'un commerce de produits forestiers non ligneux, à la fois important et difficile à évaluer, car ces produits et leurs exportations échappent aux statistiques nationales. C'est notamment le cas des perroquets, des écorces de *Rauwolfia*, des racines de *Milletia drastica* et des graines de *Piper guineense*. Elles ont revêtu et conservent une importance culturelle considérable pour des populations entières de chasseurs-cueilleurs, au nombre desquels les Pygmées Bambuti de l'Ituri.

La compréhension de la plupart de ces enjeux, même si elle s'est accentuée et enrichie avec le temps, remonte à l'époque coloniale, lorsque fut créé en 1925 le Parc Albert, premier parc national au Congo et en Afrique. Par la suite, vit le jour, en 1934, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (IPNCB), ancêtre de l'actuel Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) qui est un établissement public depuis 2010, doté d'une personnalité juridique propre, avec sa propre autonomie financière et administrative et dont la mission est d'assurer la protection de la faune et de la flore ainsi que de valoriser la biodiversité, en favorisant la recherche scientifique et en facilitant le développement de l'écotourisme.

On ne peut enfin faire abstraction du fait que ces joyaux de la biodiversité se situent dans un pays qui sort péniblement d'un contexte de conflit armé sur une grande part de son territoire et dont une partie importante de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté. Or, comme l'explique Vangu Lutete, assistant du représentant de la FAO à Kinshasa¹, « tant qu'on est en état de survie, on ne se sent pas concerné par la protection de la biodiversité ». Autrement dit, la lutte pour la préservation de la forêt et de la biodiversité ne peut être dis-

sociée d'une stratégie globale de développement durable, et notamment d'une politique agricole volontariste. « Pour résoudre la pauvreté en RDC, il faut aider le secteur agricole dont dépendent deux tiers des Congolais », affirme Vangu Lutete. « Si l'on peut restaurer un pouvoir d'achat suffisant à la population, à même d'assurer sa sécurité alimentaire et de générer des revenus qui prennent en charge ses besoins primaires on va réduire très fortement la pauvreté. Il faut proposer dans chaque région des activités agricoles qui permettent aux paysans d'avoir des revenus suffisants. Et alors, on verra que la pression sur l'environnement et sur la forêt va diminuer avec le temps ». La prise en compte du fait que la conservation ne peut être efficace que si sont rencontrées les préoccupations de l'homme, acteur primordial de tous les écosystèmes à protéger, s'inscrit dans la réponse de l'UE, de l'ICCN et de leurs partenaires, évoquées dans la troisième partie de cet article.

Le Parc National des Virunga, doyen de la conservation au Congo

Créé en 1925 sous le nom de Parc Albert, le Parc national des Virunga est le doyen des parcs nationaux du Congo et du continent africain. D'une superficie de 7.727 km², il appartient à un ensemble d'aires protégées plus vaste qui inclut le Parc national des Volcans (160 km²) au Rwanda ainsi que les Parcs nationaux de Semliki, Queen Elizabeth, Rwenzori et Mgahinga en Ouganda. Cet ensemble constitue un vaste écosystème transfrontalier, auquel il faut rattacher l'Impenetrable Forest de Bwindi en Ouganda. Ce complexe a pour caractéristique de permettre les migrations de part et d'autre des frontières des populations animales et de faciliter la restauration des populations quand elles sont menacées dans l'un de ces espaces particuliers.

¹ &CO, magazine de la coopération belge en RDC, numéro thématique sur les forêts du Congo, juin 2007

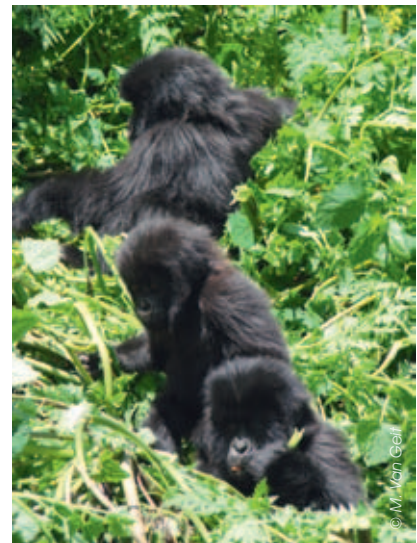
Situé sur le fossé central du rift Albertin avec en son centre le lac Edouard (2240 km²), le Parc national des Virunga comprend de vastes plaines s'échelonnant entre 680 m et 1.450 m et il est bordé à l'est par le mont Ruwenzori et ses glaciers qui culmine à 5119 m. Le parc tire son nom de la chaîne des volcans Virunga, dont trois des huit principaux sont situés au Congo : le Nyiragongo (3462 m) et le Nyamuragira (3063 m) tous deux en activité (la dernière éruption du Nyiragongo date de 2002) ainsi que le Mikenno (4437 m), les autres étant situés en Ouganda et au Rwanda. Ces formations volcaniques dont les plus anciennes datent du Miocène (12 millions d'années) donnent des sols très perméables mais très fertiles.

En raison de la variété des paysages, des altitudes et des climats, le Parc appartient à plusieurs écorégions (landes afroalpines du Ruwenzori-Virunga, forêts afro-montagnardes du rift Albertin et mosaïque forêt-savane), avec une grande variété de couvert végétal (savanes herbeuses et arbustives, forêts sclérophylles associées aux champs de lave du sud du paysage, zones marécageuses). Sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre parc africain a donné lieu à une exceptionnelle biodiversité, justifiant son classement au Patrimoine de l'Humanité depuis 1979 par l'UNESCO qui l'a inscrit en 1994 sur la liste du Patrimoine en péril.

Le parc occupe le premier rang des parcs nationaux africains pour sa diversité biologique. Plus de 2.070 espèces de plantes ont été recensées sur son territoire dont 230 endémiques. Le Parc abrite 218 espèces de mammifères, dont 21 endémiques, dont l'emblématique gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*, espèce menacée), et le potamogale du Ruwenzori (un mammifère insectivore qui ressemble à une loutre), le colobe d'Ouganda, et la genette géante.



Gorille.



Gorilles.

Le parc sert également de refuge à 22 espèces de primates, dont le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) et le chimpanzé de l'Est (*Pan troglodytes schweinfurthii*).

Les zones de savane du Parc abritent une population diverse d'ongulés et la densité de biomasse de mammifères sauvages est l'une des plus hautes de la planète (27.6 tonnes/km²). Parmi les ongulés, on trouve certains animaux rares comme l'okapi (*Okapia johnstoni*), endémique au Congo et le céphalophe rouge du Ruwenzori (*Cephalophus rubidus*), endémique aux monts Ruwenzori. Le Parc des Virunga est l'habitat de populations d'éléphants, de buffles, de cobs de Buffon et de Thomas. Il a connu la plus forte concentration d'hippopotames d'Afrique, avec 25 000 individus vivant sur les berges du lac Edouard et le long des rivières Rwindi, Rutshuru et Semliki en 1970.

Le Parc comporte aussi d'importantes zones humides essen-

tielles pour l'hivernage de l'avifaune paléarctique. Il compte 706 espèces d'oiseaux, dont 25 endémiques du rift Albertin, pour la plupart des espèces forestières comme la grive du Kivu (*Zoothera tangerjicae*) et le souimanga de Stuhlman (*Nectarinia stuhlmanni*). Des oiseaux en provenance de Sibérie viennent même y passer l'hiver ! Le parc abrite aussi 109 espèces de reptiles dont 11 endémiques du rift, telle la vipère *Atheris nitschei*. Le crocodile du Nil a recolonisé le lac Edouard après une absence de plusieurs milliers d'années. Quant aux amphibiens, ils sont représentés par 78 espèces dont 21 endémiques.



Crocodile du Nil.

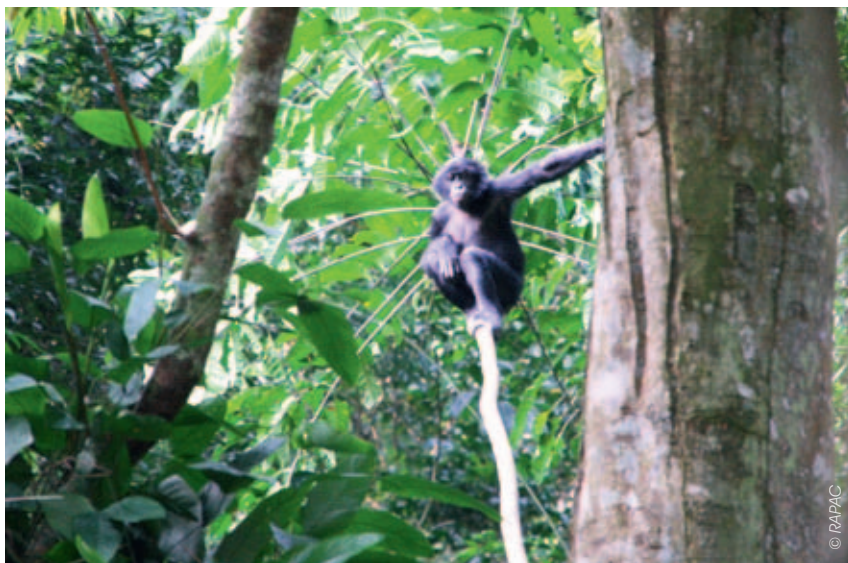
L'ichtyofaune du lac Edouard a connu des phases d'extinction massive, probablement provoquées par des éruptions volcaniques survenues dans une période comprise entre - 6.000 et - 8000 ans avant JC. Il n'en demeure pas moins que 80 espèces ont été décrites dont près de 60 sont endémiques de ce lac et du lac George, mais certaines eaux demeurent encore à explorer. Le lac Edouard, dont la majeure partie de la biomasse est composée de cichlidae, est donc important sur le plan de la biodiversité, d'autant que jusqu'à une époque récente, il a été un des lacs africains les moins perturbés.

Enfin, l'UNESCO souligne l'importance des couloirs écologiques qui traversent le parc : le couloir de Muaro qui relie le secteur de Mikenko au secteur Nyamulagira et la présence du Queen Elizabeth National Park, aire protégée contigüe en Ouganda qui constitue également un couloir écologique terrestre reliant les secteurs centre et nord du parc.

Le Parc National de la Salonga, géant de la conservation

D'une superficie de 33.350 km², supérieure à celle de la Belgique, le Parc de la Salonga, d'une grande richesse en biodiversité est un géant de la conservation, à cheval sur les provinces d'Équateur, du Bandundu, du Kasai Oriental et du Kasai Occidental, au cœur de la Cuvette centrale du Congo. Ce parc, créé en 1970, en vue d'assurer la protection des espèces endémiques, ainsi que des populations des grands mammifères qui y vivent, est le deuxième parc tropical du monde après celui des Montanhas do Tumucupaque au Brésil (38. 464 km²) mais il est constitué de deux blocs indépendants d'une surface à peu près équivalente, séparés par un couloir d'une quarantaine de kilomètres de large.

Le parc est classé depuis 1984 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO et inscrit depuis 1999 sur la



Bonobo.

liste des sites en péril. Son conservateur, Hugues Ducenne, membre du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, justifie ce classement par le fait que ce parc constitue « un bloc de forêts équatoriales intact avec tout le patrimoine de biodiversité génétique que ça représente », avec, outre ses chimpanzés nains bonobos, paons congolais, éléphants de forêts et gavials africains ou « faux crocodiles » emblématiques, plus de 200 espèces végétales endémiques. « *Et il y a encore beaucoup à découvrir, dans le monde des insectes* », explique Hugues Ducenne.

Le relief du parc est composé de plateaux de basse et moyenne altitude, allant de 300 m à l'ouest à 700 m à l'est. La majeure partie du paysage est occupée par de basses terres marécageuses ou inondables. Il est traversé au nord par les rivières Lomela et Salonga qui se jettent dans la Ruki, affluent du fleuve Congo. Au sud, le paysage est drainé par les rivières Lukenie et Sankuru, affluents du Kasai qui se jette dans le fleuve Congo à Kwamouth. Les précipitations mensuelles sont abondantes (entre 2100 mm au nord et 1700 mm au sud) et bien réparties tout au long de l'année avec une diminution légère entre juin et août.

Ce paysage est couvert à 23,6% par des forêts marécageuses ou inondables et 70,8% par des forêts de terres fermes couvertes d'espèces d'arbres à feuille persistante (sempervirentes) dans les fonds humides ou caducifoliées (qui perdent leurs feuilles de façon périodique) sur les sommets des plateaux. La flore forestière est dominée par des légumineuses de la famille des césalpinoïdées, par des euphorbiacées et des apocynacées. Les forêts du parc abritent diverses essences d'acajous africains et d'ébène. Enfin, au sud, le paysage englobe une zone de transition entre les forêts humides et l'écotone des forêts-savanes. Un habitat important pour la faune est constitué par les clairières marécageuses, riches en sels minéraux, les bays d'éléphants ou « botoka njoku ».

La Salonga est le seul parc au monde à abriter les célèbres primates bonobos. Mais neuf autres espèces de primates diurnes ont été identifiées, dont le mangabé à ventre doré, le lophocèbe noir, le colobe bai de Tholion et le cercopithèque de Wolf. Parmi les autres espèces intéressantes, on peut citer l'éléphant de forêt, le bongolo (une espèce d'antilope), le pangolin géant et l'hippopotame. L'avifaune n'est pas encore très connue.

Mais on a identifié 101 des espèces typiques des forêts guinéo-congolaises et une espèce endémique, le paon congolais, qu'on ne trouve que dans les forêts du centre et de l'est de la Cuvette congolaise. Enfin, le parc abrite quelque 400 espèces de poissons dont au moins une cinquantaine sont endémiques. Certaines dans l'écorégion du Kasai vivent dans les cours d'eau de savane tandis que d'autres se trouvent uniquement dans les rivières bordées de forêts inondées ou inondables.

Le Parc National de la Garamba, patrie des girafes

Le Parc National de la Garamba se situe au nord-ouest de la République démocratique du Congo (RDC), dans la Province Orientale, et couvre une superficie de 4.900 km². Son altitude varie entre 710 et 1.060 mètres. Il est au cœur d'un complexe, également constitué par trois réserves de chasse qui lui servent de zone-tampon : celle d'Azandé à l'ouest (2.892 km²), celle de Gangala na Bodio au sud (2.652 km²) et celle de Mondo-Missa à l'est (1.983 km²). Sa limite nord est la frontière soudanaise et la zone protégée couvre au total 12.427 km².

Le parc comprend d'immenses savanes herbeuses ou boisées entrecoupées de forêts galeries le long des rivières et de dépressions marécageuses habitées par les grands mammifères (éléphants, girafes, hippopotames). Le parc, l'un des parcs mythiques du Congo, fut créé en 1938 pour protéger le rhinocéros blanc, espèce aujourd'hui disparue et la girafe du Congo(8), explique son directeur Luis Arranz de l'ONG African Parks Conservation à qui l'ICCN a confié la gestion du parc.

En 1981, il a été inscrit au Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO et en 1995, a été inclus dans la liste des sites en périls. Situé à cheval sur la forêt et la savane, il abrite non seulement les animaux de savane déjà évoqués mais aussi ceux de la forêt comme l'anti-

lope bongo (*Boocerus enryceros*) et le colobe guereza. Sa population d'éléphants est hybride, comprenant des éléphants de forêts et de savane.

Le parc abrite également une population de chimpanzés assez peu étudiée, demeurant dans les domaines de chasse d'Azandé et de Mondo Missa qu'il convient de protéger de même que la girafe pour qu'elle ne subisse pas le sort du rhinocéros blanc. Il abrite également des populations de buffles et la plus grande concentration d'hippopotames de tout le pays. Aujourd'hui, le parc est le principal moteur économique de la région, procurant de l'emploi à près de 400 personnes, injectant chaque mois dans l'économie locale près de 80 000 euros. Il a fait l'objet de plusieurs documentaires et la presse internationale (New York Times, National Geographic, Africa Geographic, El País, El Mundo) lui a consacré plusieurs articles.

Le Parc National d'Upemba, seul habitat naturel pour les zèbres au Congo

Ce parc situé au Katanga, a été créé en 1939. Il couvre une aire de 11.730 km², supérieure au tiers de la Belgique. Avec le parc voisin de Kundelungu (7.600 km²), il offre le seul espace d'habitat naturel pour les zèbres en RDC. C'est un parc constitué d'horizons immenses de savanes traversé de vallées profondes. Il présente un paysage varié avec des contreforts entaillés et de vastes plateaux. Une partie importante du parc est constituée par la dépression



Girafes.



Eléphants

de Kamalondo et abrite deux lacs importants, le lac Upemba et le lac Kisale. Le premier dont la profondeur maximale n'atteint pas trois mètres abrite de nombreuses algues et des papyrus. Le parc se trouve au point de rencontre de deux grandes provinces biogéographiques, la guinéenne et la zambézienne, ce qui lui vaut le mérite de posséder une faune riche et variée (guépard, zèbres, éléphants, léopard, babouins, grand koudou, plusieurs espèces d'antilopes, lion, hyène, buffles, etc...). Pas moins de



1.800 espèces d'animaux ont été identifiées, dont les dernières ont été découvertes en 2003.

Avec le parc de Kundelungu qui abrite sur une succession de plateaux et de collines à une hauteur comprise entre 1200 et 1700 mètres et les chutes les plus hautes d'Afrique, celle de la Lofoi sur la Lufira (384 m), le parc d'Upemba appartient à un même ensemble d'aires protégées, comprenant également la réserve de Mufuya (2.010 km²) et les domaines de chasse de Lubudi-Sampwe (2.870 km²) et de Bena Mulumba.

Le Parc National de Kahuzi-Biega, l'autre parc des gorilles

Outre les quatre parcs déjà présentés qui bénéficient d'un appui de l'Union européenne, le Congo recèle d'autres parcs et aires protégées d'un grand intérêt.

Au nombre de ceux-ci figure le Parc National de Kahuzi-Biega (6.600 km²), situé au Sud-Kivu principalement mais dont le territoire empiète aussi sur les provinces voisines du Nord-Kivu et du Maniema. Il tire son nom des spectaculaires volcans éteints qui le dominent, le Kahuzi et le Biega datant de la fin du Tertiaire ou du Quaternaire. Il s'étend sur la chaîne de montagnes qui forme le bourrelet ouest du rift Albertin et s'abaisse vers l'ouest en direction du fleuve Congo, offrant un important dénivelé (de 3.279 m à 495 m).

Toute une gamme de forêts couvrent le parc en fonction de l'altitude : forêts de haute montagne peuplées de fourrés de bambou au dessus de 2.300 m, forêts afromontagnardes au dessus de 1.650 m, forêts submontagnardes entre 1.650 m et 1.000 m et forêts planitiaies en deçà de 1.000 m. L'ouvrage « L'État des forêts 2008 » publié dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), avec l'appui de la Commission européenne, décrit la région du parc comme unique « du fait qu'elle couvre à la fois la forêt congolaise, une zone sauvage de haute biodiversité et le rift Albertin, un « hotspot » d'importance mondiale ».

Le parc abrite une faune particulièrement riche. Entre 2.100 m et 2.400 m, vit une population de gorilles de montagne d'une centaine d'individus. Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980, ce parc créé en 1970 est également classé au Patrimoine mondial en péril depuis 1997. Il abrite des populations de *Gorilla beringei graueri*, le chimpanzé *Pan troglodytes* et de nombreux autres primates dont le cercopithèque de Hamlyn, le babouin doguera et le singe blanc et noir (*Colobus guereza*). Le parc abrite aussi des éléphants, des buffles et des hylochères, cousins du sanglier et le plus imposant des suidés, loin devant le potamochère. On y trouve aussi des okapis et des antilopes bongo.

Les populations d'oiseaux sont particulièrement riches et comptent la plupart des espèces montagnardes et submontagnardes du rift Albertin dont l'oiseau soleil de Rockfeller (*Nectarinia rockefelleri*), le grand bec vert africain (*Pseudocalypotomena graueri*), le francolin noble et la grive du Kivu.

Dans le même paysage, se trouve la Réserve naturelle de Tayna (886 km²), créée en 2002 au Nord-Kivu et le Parc National de la Maiko (10.830 km²), créé en 1970 et situé à la conjonction des provinces, du Nord-Kivu, du Maniema et de la Province Orientale. Il s'agit du parc ombrophile le plus vierge du pays, selon le docteur Corneille Iyav



Gorille



Muhunga, Program officer de la Frankfurt Zoological Society (FZS). L'on y trouve des espèces rares recherchées telles les gorilles de plaine, l'okapi, le paon congolais, des éléphants et des okapis.

La Réserve de faune à okapis

D'une superficie de 13.726 km², couvrant un cinquième de la forêt de l'Ituri, en Province Orientale, elle abrite quelque 5.000 okapis sur les 30.000 individus vivant à l'état sauvage dans le pays. Également appelée Réserve d'Epulu, du nom de la station d'élevage d'okapis, fondée en 1928 par un anthropologue américain, Patrick Putnam et hélas détruite par des rebelles en décembre 2012. Cette réserve possède une flore d'une exceptionnelle diversité. Elle constitue en effet un écosystème unique, en tant que refuge pléistocène dominé par une forêt dense sempervirente de « Mbau » et par une forêt humide semi-sempervirente qui s'entremêle avec des forêts marécageuses localisées le long des cours d'eau, avec des inselbergs granitiques qui abritent plusieurs espèces endémiques telles que le Cycade géant (*Encephalartos ituriensis*).

L'originalité de ses biotopes exceptionnellement riches qui suggèrent que la forêt d'Ituri a servi, au cours des périodes climatiques antérieures plus sèches, de refuge pour la forêt tropicale humide et pour de nombreuses espèces animales endémiques et menacées, dont les okapis. Cela lui a valu d'être inscrite au Patrimoine de l'humanité en 1996 et l'étendue des menaces dont elle a fait et continue à faire l'objet ont justifié qu'elle figure également sur la liste du patrimoine en péril depuis 1997.

Elle compte 101 espèces de mammifères dont les éléphants et buffles de forêt, la panthère, le potamochère, le chevrotain aquatique et l'oryctérope de forêt. Elle abrite 17 espèces de primates (dont 13 diurnes et 4 nocturnes), dont 7.500 chimpan-

zés (*Pan troglodytes*). Pas moins de 376 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans cette réserve considérée comme l'une des aires protégées les plus importantes d'Afrique pour la conservation des oiseaux avec la présence de nombreuses espèces emblématiques comme le paon du Congo (*Afropavo congensis*).

La Réserve de Biosphère de Luki

À travers le World Wildlife Fund (WWF) qui fournit un appui à la gestion et l'Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAFT), l'Union Européenne apporte son soutien à la Réserve de Luki, située dans le district du Bas-Fleuve et reconnue depuis 1979 comme réserve de biosphère par l'UNESCO. Elle couvre 33.000 ha et constitue le prolongement de la pointe méridionale de l'ancienne forêt primaire du Mayombe dont elle constitue l'unique échantillon représentatif en RDC. Il s'agit d'une relique forestière, lieu d'expériences sylvicoles unique en son genre.

L'intérêt de la Réserve de Luki réside d'abord dans la grande variété de sa végétation qui pousse sur des sols hydromorphes ou des terres jeunes et selon les formes des biotopes (fonds des vallées, savanes, lisières, forêts denses, rivières, clairières, champs). On y distingue essentiellement la forêt à *Gossweilerodendron balsamiferum* ; la forêt primaire à *Gilletiodendron kisanuense* ; les forêts primaires remaniées à la suite de perturbations de nature anthropique ; les forêts secondaires adultes à *Terminalia superba*, à *Hymenostegia floribunda*, à *Xylopia aethiopica* ; la forêt secondaire jeune ou recrû forestier à *Musanga cercropioides* et la régénération post culturale, comprenant essentiellement des essences héliophiles.

La variété des biotopes de la réserve - forêts denses humides de plaine, forêts secondaires, lisières, savanes, clairières et champs, rivières, fonds de vallées marécageuses ou

temporairement inondés ou sommets rocheux - permet une grande richesse faunique. La faune mammalienne compte huit espèces de rongeurs dont le *Cricetomys eminii* (Cricétome de forêt ou rat géant d'Emin) ; sept espèces de carnivores (genettes, civettes, mangoustes, etc.) ; sept espèces d'artiodactyles dont *Cephalus monticola* (céphalophe bleu), le *Tragelaphus spekei* (Sitatunga), *Potamochoerus porcus* (potamochère) ; une espèce d'hyracoïde, en l'occurrence, le *Dendrohyrax arboreus* (Daman d'arbre) et six espèces de primates (*Potto*, *Galago*, *Cercopithecus*).

Parmi les espèces d'oiseaux sont citées le grand calao, (*Bucerotidae*), le faisan bleu (*Musophagidae*), le perroquet gris (*Poicephalus gutturalis*) et le perroquet vert. L'inventaire de la faune est encore incomplet. D'autres groupes d'animaux comme des invertébrés (insectes, vers, mollusques) et des vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles et oiseaux) doivent être étudiés pour connaître toutes les potentialités des ressources animales utilisables et la richesse biologique de cette faune.

Cette aire protégée comprenant des écosystèmes terrestres et côtiers/marins constitue un laboratoire vivant d'étude et de démonstration de la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité. Elle est le lieu de la recherche de solutions pour réconcilier la conservation de la biodiversité avec son utilisation durable. Car la Réserve doit remplir trois fonctions majeures, qui se complètent et se renforcent mutuellement : celle de conservation, celle de développement et la fonction logistique. C'est un lieu où décideurs, scientifiques, gestionnaires et population locale s'efforcent de coopérer pour élaborer un modèle de gestion des terres et des eaux permettant de satisfaire les besoins de l'homme, tout en préservant les processus naturels et les ressources biologiques.

Les parcs et réserves du Congo, joyaux menacés

Joyaux de la biodiversité mondiale, les parcs, réserves et autres aires protégées du Congo sont aujourd'hui menacés par la combinaison d'une série de facteurs décrits dans cette seconde partie du dossier par les acteurs de terrain : gestionnaires de parcs, directeurs de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN) mais aussi chercheurs de diverses disciplines. Comme mentionné dans la première partie, quatre parcs nationaux sont inscrits au patrimoine en péril de l'humanité (Salonga, Garamba, Virunga et Kahuzi-Biega) ainsi que la Réserve de Faune à Okapis.

Ces menaces sont de divers ordres. Certaines sont liées à l'évolution démographique et économique de la région. Elles contribuent au phénomène de déforestation, de fragmentation du massif forestier et de ce fait à la disparition d'espèces d'animaux quand leurs populations sont scindées en groupes qui ne sont plus viables pour leur reproduction. Enfin, on assiste également à un phénomène de dégradation des formations forestières restantes, auxquelles n'échappent pas les aires protégées.

Les optimistes feront valoir que sur la période 1990-2000, le taux de déforestation a été de 0,25% par an, bien en deçà des taux enregistrés dans les autres grands massifs forestiers tropicaux comme le Brésil (0,6%) ou l'Indonésie (2%). Mais la perte nette de forêts reste considérable¹. Comme le note le chercheur belge Frank Van Acker, l'importance de son couvert forestier place le Congo parmi les dix premiers pays qui perdent les surfaces les plus importantes avec plus de 2.400 km². Et le taux de dégradation forestière, à savoir non pas la réduction de la surface forestière mais la baisse de l'état qualitatif des forêts est bien plus élevé (5,4%).

Première menace : les groupes armés

Pour Guy Bayima, directeur technique de l'ICCN, un défi majeur pour la conservation est le rétablissement de l'autorité de l'État. *« Tant que l'autorité de l'État n'aura pas été réhabilitée et qu'elle ne sera pas effective sur toute l'étendue de la République, nos efforts ne seront que des efforts ponctuels et ils auront des succès relativement mitigés »*. Et de son point de vue, la première menace est la présence des groupes armés dans les aires protégées.

Ceux-ci sont actifs en maints endroits de la moitié est du pays. Du nord au sud, on trouve d'abord la Lord Resistance Army (LRA) qui règne en maître dans la zone du parc de la Garamba, indique Guy Bayima, qui rappelle qu'il n'y pas si longtemps, on trouvait aussi dans son enceinte des éléments de la Sudanese People Liberation Army, quoique cette pression ait diminué depuis la naissance en 2009 du nouvel État sud-soudanais.

Selon le directeur de la Garamba, Luis Arranz, de l'ONG African Parks, la LRA s'est même carrément *« appropriée la région »* de la Garamba. *« Pour le moment, ils se dédient principalement au vol dans les villages et aux rapt d'enfants pour en faire des soldats mais nous avons constaté que depuis l'an dernier au moins, les guérilleros de la LRA ont commencé à tuer des éléphants pour le commerce de l'ivoire »*, explique Luis Arranz.

Massacre des okapis à Epulu

L'un des incidents les plus tragiques est survenu le 24 juin 2012, avec le massacre des gardes et des 15 okapis de la Réserve d'Epulu, dans l'Ituri. Selon le journal *« L'Observateur »* de Kinshasa, ce jour les combattants Mai-Mai du chef milicien Morgan, armés de fusils AK47

et PKM ont tué sept personnes dont deux écogardes et l'épouse de l'un d'entre eux et massacré la quasi-totalité des 16 okapis de la station à l'exception d'une femelle, retrouvée avec trois balles dans le corps qui a survécu ainsi qu'un vieux mâle, soigné par un Pygmée. Chef de guerre, Morgan est aussi un braconnier *« tristement célèbre »* dans la région, relate le journal précisant que dans le passé, il fut arrêté à trois reprises à proximité d'Epulu, alors qu'il chassait des éléphants. Les dégâts ont été considérables. Toutes les maisons de la station de capture et d'étude des okapis ont été saccagées et pillées. Le bureau administratif, le corps de garde et le centre d'accueil ont été incendiés ainsi que les véhicules présents. *« Un nombre indéterminé de civils sont emmenés en otages dans la forêt, afin qu'ils transportent le butin des assaillants et plusieurs femmes sont enlevées et violées »*, poursuit le journal de Kinshasa.

A lui seul, ce massacre n'a pas fait disparaître tous les okapis de la Réserve, mais ce sont pratiquement tous les animaux en captivité de cette espèce menacée qui ont péri. *« C'est un travail de 25 ans et des millions de dollars qui ont été perdus. En outre, après ce désastre, c'est une manne de plusieurs milliers de dollars qui s'est tarie pour les communautés locales car plus de 2.500 personnes vivaient grâce aux activités de conservation organisées à partir de la station d'Epulu, dont des Pygmées Bambuti »*, explique Guy Bayima.

Virunga : « le parc est l'endroit idéal pour organiser un maquis »

Pour Ephrem Balole, administrateur chargé de planification du parc des Virunga, en mars 2013, *« la principale menace est la guerre »*. Celle-ci, entamée par les rebelles du M23 au cours du premier semestre 2012, *« a remis en cause tous les efforts*

¹ Van Acker Frank, « La gestion de l'écosystème forestier en RDC : analyse critique », in « Conjonctures congolaises 2012 », Cahiers Africains n°82, sous la direction de Stefaan Marysse et Jean Ormasombo, avril 2013

que nous avons entrepris. Le tourisme a été stoppé immédiatement, parce qu'il y avait de l'insécurité. C'était extrêmement risqué de pouvoir conduire les touristes dans un endroit aussi instable », confie-t-il à PR. « À cause des violences, on a dû interrompre le travail de conservation normal. On s'est concentré sur l'urgence pour protéger nos ressources humaines, c'est-à-dire les gardes et leurs familles ainsi que les équipements. Nous avons essayé de protéger la structure et de maintenir le système de gestion, les bâtiments, les véhicules et tous les autres équipements qui pouvaient être victimes de pillage », explique Ephrem Balole.

« Nos équipes ont continué de travailler sur le terrain dans des conditions extrêmement difficiles et c'est ce qui a permis à la fois de pouvoir protéger et de procurer de la sécurité pour nous-mêmes et aussi pour les populations aux alentours du parc. En plus de cela, on a dû

protéger la faune. Nous avons dû nous concentrer sur les hot spots, c'est-à-dire les endroits à fortes densités d'espèces endémiques. On a protégé les gorilles de montagne, les gorilles de plaine, les éléphants, les hippopotames, les buffles et les antilopes. On a aussi protégé le Mont Ruwenzori et le Volcan Nyiragongo, qui sont des écosystèmes fragiles », précise Ephrem Balole qui reconnaît qu'« en tout réalisme, on ne pouvait se déployer partout. Nous avons 271 gardes et si on ajoute tout le personnel se consacrant à la conservation, on arrive au chiffre de 300 personnes pour les 7.800 km² du parc. La guerre a fait que plusieurs endroits qui étaient déjà sous contrôle et stabilisés, sont tombés entre les mains des groupes armés et de l'armée régulière ». En outre, un mal venant s'ajouter à un autre, la guerre relancée par le M23 a favorisé l'intrusion ou le maintien dans le parc des autres groupes armés.

« Plusieurs groupes armés se sont tout d'un coup manifestés autour du parc, tels les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et plusieurs factions de Mai Mai, les Pareco, les Shetani et le groupe Lafontaine. On a aussi les Mai Mai à caractère typiquement ethnique, les Hutus et les Nandés qui sont actifs dans le parc et vivent essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles », explique Ephrem Balole qui remarque que dans ce contexte troublé, malheureusement, « le parc est l'endroit idéal pour organiser un maquis, parce que c'est un espace où on peut facilement se retrancher, un espace forestier qui a du gibier qu'on peut manger ou traversé de routes avec des véhicules qu'on peut piller (la route de Goma à Butembo traverse le parc). C'est la route de tous les dangers où les civils sont régulièrement pillés. Moi-même, j'ai été racketté et on m'a cogné sur la tête avec le canon d'un fusil », témoigne Ephrem Balole.



Gardes en patrouille.

Concrètement, début mars, « l'ICCN n'a pas été en mesure de déployer les équipes civiles sur le terrain : les mécaniciens, les logisticiens, les comptables et les administrateurs, qui appuient le travail des écogardes. On n'a pas pu les déployer entre Goma et Rumangabo parce que la route était coupée à Rugami, à environ 40 km de Goma, avant le domaine de Katale, du fait des combats entre factions du M23 », raconte Ephrem Balole. Et du coup, l'on s'est retrouvé avec une situation insolite. Le personnel resté dans le parc, s'est retrouvé enclavé et celui qui était à Goma n'avait plus accès à son lieu de travail.

La Maiko, repère des « Forces divines Simba » et Kahuzi-Biega, « bastion des groupes armés »

Le parc de la Maiko, à cheval sur les provinces de la Province Orientale, du Maniema et du Nord-Kivu est actuellement le repaire de plusieurs bandes armées, dont les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) dans la partie nord et plus au sud, les Mai Mai Simba ou « Forces divines Simba ». Ces derniers, explique, Iyav Muhunga, chef de programme de la Frankfurter Zoological Society (FZS), sont reconnaissables aux amulettes dont ils se couvrent le corps. Et leur présence dans le parc a quelque chose de paradoxal, « Jusqu'à un certain point, c'est grâce à eux que le parc reste pratiquement intact. Ils se considèrent comme des nationalistes qui en défendent l'intégrité et n'acceptent pas son exploitation par des tiers. En même temps, il faut aussi dire qu'ils vivent un peu du braconnage pour survivre. Et qu'ils fonctionnent avec un réseau qui s'étend jusqu'à Kinshasa et Kisangani, à la fois pour écouler de la viande de brousse mais aussi de la cassitérite (minerai d'étain) et de l'or », raconte Iyav Muhunga. Celle-ci est exploitée par des centaines de creuseurs, en connivence avec ces rebelles.

Selon le directeur technique de l'ICCN, Guy Bayima, le Parc national de Kahuzi-Biega, situé au Sud-Kivu, « bastion de tous les groupes armés », où l'on massacre les éléphants, on assiste également à une exploitation minière artisanale et illégale pour le compte des rebelles. « Ils font le coltan (columbo-tantalite). Ce sont les groupes et les bandes armées qui creusent et le coltan est vendu au Rwanda qui en devient producteur et la communauté internationale lui achète ce coltan du sang, agissant comme un receleur » s'indigne Guy Bayima

Upemba : le conservateur assassiné

Enfin, tout au sud du pays, le parc national d'Upemba, au Katanga est le sanctuaire du chef Mai Mai Gédéon, autre illustration de ce foisonnement de groupes armés, que Guy Bayima analyse comme « une traduction claire et nette de la faiblesse relative de l'autorité de l'État ». Pour Guy Bayima, il ne fait pas de doute que cette guerre de basse intensité qui continue à sévir et tourne en dérision la classification par le système des Nations Unies du Congo comme un pays post-conflit, pose le plus grand défi auquel la conservation doit faire face dans le pays.

Le personnel de l'ICCN a d'ailleurs payé un lourd tribut en défendant les parcs contre les multiples agresseurs, à commencer par les groupes. Entre 1994 et mars 2013, 283 de ses membres ont payé de leur vie, la défense des parcs et réserves contre les agresseurs divers, à commencer par les groupes armés. « Au niveau national, on en parle assez timidement et presque pas au niveau international. Ceci dépasse tout entendement ! », s'exclame Guy Bayima, qui souligne que cette présence de groupes est mise à profit par les populations environnantes des parcs pour les occuper illégalement.

Outre les malheureux éco-gardes de la station de capture d'Epulu, une des dernières victimes de ces groupes est le conservateur du Parc de l'Upemba, Atamato Madranbélé, assassiné le 15 décembre 2012. Selon Iyav Muhunga, l'homme revenait de congé et avait dû se rendre d'urgence de son domicile dans le parc à Lusinga, quartier général du parc pour envoyer un rapport d'activité à la direction nationale de l'ICCN à Kinshasa, au lodge de Kiubo, où les connexions internet étaient plus aisées. Il se trouve, raconte Iyav Muhunga que, pressé par le temps, Atamato Mandranbélé a préféré se rendre seul à moto au lodge, « alors qu'on lui avait conseillé de prendre un véhicule et de se faire accompagner d'un garde ». La région est en effet écumée par les Mai Mai du commandant Gédéon.

Malheureusement, en rentrant chez lui, vers 16 heures, le conservateur est tombé dans une embuscade, près d'un village, poursuit Iyav Muhunga. « Il a été piégé. On l'attendait. Il a été tué de trois balles dans le dos. Se trouvait-il au mauvais moment au mauvais endroit ou a-t-il été ciblé ? Toujours est-il qu'au moment où sa moto approchait le village, le village était en train d'être pillé par un groupe de Mai Mai qui ont entendu la moto et se cachés, se sont mis à côté de la route, l'ont laissé passer et qui lui ont tiré trois balles dans le dos. L'armée est arrivée. On a fait des enquêtes et ils ont arrêté un homme avec le passeport d'Atamato en poche », témoigne Iyav Muhunga.

Cet assassinat n'est malheureusement pas un cas isolé. Dans ce même parc, en 2004, les Mai Mai ont perpétré un carnage atroce, raconte Iyav Muhunga. A l'entrée de Lusinga, une rangée de tombes témoigne du massacre d'une dizaine d'écogardes. Et comme l'a montré l'assassinat d'Atamato Madranbélé, depuis décembre 2012,

la situation ne s'est pas améliorée. L'Upemba est aujourd'hui le quartier général de Gédéon et peut-être d'autres milices comme les Mai Mai Makabé.. Lusinga avait d'ailleurs été attaqué deux fois au cours du dernier semestre 2012, en juillet et en août. Et pour faire face à cette menace, le parc ne dispose que de 68 gardes opérationnels, depuis la récente mise à la retraite de 27 de leurs camarades, pour protéger un parc d'une surface équivalent au tiers de la Belgique.

Qui plus est, poursuit Iyav Muhunga, les gardes d'Upemba ne sont pas tous armés et manquent parfois de munitions face aux Mai Mai. Cela dit, la situation est à bien des égards complexe, en ce sens qu'existent également des complicités entre certains des gardes et les Mai Mai. « Il y a comme une relation qui ne dit pas son nom entre les gardes et la population dans laquelle se trouvent les Mai Mai. Ils se connaissent bien. Ils savent qui est qui. Ils ont des relations de négoce pour la vente de viande de brousse, essentiellement des antilopes. Et les gardes ne sévissent pas toujours comme ils le devraient face aux auteurs de massacres de gibier, de buffles ou d'éléphants dans la partie nord qu'exploite la milice Mai Mai ». On n'arrête pas les braconniers ou quand c'est le cas et qu'ils sont transférés devant les instances judiciaires, ils sont relâchés.

L'hécatombe du braconnage

Sans conteste, les groupes armés représentent actuellement l'une des principales menaces pour la biodiversité au Congo, notamment sous la forme du braconnage. Le parc de la Garamba est d'ailleurs particulièrement touché, notamment en ce qui concerne la chasse à l'éléphant, dopée par la hausse du prix de l'ivoire. « Celui-ci grimpe tous les jours et les braconniers sont toujours plus nombreux et de mieux en mieux armés », témoigne Luis Arranz,

conservateur du parc. Cette hausse du prix de l'ivoire a eu pour effet d'inciter la LRA à commencer à tuer des éléphants pour faire commerce de leurs défenses. Mais les rebelles ne sont pas les seuls à s'y livrer. « Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui viennent combattre la LRA ainsi que les riverains du parc, tuent aussi des animaux », témoigne le conservateur de la Garamba. Ces massacres sont facilités par l'existence de réseaux complexes de commerçants et de fonctionnaires dont les « têtes » sont à rechercher dans les principales villes du pays. Les principaux marchés sont la Chine, le Japon mais aussi la Thaïlande. Selon Guy Bayima, il faut démanteler une chaîne de complicités entre des seigneurs de la guerre comme Morgan qui sévissent dans l'Ituri et les clients à qui ce dernier remet des pointes d'ivoire et les minerais.

Le rhinocéros blanc, espèce éteinte

Pour ce qui est de la Garamba, on peut parler d'une véritable hécatombe. Dans les années 1960, le parc hébergeait quelque 22.000

éléphants, 30.000 buffles et 1.200 rhinocéros blancs, outre 200 girafes et plus de 2.500 hippopotames. Depuis, les guerres et les rébellions, qui ont favorisé le développement du braconnage, sont passées par là et selon Luis Arranz, il ne reste plus que 2.000 éléphants et 6.000 buffles. Le rhinocéros a complètement disparu vers 2004. A noter toutefois que depuis qu'African Parks et l'Union européenne ont entamé un soutien à la gestion du parc en 2006, on assiste à une hausse des populations de buffles, d'hippopotames et d'antilopes, confie le conservateur du parc. Ce dernier admet cependant qu'il est difficile avec les moyens dont ils disposent d'enrayer l'hécatombe des éléphants. En effet, durant la saison des pluies, ces pachydermes ont tendance à migrer vers les domaines de chasse qui constituent les zones tampon du parc, où il est beaucoup plus difficile de les protéger.

« Quand on parle de la situation des Virunga on a des larmes aux yeux », déclare le directeur technique de l'ICCN, Guy Bayima. De quelque 25.000 à l'indépendance,



© African Parks

Buffles.



Hécatombe d'éléphant.

la population d'hippopotames a fondu à 500 individus en 2013. Toujours, selon le directeur technique et scientifique de l'ICCN, depuis 2010, plus de 500 éléphants ont été massacrés dans le Parc des Virunga. « Si l'on n'y prend garde, les éléphants vont disparaître du parc national des Virunga et de l'Est du pays », a averti dès le 8 juin 2012, Guy Bayima dans une interview sur Radio Okapi. « La chance, confie-t-il, à Parcs et Réserves, est que nous croyons qu'une partie de nos éléphants se trouvent en Ouganda dans le Queen Elizabeth National Park... Mais quand vous arrivez aux Virunga, les éléphants qui étaient là par milliers, il n'y en a plus pratiquement plus.... Ils ont été massacrés par les Rwandais et par des éléments indisciplinés de notre propre armée. La disparition des antilopes se compte en milliers. Les buffles, on n'en trouve presque plus. Bref, la biomasse des différentes espèces a tellement diminué qu'on pourrait parler d'un écocide » analyse Guy Bayima, qui évoque également des trafics de chimpanzés de bébés gorilles et qui s'indigne de la présence de viande de brousse sur les marchés du Nord Kivu et du sud Kivu, sans que les autorités ne semblent s'en

inquiéter, déplore-t-il. Dans le cas précis de ce parc, ce braconnage est essentiellement dû aux groupes armés. L'un des massacres les plus importants, signalé en février 2007, est celui de 450 hippopotames dans la localité de Nyakakoma, rive droite du lac Édouard, à quelque 150 km de Goma. Selon le commandant en second de la 8^{ème} Région militaire, le colonel Delphin Kahimbi, ces actes criminels furent le fait d'un groupe constitué autour d'un « braconnier de grande renommée » (sic) qui appartient à la bande du commandant Maï-Maï Musuba, alors active dans cette zone. La même source fait état de la découverte lors du démantèlement du camp de ces Maï Maï, situé à Birwa, d'une « grande quantité de viande boucanée », pouvant servir de ration à un bataillon entier, pendant plus de dix jours !²

Mais il reste encore beaucoup à sauver

Malgré l'étendue du drame, d'autres spécialistes de la conservation estiment qu'il reste encore beaucoup à sauver dans le domaine de la biodiversité au Congo et notamment dans les Virunga. Autrement dit, le défaitisme ne doit pas

être de mise, désire-t-on conclure à entendre Ephrem Balole, chargé de planification et de monitoring du Parc des Virunga. « Durant toute la période des conflits, on n'a pas perdu une seule espèce. Une espèce a été perdue certes, le lycaon (NDLR : communément désigné comme « chien-hyène » ou « chien sauvage africain ») mais sa disparition remonte aux années 1960. L'animal est toujours présent en Afrique Australe mais nous n'osons pas réintroduire ce prédateur pour le moment parce que les effectifs de faune que nous avons ne sont pas soutenables », explique Ephrem Balole. Selon ce dernier, « on n'a pas encore atteint des niveaux critiques indiquant qu'on risque de perdre des espèces. Les spécimens de chaque espèce sont suffisants pour régénérer les populations et nous avons l'avantage que notre parc est transfrontalier avec le Queen Elizabeth National Park en Ouganda, où il y a un surpeuplement en faune. Ce qui fait que la faune de temps en temps revient au Congo quand il y a des moments de stabilité. Et quand le bruit des armes reprend, la faune revient en Ouganda », raconte Ephrem Balole. Autrement dit, « la situation est difficile mais pas désespérée. Il suffit de la paix pour que la faune revienne. On a déjà expérimenté ce phénomène avec les efforts qu'on a pu faire autour de la Rwindi de 2010 à 2012. On a vu le parc se repeupler d'antilopes, d'autres herbivores de savane et le lion a été de retour à la Rwindi, ainsi



Lion.

² Agence congolaise de Presse, « Quatre cent cinquante hippopotames abattus dans le parc national des Virunga au Nord-Kivu », 23 février 2007

que les buffles. Les éléphants étaient déjà visibles sur la route », témoigne Ephrem Balole.

Rétablir les couloirs écologiques

Au Katanga, les dégâts sont spectaculaires dans les parcs d'Upemba et de Kundelungu qui constituent un seul complexe écologique. Selon Guy Bayima, « le guépard a pratiquement disparu du parc d'Upemba. Et il ne reste plus que 30 à 40 zèbres à Upemba alors qu'à Kundelungu il n'en reste presque plus. Les troupeaux ont été massacrés par les groupes armés ». Et le directeur technique de l'ICCN exprime la crainte que le noyau faunique qui reste à Kundelungu, décimé, n'ait plus suffisamment de viabilité génétique et que se posent des problèmes de consanguinité qui empêchent la reconstitution de grands troupeaux, car la population fondatrice est trop petite. « La seule possibilité qui reste pour repeupler Kundelungu est le rétablissement des couloirs écologiques qui existaient par le passé via la vallée de l'Ufira entre Kundelungu et la Zambie, où on trouve encore pas mal de faune. A Upemba, la situation est moins grave, mais vue d'une façon intrinsèque, la population a diminué ».

Les filières du braconnage

Le plus grand des parcs congolais, celui de la Salonga est éparpillé par les groupes armés. Mais, il a été jusqu'à une date récente, le théâtre d'un « braconnage outrancier », témoigne le directeur, Hugues Ducenne, du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) selon qui le fléau ne concerne pas tant les éléphants que les autres espèces recherchées pour la consommation de viande. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le nombre d'éléphants du parc qui se chiffrait à plusieurs dizaines de milliers d'individus a fondu aux alentours de 2.000, selon les inventaires

parvenus à l'ICCN, dont le directeur technique, Guy Bayima, parle de « catastrophe ».

Les victimes du carnage actuel sont les singes, les antilopes, les potamochères et un peu les buffles de forêt dans cette région très marécageuse de la grande forêt équatoriale. Même s'il y a eu du progrès, dans le dispositif de défense du parc, le défi reste de taille, explique Hugues Ducenne. À partir d'octobre-novembre 2011, l'ICCN a fait appel aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et 65% de la superficie a pu être sécurisée... Mais là aussi, les moyens restent faibles : après la mise en retraite d'un certain nombre d'entre eux, il ne reste 180 gardes pour 36 500 km². « On est 6 fois en dessous du ratio normal d'un garde pour 2.000 ha », constate Hugues Ducenne selon qui, le maximum est fait pour utiliser le personnel de la façon la plus efficace possible. Les éco-gardes, explique-t-il, sont postés aux endroits-clés, stratégiques comme aux confluences des rivières. « Ce parc est drainé par de nombreuses rivières qui coulent du sud-est au nord-ouest et elles constituent la seule voie d'accès tant pour les gardes que pour les braconniers. A partir du moment où on contrôle les rivières, on contrôle le parc... » résume Hugues Ducenne. Mais ce contrôle est une gageure dans la mesure où sur ce territoire, jusqu'à présent l'ICCN n'a tracé que 200 km de pistes.

Le vrai problème n'est pas tant le braconnage autochtone que le braconnage exogène à des fins commerciales. « Je ne cautionne pas le braconnage autochtone mais si je devais chiffrer la pression en termes de pourcentage, peut-être que celui-ci représenterait 10% du total », estime le conservateur de la Salonga. Ce braconnage commercial est organisé en véritables filières. Toutes les opérations, qu'elles

concernent le trafic de viande de brousse, d'ivoire ou de peaux, sont commanditées à partir des grandes localités. La viande de brousse se retrouve jusqu'à Londres, Paris et Bruxelles, explique Hugues Ducenne. Selon ce dernier, pour une bonne lutte préventive contre le braconnage, il faut travailler en amont. Il faut empêcher que les expéditions se fassent, il faut casser les filières, il faut empêcher l'approvisionnement en munitions ou en armes des trafiquants, l'entrée de ces armes dans le parc et donc pour cela, il faut bien contrôler en amont au niveau des rivières et des pistes. En amont, jusqu'à Boende, jusqu'à Mbandaka, jusqu'aux grandes villes, même jusqu'à Kinshasa. Et le contrôle doit s'opérer dans les deux sens : « les pourvoyeurs de fournitures pour les braconniers repartent avec de la viande de brousse sur les vélos et s'en vont vers les grandes villes de l'est comme Kisangani ou Goma, reprennent l'avion jusqu'à Kinshasa, rachètent des pacotilles, les remonitent dans le parc et le circuit continue comme ça. Il prend trois mois au total. C'est pour cette filière qu'il faut trouver une alternative », analyse le conservateur de la Salonga. Un des problèmes est que jusqu'à une date récente, on a constaté des complicités entre les braconniers et les militaires, le plus souvent de déserteurs.

Le braconnage est donc un phénomène important dans le parc de la Salonga même si l'inventaire des dégâts n'a pas été fait. Cela tient, explique Hugues Ducenne, au fait que ce parc a connu beaucoup moins d'appuis que le parc des Virunga. Des partenaires comme Max Planck ou la Zoological Society of Milwaukee (ZSM) ou encore le Fonds mondial pour la nature (WWF) font du monitoring, mais essentiellement sur des petites zones (WWF). Ils se focalisent sur les bonobos, les espèces rares. Cette absence d'inventaire

précis fait aussi défaut à la Maïko, où la Frankfurter Zoological Society (FZS) était en train de se livrer à un monitoring des espèces au moment de la rédaction de ce numéro de Parcs et Réserves. Il faut aussi prendre en compte le fait qu'un État où le dernier recensement de la population humaine remonte à 1984 peut difficilement se payer le luxe d'un inventaire précis de sa faune sauvage.

La pression sur la faune est particulièrement forte à proximité des grands centres urbains. Dans le volume 61 n°2 daté de juillet 2006 de Parcs et Réserves, Cédric Vermeulen et Francesca Lanata évoquaient déjà un braconnage intensif dans le Domaine de chasse de Bombo Lumene à 130 km de Kinshasa. Émanant de chasseurs kinois, il a largement entamé le potentiel faunistique originel (éléphants, buffles, hippopotames, cobe Defassa, guib harnaché, céphalope de Grimm, lion), de sorte que ne subsistent que quelques populations décimées de buffles, d'hippopotames, de guibs harnachés et de céphalophes de Grimm, écrivaient les deux auteurs. Le braconnage de la grande faune pratiqué à grande échelle dans les années 70 a presque réussi à éradiquer complètement cette dernière, concluaient-ils, distinguant deux principales catégories : d'une part, un braconnage expatrié en 4x4 de buffles et antilopes mené par une clientèle fortunée de Kinshasa soutenu par une frange de la classe politique nationale qui entrave le travail de l'ICCN et d'autre part, un braconnage villageois, pedestre, qui a dépassé le stade de l'autosubsistance pour passer à celui de la commercialisation et qui se pratique autant au fusil qu'au piège. Sept ans, plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. Des responsables du Domaine ont confié à Parcs et Réserves, qu'ils avaient constaté une diminution de la population animale par rapport

aux années où les touristes de passage voyaient encore des animaux. Faute de moyens, là non plus aucun inventaire précis n'a été effectué.

A plus de 500 km de Kinshasa, la réserve de biosphère de Luki a subi jusqu'à ces dernières années, une prédation sévère. *« Les braconniers sont très actifs dans la réserve. Il n'y a qu'à voir les étals de gibier frais dans presque tous les villages du bord de la route pour s'en convaincre. Ces « chasseurs » camouflent leurs activités sous le couvert d'une simple agriculture. Ils vont donc en brousse tous les jours. (...) Ils peuvent passer plusieurs jours d'affilée dans la forêt.*



Piège à gibier.

Ils vendent les prises les plus intéressantes au bord de la route ou à tout acheteur occasionnel et le reste est consommé dans le ménage. Le matériel utilisé va du fusil artisanal de chasse (ce n'est pas pour rien que le fusil figure parmi les biens réclamés pour la dot) aux pièges ; en passant par les arcs avec flèches. Nous n'avons pas entendu parler de lances mais aucun chasseur ne peut sortir sans sa machette », témoignaient les chercheurs Noël Kabuyaya et Theodore Trefon, dans un rapport daté de mars 2008³. *« Beaucoup d'espèces ont disparu à cause du braconnage. Il y avait des espèces phares comme les éléphants et les buffles Il n'y en*

a plus », renchérit Laurent Nsenga Ndjike, directeur de programme du Fonds mondial de la Nature (WWF) qui, avec le soutien de la Commission européenne apporte un appui à la gestion de la Réserve.

Plusieurs recherches démontrent enfin que la viande de brousse est un important secteur au Congo qui joue un rôle non négligeable au plan alimentaire. Dans un rapport publié il y a quelques années et financé par la Banque Mondiale, le Center for International Forestry Research (CIFOR), basé à Djakarta, rappelle que le gibier est un important moyen de subsistance pour les pauvres, vivant en milieu rural au Congo⁴. Le document évoque des estimations selon lesquelles la population congolaise consommerait entre 1,1 et 1,7 million de tonnes de viande de brousse par an, surtout de la viande d'antilope, de rongeur et de singe. Les deux tiers de la viande de brousse vendue à Kinshasa proviennent de l'Équateur, du Bandundu et de la Province Orientale, une partie étant évacuée par barge, tandis que le reste provient du Bas-Congo. Depuis la fin de la guerre (2003), le trafic aurait repris de plus belle. Des travaux de recherche menés dans le nord-est du pays ont même conclu que les deux-tiers du revenu des ménages, provient du commerce de la viande de brousse, du poisson et des plantes. La viande de



Marché de viande de brousse.

³ Kabuyaya Noël et Trefon Theodore, « Les défis de la gouvernance environnementale dans la Réserve de Luki », rapport présenté dans le cadre du projet F48 du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren/Kinshasa, mars 2008

⁴ Center for International Forestry Research (CIFOR), "Forests in Post-Conflict Democratic Republic of Congo", 2007

brousse procure aussi des revenus aux familles urbaines qui jouent un rôle d'intermédiaire dans la mesure où elle est revendue au consommateur final deux à cinq fois plus cher que le prix d'achat au braconnier.

Les charbonniers

L'une des menaces les plus importantes pour les forêts congolaises et par extension pour les aires protégées est le commerce du charbon de bois (makala en lingala comme en swahili) et de bois de chauffe. Selon le Ministère de l'Environnement, la filière bois-énergie contribue en effet pour 90% au prélèvement ligneux du pays.

La demande considérable résulte de l'absence de politique énergétique prenant en considération la nécessité de protéger les écosystèmes du pays. La détérioration des infrastructures hydro-énergétiques existantes est partiellement en cause. Et « *la production de bois énergie liée à la culture itinérante sur brûlis est la première cause de la déforestation et de la dégradation des forêts en Afrique Centrale* », concluent les auteurs d'une étude menée pour le Projet Makala, soutenu par la Commission européenne⁵. Le makala consommé à Kinshasa provient à 52% de l'agriculture sur brûlis et à 32% de l'exploitation des forêts naturelles, des forêts-galeries dégradées situées le long des rivières. Dans un entretien qu'il nous avait accordé en janvier 2007, le directeur de l'Institut congolais pour la préservation de la nature (ICCN), Cosme Wilungula, nous avait confié que les forêts de la province du Bas-Congo, limitrophe de Kinshasa, « *étaient exploitées à 90%* ». Les taux sont de 67% et de 31% respectivement pour le bois de chauffe. Mais dans la région de Kisangani, le bois provient surtout de forêts primaires.

La demande ne cesse de croître. En 2001, 80% des besoins énergétiques domestiques du Congo

étaient couverts par le bois de chauffe et le makala et, en 2007, le bois couvrait 92% de la consommation énergétique totale du pays. La situation s'est donc aggravée, expliquent Theodore Trefon, actuel directeur du Centre de recherche et d'expertise sur l'Afrique centrale (CREAC) et ses collègues, dans leur étude de l'Institut du développement de l'Université d'Anvers sur « *L'Economie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi. Appui stratégique* », (Trefon et alii, 2010). De surcroît, cette filière est très importante au plan économique. Selon les responsables du Projet Makala, son chiffre d'affaires pour 2010 est estimé à 143 millions de dollars pour la seule ville de Kinshasa, où la consommation a atteint 490.000 tonnes de charbon de bois et 60 000 t de bois de chauffe. En tout, la filière occupe 312.000 personnes dans la seule région de la capitale, dont 290.000 producteurs. Transporteurs, grossistes et détaillants constituent le reste.

L'effet de cette prédation sur la biodiversité est dramatique. Selon les auteurs impliqués dans le Projet Makala, parmi les cinq essences de bois les plus utilisées pour fabriquer du makala destiné à Kinshasa, figure le *Millettia laurentii* ou wenge, classée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans la catégorie des essences en danger, car confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage. Sur les 61 essences exploitées



Four à bois.



Vente de makala.

dans la région de Kisangani, quatre figurent sur la liste rouge de l'UICN (*Autranella congolensis*, *Irvingia gabonensis*, *Milicia excelsa* et *Thomandersia hensis*).

Face au désastre écologique constaté au Bas-Congo et dans des zones forestières périurbaines au Katanga, l'Etat congolais est resté peu impliqué, déplorent les auteurs de l'étude sur l'économie de la filière du charbon de bois. Ils constatent l'absence d'une politique de substitution énergétique. En outre, ajoute Theodore Trefon dans un entretien avec Parcs et Réserves, l'introduction d'une énergie massive de substitution au bois de chauffe et au makala ne suffira pas à enrayer la déforestation. D'autres conditions sont indispensables, selon ce chercheur. Les bailleurs de fonds et les partenaires économiques et finan-

⁵ Notes de perspectives du projet Makala n°2, août 2011

ciers accordent une grande importance au Programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) qui vise à valoriser la forêt debout et à limiter son exploitation non durable pour produire du charbon de bois ou du bois d'œuvre.

« Mais pour ce faire, il faut un système de droit foncier qui soit connu et respecté, comme au Brésil où il y a de grandes propriétés sur d'énormes espaces, où l'on interdit au propriétaire d'une « fazenda » de convertir une forêt en aire de pâturage pour faire de la viande. En revanche, au Congo, où on est souvent en présence de petits exploitants, on peut se poser des questions sur la mise en œuvre du programme REDD qui consiste à donner de l'argent au gouvernement pour éviter le déboisement. Mais cet argent qui arrive dans les caisses à Kinshasa parvient-il aux ménages des zones forestières ? Probablement pas. », constate Theodore Trefon.

Dans ce contexte général, l'impact sur les aires protégées est considérable. *« La destruction des forêts par les charbonniers a affecté notamment le Jardin Botanique de Kisantu, la Réserve de Biosphère de Luki et même le prestigieux Parc National des Virunga où les milices ont pris le contrôle des réseaux très rentables de makala pour fournir du bois-énergie à la ville de Goma », témoigne encore Theodore Trefon⁶.*

Ce point de vue est corroboré par de nombreuses sources. Georges Muamba Tshibasu, directeur de la coopération internationale à l'ICCN rappelle que Goma *« est totalement dépendante en énergie du parc des Virunga. Tout le makala vient en grande partie du parc. C'est un problème qu'on ne peut pas éluder. Il faut en parler. Il y a des alternatives, il faut trouver des solutions mais ce qui est fait n'est pas suffisant jusqu'à ce jour. Et si ces alternatives ne sont pas*

soutenues par les gouvernements locaux (NDLR : en l'occurrence la province du Nord-Kivu), cela pose problème avec la pauvreté récurrente ». Le WWF qui promeut avec le soutien de l'UE, un projet de production « durable » de makala dans la région de Goma où la densité de population est très élevée explique que *« cette situation a été renforcée par les afflux de populations rurales migrant vers la ville, zone plus sécurisée, fuyant les guerres et guérillas se déroulant en continu ou presque depuis 15 ans. Dans un tel contexte, les ressources forestières légales (non issues du Parc National) ne suffisent pas à fournir les besoins de la population en énergie, sachant que quasi l'entièreté des boisements environnant la ville de Goma ayant été abattus, la grande majorité de l'approvisionnement de la ville en bois, et plus spécifiquement le charbon de bois, provient de coupes illégales et non durables de bois dans le Parc National des Virunga. Cette situation a donc un impact non négligeable sur la biodiversité (et notamment la population de gorilles) et les ressources forestières du Parc dont les taux de déforestation sont alarmants. Et, last but not least, ces importants déboisements anarchiques ont bien entendu un impact négatif sur le climat »*. L'ouvrage collectif, *« L'État des forêts 2006 »*, dont la réalisation a été soutenue par la Commission européenne et d'autres bailleurs (France, US AID et Commission des forêts d'Afrique Centrale) estimait qu'à l'époque, la ville de Goma (dont la population est estimée aujourd'hui à un million d'habitants) consommait annuellement 47.000 tonnes de charbon de bois, soit plus de 250.000 tonnes de bois et que plus de 90% de cet approvisionnement provenait du Parc National des Virunga⁷.

Il n'est pas toujours aisé pour les personnes et entités chargées de la conservation de la nature

d'évaluer exactement l'impact de chaque menace dans la mesure où on assiste à des interactions. Hors des aires protégées, plus rarement dans celles-ci, les forestiers ouvrent des brèches dans lesquelles s'engouffrent les agriculteurs-essarteurs, les exploitants de makala et les braconniers. La pénétration des uns favorise celles des autres. Mais les dommages sont considérables.

Comme l'explique Ephrem Balole, administrateur en charge de la planification des activités dans le Parc des Virunga, *« la guerre a eu des corollaires, en termes de braconnage, de destruction de la faune et de la flore »*. *« Le makala, dit-il, est un business récurrent qui détruit systématiquement les habitats de la faune du parc. Il y a des endroits au sud-ouest du parc, vers le Masisi, où nous avons perdu le contrôle et on assiste à un déboisement progressif. Ce sont des surfaces importantes qui ont été détruites par ces exploitations. À cet instant précis, je ne peux pas donner d'ordre de grandeur. Il est prévu de pouvoir survoler ces surfaces et de faire une cartographie aérienne pour estimer l'importance des superficies perdues. En attendant, nous avons une ville qui grandit dans le nord du Parc, Lubilla, une bourgade, dans une zone où l'on a déjà perdu 1.000 ha. On a aussi d'autres espaces qui sont envahis par l'agriculture. Le phénomène est, lent, progressif. Il n'en constitue pas moins une menace », analyse Ephrem Balole.*

Presque toutes les aires protégées sont concernées. Selon Corneille Iyav Muhunga, chef de programme la Frankfurter Zoological Society, *« le parc d'Upemba est victime d'occupations illégales de tous ordres (braconniers, pêcheurs et agriculteurs) dont certains se livrent à des coupes illégales pour la production de bois d'œuvre et de makala. Certains ont même installé des camps, perturbant le mouvement pendulaire des éléphants », poursuit-il.*

⁶ Bulletin CBL-ACP, « Forest governance on the move », juin 2012

⁷ Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, « Les forêts du Bassin du Congo. État des forêts 2006 », 2006

Les responsables du domaine de chasse de Bombo Lumene, évoquent une « carbonisation à grande échelle » dans le parc qui a eu pour effet d'y « décimer la flore ». « Il faudrait descendre sur le terrain pour évaluer exactement le dommage mais nous pensons qu'ils ont endommagé plus de 20% de la surface du parc », ont-ils confié à Parcs et Réserves. Ce faisant, ils corroborent le diagnostic posé en 2006 par Cédric Vermeulen et Francesca Lanata dans notre revue⁸. « La déforestation des forêts galeries du Domaine et de la Réserve constitue une des plus grandes menaces qui pèsent actuellement sur Bombo Lumene. En zone de savane, cette activité frappe en effet les seules formations forestières présentes, refuge d'une biodiversité de grand intérêt. Pratiquée à grande échelle, cette déforestation hypothèque l'avenir de ces formations végétales (et des sols pentus qu'elles recouvrent) dont la régénération naturelle n'est nullement garantie. Il faut signaler que le phénomène n'est pas propre au seul Domaine ; il s'étend tout le long de la nationale 2 », écrivaient les deux auteurs, soulignant l'importance dans le processus de la fabrication du makala et les causes du phénomène. « En dehors de l'agriculture, la fabrication de charbon de bois représente par ailleurs sur le plateau Batéké une des rares sources de revenu des populations locales » constatent-ils, relevant des effets corollaires de cette exploitation qui « prive pour longtemps les générations futures de ces précieuses ressources. En outre, dans ce type d'écosystème, les galeries forestières concourent largement à la qualité de l'alimentation et garantissent la sécurité alimentaire locale. Leur disparition augure de déséquilibres

alimentaires sur un plateau déjà peu apte à l'agriculture », avertissaient Cédric Vermeulen et Francesca Lanata.

Selon Laurent Nsenga, responsable pour le WWF du projet d'appui financé par l'UE à la Réserve de Biosphère de Luki, la déforestation y a entraîné la perte de la forêt primaire et secondaire, dans des proportions inquiétantes. Et il rappelle que lors de chaque saison sèche, les villageois brûlent les savanes. Les chercheurs Noël Kabuyaya et Theodore Trefon, auteurs d'une enquête sur les défis de la gouvernance environnementale dans la Réserve soulignent les interactions entre l'agriculture itinérante sur brûlis, production de makala et déforestation⁹. Ils signalent qu'à proximité de la Réserve, dans la localité de Mangala existe un important marché de charbon de bois.

« La production de charbon de bois (carbonisation) est plus une activité des jeunes qui veulent un gain rapide. Le bois dont ils ont besoin est plus abondant sur le terrain de la Réserve. C'est donc une des activités (comme la chasse, le sciage et la recherche de terrains vierges pour l'agriculture) qui menacent la Réserve. Une autre alternative dans ce domaine est la carbonisation des arbres abattus lors du défrichage de la forêt pour créer de nouveaux champs. C'est aussi dans les nouveaux champs que le bois de chauffe est ramassé de préférence », écrivent-ils. Le poids des mentalités contribue également à maintenir la pression prédatrice. « Les populations locales (...) optent pour la facilité qui consiste à exploiter les ressources qui se trouvent dans la Réserve », racontent Noël Kabuyaya et Theodore Trefon. « Ils sont encouragés en cela par certaines de leurs

autorités coutumières (...), voire de certains politiciens de la province du Bas-Congo. La plupart des villageois considèrent ces ressources comme inépuisables et disent : « nos ancêtres qui les ont placées là veilleront à leur renouvellement », expliquent les deux auteurs.

L'exploitation industrielle

L'exploitation industrielle est parfois mentionnée parmi les menaces qui pèsent sur les aires protégées de la RDC, en raison des activités illégales de certains opérateurs, dont fait état le professeur Theodore Trefon qui rappelle qu'un pourcentage important de la production de grumes est effectuée par ce genre d'acteurs frauduleux¹⁰. Dans la réserve de Luki, témoigne Laurent Nsenga, d'anciens gestionnaires ont été complices d'une telle exploitation illégale des ressources au cours de la précédente décennie, en y attirant des exploitants forestiers. Or cette réserve est le dernier lambeau de la forêt du Mayumbe, dont Alain Huart, coopérant belge détaché au ministère congolais de l'Agriculture mentionnait dans le magazine de la coopération belge au Congo « &Co » de juin 2007 qu'elle s'était fortement dégradée, constatant « il y a de moins en moins de bois d'œuvre à coupe. Les sociétés forestières et les scieries pour la plupart ont fermé. »

Dans le même numéro, René Ngongo, fondateur du bureau congolais de Greenpeace déplore que les communautés locales, chargées en théorie de la gestion de certaines aires protégées, « utilisent aussi abusivement la forêt. Il y a quelques années, on ne pouvait pas couper les arbres à cheilles Aujourd'hui, on le fait dans les villages », explique-t-il.

⁸ Vermeulen Cédric et Lanata Francesca, « Le domaine de chasse de Bombo Lumene un espace naturel en péril aux frontières de Kinshasa », Parcs et Réserves, Volume 6 n°2, juillet 2006

⁹ Kabuyaya Noël et Trefon Theodore, « Les défis de la gouvernance environnementale dans la réserve de Luki », Rapport présenté dans le cadre du projet F48 du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren/Kinshasa, mars 2008

¹⁰ CBL-ACP, « Forest governance on the move », juin 2012

L'avenir des forêts et de leurs habitants se joue en ville.

L'urbanisation rapide qui s'est manifestée notamment à Kinshasa mais aussi à Goma, où l'afflux de réfugiés et de déplacés, à cause de la persistance des situations de conflit depuis le milieu des années 1990, a agi comme une forte menace pour les écosystèmes forestiers.

Dans un article publié en 1998¹¹, le professeur Theodore Trefon de l'ERAIFT, constate que les populations citadines à la démographie galopante emploient la forêt et ses produits de manière peu durable et contribuent aux dégradations environnementales surtout en zone périurbaine. L'essor du secteur de la construction, impliquant une hausse de la demande de bois d'œuvre, a encore accru la pression sur les écosystèmes forestiers, fait remarquer le professeur Trefon.

Pour ralentir ce processus, il faut rendre compatible le développement économique, la protection de la nature et de la biodiversité et la gestion de la crise urbaine liée à l'explosion démographique, dit Trefon, posant ainsi les termes de l'équation. Cette problématique n'est pas nouvelle. Beaucoup d'analystes ont déjà évoqué un rapport direct entre l'augmentation de la population et la pression sur les ressources naturelles, invoquant le cas de la Rome antique qui s'est caractérisé par la destruction et la désertification de régions fertiles en Espagne et en Afrique du nord.

Mais Trefon discute cette approche fataliste de type malthusien, citant d'autres chercheurs qui

estiment que le facteur prépondérant de la dégradation des forêts denses humides est leur incorporation dans l'économie mondiale en expansion. Le chercheur américain de

l'ERAIFT rappelle aussi que des études de l'USAID au Kenya ont démontré que la croissance démographique pouvait avoir une influence positive sur la conservation de la nature et la productivité. Et il cite Kandeh et Richards, pour qui « l'augmentation de la population ne veut pas forcément dire qu'il y a moins de biodiversité ».

L'urbanisation n'est pas toujours un facteur négatif. Et Trefon de citer, le développement de l'agriculture urbaine, que nous avons-nous-même constaté à Kinshasa, à Kisangani et à Goma.

Avant la mise en route par l'UE des programmes de production de bois énergie dans des conditions durables, visant notamment à alléger la pression sur les écosystèmes forestiers,

aucun programme ne s'était attaqué à la question de rendre l'urbanisation moins destructrice de l'environnement, constate Trefon qui cite le cas de Bricafrika qui, à l'époque de la rédaction de l'article construisait

des briques à Kinshasa, en recourant au charbon de bois au lieu du mazout antérieurement, en raison de l'approvisionnement erratique en électricité, un non-sens au plan environnemental.

Trefon plaide aussi pour l'étude de facteurs comme la pauvreté qui peuvent expliquer pourquoi les citadins africains et congolais en particulier recourent aux produits de la forêt (charbon de bois, gibier mais aussi plantes médicinales ou miel) car les masses urbaines pauvres n'ont pas d'autres possibilités de subvenir à leurs besoins. En même temps, elle est aussi une vaste zone économique pour des entrepreneurs de toute taille. Trefon établit aussi des liens avec la mauvaise gouvernance : nombre de prédateurs sont des fonctionnaires ou des étudiants dont les salaires ou les bourses ne sont pas payés.

Mais il est un autre facteur important : l'attachement culturel dont les effets peuvent être tantôt positifs si



¹¹ Trefon, T. (1998) "Une Exploitation Durable des Produits Forestiers par les Citadins d'Afrique Centrale: Une Gageure ?" in *Villes du Sud et Environnement*, Daniel Bley et al. (eds), Travaux de la Société d'Ecologie Humaine, Editions de Bergier, Châteauneuf de Grasse. pp. 183-197.

prédominent la valeur de la nécessité de la protection de la forêt, objet sacré ou au contraire négatifs s'ils favorisent la consommation de gibier, habitude prise au village qui rend la protection de la faune très difficile. Et même si la viande ou le maïs ne proviennent pas de la forêt, même chez les ménages aisés, on préfère souvent le goût des mets cuits au charbon de bois.

L'analyse de Trefon est intéressante dans la mesure où elle dégagne des pistes. Il estime en effet qu'il n'est pas impossible que les citadins puissent ralentir le processus de dégradation. Mais pour qu'un tel cercle vertueux s'amorce, il faut être attentif à leurs problèmes et mieux comprendre la perception de la forêt par les urbains. En somme, si l'homme et l'évolution de la société transforme la forêt souvent dans le sens d'une dégradation, la défense des écosystèmes passent par un travail prônant une gestion plus rationnelle des activités humaines, d'où un vaste champ pour les sciences humaines (sociologie, anthropologie, économie). Mais le défi n'est pas facile, comme l'explique Trefon dans un autre article publié à la même époque¹², la méconnaissance des sociétés d'Afrique centrale, peut aboutir à des remèdes contreproductifs. Il cite le cas d'autorités mises sous pression par des « experts » expatriés de la Banque mondiale, que l'obligation faite aux chasseurs d'avoir un permis, découragerait l'activité cynégétique. Or, au contraire, écrit Trefon, on a constaté que les chasseurs pour rentabiliser l'acquisition d'un permis, se regroupaient pour acheter ensemble un seul permis et de la sorte finissaient par devenir des professionnels, augmentant le montant de leurs captures et la prédation des espèces menacées.

Comprendre les attitudes est une étape importante. Car il faut réaliser

que les dirigeants africains souvent issus du monde urbain n'ont pas le même regard que les Occidentaux sur les questions de conservation. Leurs objectifs politiques sont immédiats, ils visent le court terme, alors que la conservation est une entreprise à long terme.

Par ailleurs, observant que si dans le sillage du Sommet de la Terre de Rio, beaucoup d'ONG mais aussi

d'agences internationales de développement ont identifié l'enjeu central comme la recherche du développement durable en association avec la conservation, Trefon estime que le défi doit être pris en compte dans un contexte beaucoup plus vaste, englobant la planification familiale, la santé, l'éducation et la sécurité de l'accès à la terre et aux infrastructures.



¹² Trefon, T. (1998) "Urban Threats to Biodiversity in the Congo Basin" in *The Congo Basin: Human and Natural Resources*, Cas Besselink and Peter Sips (eds.), IUCN, Amsterdam. pp. 89-99.

De leur côté, les économistes belges Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse, témoignent que durant le conflit 1998-2003, ont été conclus des « *arrangements illicites (mais techniquement légaux) entre politiciens haut-placés, chefs coutumiers et entreprises d'exploitation forestière* »¹³.

Dans l'ensemble, l'exploitation du bois d'œuvre demeure assez obscure. En effet, dans le rapport 2007 du CIFOR, on apprend que la production artisanale du secteur informel, forcément plus difficile à contrôler, estimée entre 1,5 et 2,4 millions de mètres cubes en 2003, représente une proportion de l'ordre du triple au quintuple de la production du secteur formel.

L'existence d'un trafic de bois illégal congolais a été récemment corroborée par la saisie en mars 2013 par les autorités du port d'Anvers sur base d'une dénonciation de l'ONG Greenpeace d'une cargaison de 40 m³ d'afromosia scié, exporté par la société d'exploitation forestière Tala Tina. Greenpeace a en effet relevé plusieurs faits troublants dont le fait que le contrat de concession de la firme Tala Tina, n'ait jamais été publié, ce qui constitue une violation de la loi congolaise ainsi que l'absence de trace de l'Autorisation annuelle de Coupe Industrielle de Bois d'œuvre également requise par la législation congolaise. Enfin la province de Bandundu où est située la concession de Tala Tina, contient très peu d'afromosia, essence rare menacée d'extinction qui ne peut être commercialisée au niveau international qu'avec un certificat spécial délivré par les autorités du pays d'exportation. Il y a d'ailleurs eu des précédents dans la zone. En août 2007, Greenpeace a reproché

à la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale d'avoir financé le groupe singapourien Olam International Ltd qui se serait livré au commerce de bois illégal dans cette même province du Bandundu, dont le ministre de l'Environnement, Coco Bembe a fait d'ailleurs saisir des cargaisons de grumes¹⁴.

La question se pose de savoir si Tala Tina a coupé ce bois elle-même ou si elle l'a acheté à un tiers, auquel cas la légalité de cette exploitation doit également être prouvée. Or, de nombreux exploitants artisanaux qui revendent leur bois à de grandes sociétés sont impliqués dans l'exploitation illégale, relève Greenpeace, partisane d'une application stricte de la nouvelle réglementation européenne, entrée en vigueur début mars 2013 qui interdit le commerce du bois illégal à l'intérieur de l'UE et impose aux négociants d'obtenir des informations sur la légalité du bois, d'analyser le risque de présence de bois illégal et de prendre des mesures afin de réduire ce risque au minimum. Mais il faut également replacer cette prédation en perspective. Cédric Vermeulen professeur d'Agro Bio-Tech (Gembloux), rappelle que le volume total des exportations congolaises de grumes et de bois de scié ne représente que le dixième de la consommation en bois énergie d'une ville comme Kinshasa, qui « *mange la forêt* ». En même temps, précise-t-il, l'exploitation de type industrielle en tant que telle est peu destructrice du couvert végétal.

Car l'état des infrastructures et l'enclavement des massifs forestiers ainsi que leur éloignement par rapport aux ports de l'Atlantique et de l'Océan indien, n'ont pas rendu

très attrayante l'exploitation massive des forêts congolaises à des fins de production de bois d'œuvre, légal ou non, comprend-t-on à la lecture d'un rapport du CIFOR ou encore au cours d'entretiens avec les opérateurs de la Fédération des Industriels du Bois en RDC¹⁵.

On assiste cependant à une exploitation illégale. Cela ne signifie pas dans tous les cas de figure que le bois coupé provienne forcément des aires protégées, même si « *certaines entreprises coupent aujourd'hui du bois dans des aires qui ont officiellement un statut protégé* »¹⁶. Selon Greenpeace, une société dénommée ITB (Industrie de Transformation du Bois) aurait abattu une quantité indéterminée de wenge dans une zone réservée pour la protection du singe bonobo dans le nord de la RDC¹⁷. Cela dit, l'exploitation industrielle peut avoir des conséquences négatives sur des aires protégées, même en l'absence d'activité illégale en leur sein, en réduisant la biodiversité des zones contigües, peut-on déduire de l'analyse faite par les activistes environnementalistes britanniques, Louise Rodgers de la Rainforest Foundation et Laura Somerville du Forests Monitor. Selon ces dernières, l'exploitation industrielle perturbe l'étage supérieur des forêts, la canopée, en contact direct avec l'atmosphère et les rayons du soleil, introduisant des changements dans les micro-climats, facilitant la naissance de feux de forêts et la pénétration des essarteurs à l'intérieur des domaines forestiers. Les deux activistes déplorent aussi la destruction d'habitats, dommageable pour la flore, ainsi favorisée, de même que le braconnage qui s'engouffre dans les brèches créées pour accéder aux essences

¹³ Cuvelier, J. et Marysse S. « Les enjeux économiques du conflit en Ituri », l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2003-2004, Paris, L'Harmattan, 2004

¹⁴ www.greenpeace.org/international_en/press/

¹⁵ Center for International Forestry Research (CIFOR), « Forests in Post-Conflict Democratic Republic of Congo », 2007

¹⁶ La Libre Belgique, « Au secours de la forêt tropicale », 11 mars 2007

¹⁷ Agence de Presse Associée, « Greenpeace dénonce l'exploitation illégale du bois en RDC », 26 février 2007

convoitées¹⁸. Certains scientifiques à l'instar du botaniste Francis Hallé, à l'origine de la célèbre expédition du « *Radeau des cîmes* » mission d'étude de la canopée des forêts tropicales, estime inconciliable l'exploitation industrielle du bois et la préservation de la biodiversité dans les forêts tropicales, écosystèmes qui regroupent, dit-il, 75% à 90% de la richesse biologique de la planète...

Même lorsque l'exploitation industrielle ne s'exerce pas directement à l'intérieur des aires protégées, la biodiversité est quand même fragilisée. La Banque mondiale elle-même, reconnaît que l'actuel réseau congolais d'aires protégées comprenant sept parcs et 57 réserves naturelles et domaines de chasse n'est pas suffisant pour préserver le caractère unique de la biodiversité au Congo.

Cela dit, en RDC, si l'exploitation industrielle est peu intense avec le nombre d'arbres coupés pour la vente compris entre 0,5 et 4 par hectare, dans beaucoup de régions cette exploitation se résume un écrémage qui n'est pas écologiquement durable et cette situation perdure du fait d'incertitudes d'ordre politique et social et du fait des fluctuations du marché international, note le rapport sur les « Forêts du Bassin du Congo »¹⁹. Celui-ci nuance toutefois le propos, indiquant que « *ce serait une erreur de croire que l'augmentation dramatique de la chasse est induite par l'exploitation industrielle du bois. Dans tout l'est de la RDC, il y a peu ou pas d'exploitation industrielle du bois, mais la chasse y est quand même très développée* ».

Une autre menace provient du fait que les populations autochtones et les communautés locales qui gèrent une partie des forêts protégées ne bénéficient pas d'un statut

juridique officiel, ce qui les insécurise et donc favorise les comportements prédateurs et le commerce de produits forestiers non ligneux mais aussi de bois échappe aux statistiques nationales. Frans Van Acker relève également l'existence d'une exploitation illégale sous de multiples formes comme l'exploitation des espèces protégées en dehors des concessions d'exploitation ou à l'intérieur des aires protégées²⁰. De son côté, l'ONG britannique Global Witness observait en 2007 que le contrôle de la production, du transport, de la transformation et de l'exportation du bois était pratiquement inexistant.

L'agriculture itinérante sur brûlis

Une autre menace pour les aires protégées est l'activité agricole et en particulier l'agriculture itinérante

sur brûlis combinée à l'absence de gouvernance forestière ou foncière, qui s'inscrit dans le cadre plus vaste des occupations illégales. René Ngongo, fondateur du bureau congolais de Greenpeace, dans le numéro de juin 2007, du mensuel de la coopération belge &CO, insiste sur ce point, remarquant « *au village, on coupe de grandes étendues de forêt pour faire les champs. Deux ou trois ans plus tard, les champs ne sont plus productifs. On est donc obligé d'en créer d'autres en abattant quelques arbres.* »

Theodore Trefon n'hésite pas à affirmer dans un entretien qu'il nous accordé que cette forme d'agriculture est le principal moteur de la déforestation en Afrique Centrale, dans la mesure où ses dégâts sont accentués par la croissance démographique. Le problème est que les stratégies promouvant les activités



Culture sur brûlis

¹⁸ The Rainforest Foundation and Forests Monitor, « Concessions to poverty », London-Cambridge, février 2007

¹⁹ Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), « Les forêts du Bassin du Congo. L'état des forêts 2006 »

²⁰ Van Acker Frank, « La gestion de l'écosystème forestier en RDC : analyse critique », in « Conjonctures congolaises 2012 », Cahiers Africains n°82, sous la direction de Stefaan Marysse et Jean Omasombo, avril 2013

économiques alternatives ne fonctionnent pas pour la bonne raison qu'il faut un État fort et une politique agricole qui fasse la promotion de techniques moins destructrices de l'environnement. Or, remarque le professeur Trefon, titulaire de la chaire Interactions Population-Forêts tropicales à l'ERAIFT, d'une part, l'agriculture représente moins de 1% du budget national congolais et d'autre part si vous n'avez même pas de politique agricole, comment voulez-vous changer les comportements des paysans ?

Le fait est que durant des siècles, les agriculteurs d'Afrique centrale ont utilisé cette technique dite d'essartage sans trop de dommage. Mais une nouvelle pression provient de l'accroissement des densités de population, précise Theodore Trefon. En effet, « l'essartage est le mode de production le plus répandu en Afrique Centrale. Or, il faut 20 à 25 ans pour reconstituer le couvert forestier. C'est un système qui fonctionne avec des densités de l'ordre de 25 habitants au kilomètre carré. Sinon le système tombe en faillite et donc le raccourcissement du temps de jachère mène à la déforestation », explique Cédric Vermeulen. La situation est particulièrement critique dans les régions les plus densément peuplées de l'Est de la RDC où se développe une agriculture quasi permanente avec des jachères très courtes (1 à 2 ans) ou inexistantes, à quoi s'ajoute l'élevage, décrit l'ouvrage sur « L'Etat des forêts 2006 ». Et le phénomène remonte déjà à plusieurs décennies : nous-mêmes avons vu des troupeaux de bovins de race Ankole, prédominante en Ouganda, au Rwanda et dans certaines parties du Kivu, errer à la lisière de la forêt équatoriale entre Beni (Nord-Kivu) et Mambassa (Province Orientale). Certains troupeaux paissent dans le parc des Virunga. Et l'élevage accentue l'impact de l'agriculture sur les formations

forestières. Les champs abandonnés sont transformés en pâturage et toute reforestation secondaire est empêchée, notent les auteurs de l'État des forêts. Parfois, la pression démographique se conjugue à l'absence de légalité pour aboutir à des phénomènes de destruction de l'environnement. C'est ainsi que les économistes belges Jeroen Cuvelier et Stefaan Marysse évoquent « le comportement irresponsable de certains chefs coutumiers » qui, « pourrait avoir de graves conséquences pour l'environnement ainsi que pour l'agriculture locale. Chassés de leurs terres, les paysans se voient obligés de déplacer leurs activités agricoles plus au fond de la forêt. Ces flux migratoires donnent lieu à un déboisement accéléré et à une pénurie accrue de certains produits forestiers comme le bois de feu. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur le rôle des chefs coutumiers dans la vente des terres à des entreprises d'exploitation forestière, il serait intéressant de faire des recherches sur les liens entre les expropriations foncières forcées, le phénomène du déboisement et la formation des milices en Ituri »²¹.

Tous ces phénomènes n'épargnent pas les aires protégées. L'ICCN mentionne l'occupation illégale de terres à l'intérieur des parcs et réserves de la part de populations, favorisée par une combinaison de facteurs tels que l'explosion démographique, la corruption, la faiblesse de l'autorité de l'Etat et la non application de la loi. Le directeur technique de l'ICCN, Guy Bayima évoque les plaintes que l'ICCN dépose contre les occupants illégaux, agriculteurs ou autres. Mais déplore-t-il, « c'est à peine si le Ministère public s'en saisit et considère que c'est une affaire importante. Des gens détiennent des concessions dans une aire protégée ! »

Au nombre des aires menacées par l'agriculture illégale, figure le

Domaine de chasse et réserve de Bombo Lumene (à 128 km de Kinshasa), dont les responsables confient à Parcs et Réserves que pas moins de 105 ha y sont cultivés. Des « *sujets turcs* » (sic) ont notamment aménagé un grand champ de maïs à l'intérieur de ce domaine et des Italiens y ont un grand champ et veulent installer dans le parc un orphelinat pour les enfants de la rue. Ce témoignage démontre que la colonisation humaine, décrite dans nos colonnes il y a sept ans par Cédric Vermeulen, s'est poursuivie.

A l'époque, ce chercheur relatait que cette colonisation corrélée aux menaces du braconnage et de la déforestation qu'elle accentue fortement, émanait en toute impunité de toute une série d'opérateurs privés, étatiques ou religieux, dont les cités de la fondation Hans Seidel le long de la Lufimi, des fermes privées le long de l'axe Bwantaba-Buschira, le séminaire religieux de Buschira. Et le plus inquiétant est dans le cas de la Fondation Seidel, les « *fonds de diverses coopération ont servi à installer dans un domaine classé de l'Etat et sur des terres traditionnelles Batékés des migrants urbains issus des diverses régions du Congo* », notait Vermeulen, concluant à ce propos : « *si le développement rural intégré qui y est développé est techniquement très intéressant, on peut légitimement s'étonner de cette volonté d'organiser une colonisation humaine d'un domaine de l'Etat* » (sic). Là comme ailleurs, un des moteurs de ces invasions est la pauvreté « *Certaines de ces menaces sont imputables à la spéculation commerciale; la plupart cependant résultent de la pression exercée par les populations locales confrontées quotidiennement à la survie dans un environnement politique et institutionnel encore instable* », relève Vermeulen.

De son côté, le conservateur du Parc de la Salonga, Hugues Ducenne évoque la menace que représente

²¹ Cuvelier. J et Marysse S. « Les enjeux économiques du conflit en Ituri », l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2003-2004, Paris, L'Harmattan, 2004

pour l'intégrité du parc les activités des quelque 2000 Kitawalistes, (témoins de Jéhovah) qui se sont installés dans le parc et dont la présence offre surtout la possibilité pour les braconniers de se cacher derrière ces personnes. Parce qu'ils vivent de façon rudimentaire. Il va falloir qu'on réfléchisse au problème parce ce qu'il est fort possible que ce soit la plaque-tournante d'un partie du braconnage dans le parc. Dans le bloc sud de la Salonga, l'ICCN est confrontée à la présence des Yalima, problème apparemment plus facile à gérer *« parce qu'ils sont considérés comme peuple autochtone. Comme ils étaient là avant la création du parc, on pense en faire des associés, en ce sens qu'on pourrait déclasser cette partie du parc dans une catégorie plus tolérante pour le prélèvement de la faune »*, explique Hugues Ducenne. Une chose est sûre en tout cas, à l'issue de leur évaluation socio-économique effectuée au Parc de la Salonga en 2009, Theodore Trefon et Noël Kabuyaya ont conclu que les populations vivant à l'intérieur du parc ou à proximité et dont les principales activités économiques et de subsistance, sont l'agriculture, la cueillette, la chasse et la pêche, manquent de tout et ont le sentiment que le parc constitue une entrave à leurs activités. Ils ont de surcroît le sentiment d'être abandonnés, témoignent ces chercheurs. Autrement dit, se posent des problèmes de compréhension entre les habitants du crû et le personnel de l'ICCN et d'un consensus à dégager pour réduire la prédation. Iyav Muhunga, chef de projet de la Frankfurter Zoological Society, témoigne aussi d'occupations illégales dans le parc d'Upemba. *« On a même un grand village qui est là, qui est sur le parcours des*

éléphants. Ce sont des braconniers, des pêcheurs illégaux, des gens qui font le champ, l'exploitation du bois, le makala et le bois d'œuvre ». Dans la Réserve de biosphère de Luki, Noël Kabuyaya et Theodore Trefon signalent la présence d'acteurs économiques résidant en ville mais qui exploitent des terres/ressources au sein de la Réserve comme *« base arrière »* à leurs activités urbaines. Ils témoignent également que l'agriculture est l'une des principales activités. Et le phénomène est facilité par le fait que la délimitation de la réserve de Luki en trois zones (zone de transition, zone tampon et aire centrale) est floue, ce qui favorise l'exploitation anarchique²².

L'agriculture industrielle

Une autre menace mise en exergue par Cédric Vermeulen est la culture d'huile de palme²³. La demande mondiale est en pleine croissance, tirée par le marché du biodiesel. En outre, l'expansion en Asie a atteint ses limites, poursuit-il. En effet, dans un rapport publié en février 2013, l'ONG Rainforest Foundation constate que les surfaces disponibles pour la création de nouvelles palmeraies, sont en train de décroître rapidement chez les leaders de ce marché que sont la Malaisie et l'Indonésie²⁴. Et dans ce cadre, l'Afrique Centrale est en train de devenir la nouvelle zone d'expansion de l'industrie, convoitée par des multinationales très puissantes et pas toujours transparentes. La main d'œuvre y est moins chère et le développement des projets est encouragé par les nouveaux investissements dans de nouvelles infrastructures portuaires et routières. En outre, une terre qui peut coûter 500 dollars à l'hectare en Asie du Sud-Est peut être acquise pour moins

cher sinon gratuitement en Afrique Centrale, zone où la demande intérieure est en hausse et qui présente l'avantage d'être plus proche des marchés européens. Tout cela se traduit par une ruée des compagnies notamment asiatiques vers l'Afrique. Elles ont surtout jeté leur dévolu vers les pays les plus proches de la côte atlantique. Mais cela n'a pas empêché la division agrobusiness de la firme de télécommunications chinoise, ZTE de signer un contrat avec le gouvernement de Kinshasa pour la création de 3 millions d'hectares de plantations. Et quand bien même, ces projets n'empiètent pas directement sur des aires protégées, ils représentent pour celles-ci une menace indirecte comme en témoigne l'octroi au Cameroun d'une concession à la firme américaine Herakles Capital, au beau milieu de sanctuaires de la faune, entre lesquelles migrent les éléphants et à coup sûr, une telle implantation a de bonnes chances de favoriser l'empiètement de prédateurs.

Les industries extractives

A divers degrés, les industries extractives représentent une autre menace pour les parcs et réserves de l'ouest du pays. Georges Muamba, directeur de la coopération internationale à l'ICCN attire l'attention sur la menace qui pèse sur le Parc Marin des Mangroves, situé à l'embouchure du fleuve Congo, biotope du lamantin, du fait de la pollution des hydrocarbures disséminés par les tankers qui sillonnent le littoral et qui affecte les poissons, d'autres organismes vivants et in fine la santé des hommes qui les consomment.

La perspective de l'exploitation des hydrocarbures à l'Est du pays dans le Graben Albertin fait peser

²² Kabuyaya Noël et Trefon Theodore, « Les défis de la gouvernance environnementale dans la Réserve de Luki », rapport présenté dans le cadre du projet F48 du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren/Kinshasa, mars 2008

²³ Vermeulen Cédric, Université de Liège/Faculté de Gembloux ABT, « Enjeux autour des forêts congolaises », Communication au Parlement belge dans le cadre de la présentation du numéro 82 de Conjonctures congolaises, 19 avril 2013

²⁴ Rainforest Foundation, « Seeds of destruction », février 2013

d'autres menaces de pollution. En effet, jusqu'à il y a deux ans, il était envisagé d'en évacuer la production future ainsi que l'éventuelle production des bassins d'Upemba, du Graben Tanganyika et de la Cuvette centrale par un réseau d'oléoducs qui traverserait la forêt tropicale jusqu'à l'Atlantique. Finalement, ce projet mis en avant par la firme italienne Cestari a été abandonné mais d'une façon ou d'une autre, ce pétrole devra être évacué. On craint d'autant plus le risque d'accident que la firme SEP-Congo qui gère les oléoducs se plaint d'actes fréquents de vandalisme perpétrés par des voleurs de carburant, qui comportent de sérieux risques d'incendies et de pollution.

Outre, la pollution qu'elles peuvent générer et les incursions de creuseurs qui opèrent avec ou sans la complicité de groupes armés et de militaires, les industries extractives présentent un danger particulièrement important quand leurs activités au sein des parcs sont couvertes du sceau de la légalité, mais d'une légalité en conflit avec les textes qui régissent la protection des aires protégées. C'est ainsi que l'on trouve actuellement plusieurs cas de situations où plusieurs institutions de l'État sont en conflit plus ou moins ouvert, revendiquant chacune l'allocation d'une terre à des fins incompatibles les unes avec les autres.

Le parc de Kahuzi Biega offre l'exemple d'un tel conflit opposant le Cadastre Minier (CAMI) qui a notamment octroyé une concession de cassitérite en 2005 à la Société aurifère du Kivu-Maniema (Sakima) englobant une partie de la superficie de ce parc classé au patrimoine mondial depuis 1980²⁵. Qui plus est, relate le journal kinois « *Le Potentiel* », un individu, décrit comme « *allié de Sakima* » y incite la population, avec le concours d'hommes en uniformes, à empêcher les services du parc de fonctionner correctement. Le même article précise que le gisement en

question est exploité par des militaires et d'autres groupes armés. L'UNESCO elle-même est au fait de la situation. Elle relève qu'un facteur affectant l'intégrité du parc est précisément l'octroi de permis d'exploration minière. Le centre du patrimoine mondial a recommandé l'annulation de ces concessions mais il n'a été que partiellement entendu. Le gouvernement n'a fait fermer que les sites des régions d'Itebero, de Lulingo, de Punia et de Katasomwa et non ceux d'autres zones d'extraction minière. En janvier 2011, lors d'une réunion de haut niveau demandée par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 31ème session à Christchurch en 2007, l'UNESCO a rappelé que les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et minières dans les sites du patrimoine mondial sont incompatibles avec le statut de ces sites.

Guy Bayima, directeur technique de l'ICCN reconnaît dans ce contexte qu'« *il n'est pas normal que les lois puissent se contredire comme cela et que les instances appelées à dicter la loi s'appliquent pour que les lois s'affrontent les unes aux autres. C'est une inadéquation inacceptable. Vous avez le cadastre foncier, le cadastre minier, le cadastre agricole, forestier. Tous sont des services de l'État. Et il y a une espèce d'interface, d'interpénétration qui doit être harmonisée. Le responsable du cadastre minier avant de donner les carrés miniers à un exploitant, fût-il industriel ou artisanal, se doit d'avoir la carte des cadastres forestier, agricole, foncier et minier. Il doit confronter les quatre cartes et celle des aires protégées. Si on ne travaille pas comme cela, il y a une incompétence quelque part !* » Pour Guy Bayima, « *ce n'est pas l'arsenal juridique produit dont nous disposons qui fait problème mais l'application de cet arsenal* ».

Georges Muamba, directeur pour la coopération internationale de l'ICCN, considère que le Congo a « *une administration qui sort de la*

guerre, qui n'est pas du tout performante et qui doit se refaire. Il y a un problème de gouvernance dans ce pays. Entre l'expression légitime des besoins de développement et la mise en œuvre des moyens pour y arriver, il n'y a pas de cohérence... ». Et il évoque « *des erreurs commises par les services du cadastre minier notamment. Il y a des erreurs qui ont été commises par certains ministères en matière d'appréciation des stratégies de développement dans ce pays, au point qu'on se trouve aujourd'hui dans une certaine confusion* ». Au cours d'une conférence convoquée en février 2013 par le Président Kabila sur la gouvernance et la transparence dans le secteur minier à Lubumbashi, « *il a été relevé que la RDC ne respecte pas les conventions internationales et notamment la convention du patrimoine mondial. La résolution qui est sortie et le Président l'a relevé lui-même dans son discours est qu'il faut qu'on y mette de l'ordre, qu'il y ait un comité interministériel pour essayer de trancher cette histoire-là* », raconte Georges Muamba.

Au plus haut niveau de l'État, on reconnaît donc l'existence du problème. Las, celui-ci ne se pose pas que pour le seul parc de Kahuzi-Biega et reconnaître le problème ne suffit pas à le résoudre. Un autre cas de figure est en effet la menace que fait planer sur le Parc national des Virunga (PNV) la perspective de l'exploration et de l'exploitation pétrolière. En effet, le 18 juin 2010, quatre ordonnances présidentielles approuvent l'octroi de blocs pétroliers dans la zone du Rift Albertin, comprise entre le lac Albert au nord et le lac Edouard au Sud, dans la Province Orientale et le Nord-Kivu. Or, 32% de la superficie du bloc III, attribué au consortium formé par Sacoil & Divine et la firme congolaise Semliki (dont la firme française Total est devenue opérateur en 2012) ainsi que par la Congolaise des Hydrocarbures (Cohydro), propriété de l'État congolais, recouvre le PNV. Le bloc

²⁵ Le Potentiel, « L'exploitation illégale des ressources minières met en péril le parc de Kahuzi Biega », 2 mars 2010

IV, convoité par l'Ente Nazionale Idro-carburi (ENI) italienne, empiète sur le territoire du parc sur 52% de sa superficie. Et 85% de la surface du bloc V, concédé à l'Association Dominion Petroleum Congo-Sydney Oil Company (Soco)-Cohydro chevauche le territoire du PNV. Les secteurs au sud du parc dédiés à la conservation du gorille de montagne ne sont pas directement concernés par les projets pétroliers. En revanche, le secteur de Tshiaberimu dédié notamment à la protection gorille des plaines de l'Est, est inclus dans le bloc IV, mais il est en dehors du secteur sédimentaire. Les blocs IV et III comprennent la totalité des savanes d'Ishango et des massifs forestiers du nord du Parc. Enfin, le bloc V recouvre la totalité de la partie congolaise du Lac Edouard, inclus dans le parc.

La détermination des autorités congolaises à exploiter la ressource a été confirmée par l'article 24 de la proposition de loi portant régime général des hydrocarbures, en débat lors de la session ordinaire de l'Assemblée nationale, en mars 2013. Celui-ci stipule en effet que « *pour raison d'intérêt public, un décret délibéré en conseil des ministres, peut déroger aux mesures de restriction concernant les aires protégées et les zones interdites* » (sic)

Au plan juridique, là encore, ces textes entrent en contradiction avec plusieurs engagements nationaux et internationaux pris par le Congo. En effet, la loi n°11/009 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, promulguée le 9 juillet 2011, précise, dans son article 33, que « toute activité susceptible de nuire à l'environnement est prohibée dans les aires protégées (...) et qu'est nul tout droit accordé dans les limites des aires et zones visées ». Cela dit, en l'absence de textes d'application, l'Ordonnance Loi 069-041 22 août 1969 sur la conservation de la

nature reste le seul texte qui permet de régir les activités dans les parcs. Elle précisait déjà que toute activité d'extraction et de fouilles et de donc de prospection pétrolière, est interdite dans les Parcs Nationaux (article 5). Elle autorise toutefois des travaux de recherches scientifiques en cas de levée de l'interdiction par l'ICCN (Articles 6 & 7). En outre, au plan international, la RDC a ratifié le 11 juin 1992 la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio qui a été ratifiée par la RDC le 11 juin 1992. Cet article demande aux signataires de mettre en place les dispositions nécessaires « *pour qu'il soit tenu compte des effets nocifs des programmes et politiques sur la diversité biologique* ». De son côté, l'Observatoire volcanologique de Goma a attiré à plusieurs reprises l'attention sur les risques qu'une campagne sismique ferait courir dans une région où l'activité volcanique est aussi active.

Malgré tout, des débuts d'exploration dans le PNV ont eu lieu depuis l'approbation par le Président Kabila des ordonnances-loi. En août 2010, ont débuté les premières investigations préalables aux travaux d'exploration pétrolière dans le bloc V, sans qu'une Etude d'Impact Environnementale n'ait été réalisée. En mars 2011, le Ministre de l'Environnement a rejeté les conclusions de cette étude car « *prématurée, trop sommaire et non conforme aux standards qu'on pouvait en attendre* ». Mais le 1^{er} septembre, le même ministre devait signer un certificat d'acceptabilité environnementale autorisant SOCO à mener une campagne d'exploration pétrolière dans le parc, après présentation en juin de la même année par la compagnie d'un Plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) du projet des campagnes aéromagnétiques, gravimétriques et d'acquisitions sismiques dans le bloc V. L'arrêt ministériel toutefois n'a pas donné son

feu vert à la campagne sismique.

Tous ces développements ont suscité l'inquiétude de l'UNESCO, dès 2008, après la conclusion en 2007 des premiers contrats de partage de production. En janvier 2011, s'est tenue à ce propos une « *réunion de haut niveau* » à Kinshasa à la demande du Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 31^{ème} session à Christchurch en 2007. Lors de cette réunion, l'UNESCO a rappelé au gouvernement congolais que les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et minières dans les sites du patrimoine mondial étaient incompatibles avec le statut de ces sites. Et cette position fut même actée de manière commune par l'Etat congolais et l'UNESCO dans une déclaration co-signée à Kinshasa par le Premier ministre congolais Adolphe Muzito et la Directrice Générale de l'UNESCO, Irina Bokova.

Fin juin 2012, lors de sa réunion de Saint-Petersbourg, le comité de l'UNESCO en charge de la surveillance des sites du Patrimoine mondial a encore averti que l'exploration pétrolière dans le PNV pourrait causer de graves préjudices et devait par conséquent, être stoppée. Qui plus est, le Comité avait également demandé à la RDC de révoquer les permis accordés aux sociétés d'exploration pétrolières. Soco fut critiqué dans le rapport « *State of Conservation* » sur Virunga comme étant « *hostile au parc* » (sic)²⁶.

Du côté belge et européen, plusieurs mises en garde furent adressées au cours de ces dernières années. Le 12 mars 2012, le ministre belge des Affaires étrangères Didier Reynders avait qualifié lors d'une audition de la commission des relations extérieures de la chambre des représentants²⁷, de « *contraires à la législation congolaise et aux engagements internationaux* » de la RDC, les autorisations accordées par le gouvernement congolais à Soco pour prospecter dans le parc

²⁶ WWF, « les gouvernements et les compagnies pétrolières rappelés à l'ordre au sujet de l'exploration pétrolière dans les Virunga », 28/06/2012

²⁷ BELGA, « Reynders juge illégale l'autorisation de prospection dans le parc des Virunga », 12 mars 2013

des Virunga. En décembre, à l'instigation du député Georges Dallemagne, la chambre a voté une résolution demandant au gouvernement belge d'insister auprès du gouvernement congolais afin qu'aucune autorisation d'exploitation dans le parc ne soit autorisée et d'envisager des sanctions contre Total et Soco si celles-ci ne respectent pas les lois de la RDC et ses engagements internationaux, notamment vis-à-vis de l'UNESCO.

Côté européen, répondant, le 8 juin 2012, à une question de l'euro-député Bart Staes, le Commissaire au Développement Andris Piebalgs rappelait que « *dès fin 2010, l'Union européenne et les principaux bailleurs de fonds œuvrant dans le domaine de la conservation en RDC sont intervenus à maintes reprises pour éviter une exploitation pétrolière dans le Parc des Virunga qui soit contraire à la législation congolaise et aux engagements internationaux pris par*

la RDC ». Et le 13 décembre 2012, à l'initiative de l'eurodéputée Anne Delvaux, le Parlement européen à son tour demandait aux autorités de Kinshasa « de n'accorder aucune autorisation d'exploitation pétrolière, conformément à la demande expresse de l'Unesco »

Ces pressions ont certainement contribué à l'annonce le 17 mai 2013 par le PDG de Total, Christophe de Margerie, lors de l'assemblée générale des actionnaires du groupe, que celui-ci ne pénétrerait pas dans les limites du Parc. Qui plus est, le PDG de Total s'est engagé à respecter les limites actuelles du Parc au cas où celles-ci seraient réduites, accédant aux demandes répétées en ce sens du WWF (Fonds mondial pour la nature). Néanmoins, Soco n'a pas souscrit à un tel engagement et si son programme d'exploration, autorisé en mars 2011, a connu un coup d'arrêt, c'est avant tout en

raison de l'offensive des rebelles du M23 en avril 2012. Ensuite, comme le suggère la proposition de Loi des hydrocarbures en discussion à l'Assemblée nationale, Kinshasa n'a pas encore renoncé à exploiter la ressource. Qui plus est, un conseiller du ministre de l'Environnement au cours d'un entretien avec P&R, évoquant l'exemple gabonais, a défendu le point de vue que l'exploitation pétrolière ne constitue pas forcément une menace pour les aires protégées. Au contraire, dit-il, ce sont dans les concessions de Shell, que la faune et la flore sont mieux sauvegardées, affirme-t-il. Par ailleurs, tant des fonctionnaires congolais que des représentants des bailleurs de fonds, ont suggéré qu'il soit possible de couper la poire en deux

En effet, Guy Bayima, explique que « *l'étude de cadrage* » financée à concurrence de 200 000 euros par l'UE, et préalable à l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur les impacts de l'exploitation pétrolière dans le PNVi, réalisée à la demande du Ministère de l'Environnement et finalisée en septembre 2012, en interprète le résultat en déclarant que celle-ci « *invite à la recherche d'une conciliation possible entre la préservation de la biodiversité et l'exploitation pétrolière* ». Plus précisément, cette étude de cadrage avait pour objet de décrire les contextes institutionnels et légaux qui régissent l'exploration et l'exploitation pétrolière en RDC ainsi que ceux qui permettent d'assurer un environnement à même de garantir le développement durable des populations de la Région du Rift ; définir le cadre géographique, physique biologique et humain de l'EES ainsi que les questions dont elle doit traiter en considérant le contexte dans lequel s'insère l'activité pétrolière.

En définitive, on constate qu'à l'ICCN, après une période d'expression de fortes réticences sous le ministère de José Endundo qui a

En quoi l'activité pétrolière constitue-t-elle une menace pour le Parc des Virunga ?

Il y a au moins plusieurs raisons pour lesquelles les activités pétrolières peuvent constituer une menace pour la biodiversité du Parc national des Virunga (PNVi). La première mentionnée dans le texte est le risque d'un déversement accidentel en cas de fuite au lieu d'extraction ou sur le chemin de l'évacuation ou de risque criminel, si l'on prend en compte que les performances d'oléoducs dans plusieurs pays d'Afrique comme le Nigeria ou la RDC sont choses assez fréquentes.

Avant même que ne démarre l'exploitation comme telle, l'exploration sismique précédant le forage des puits consiste à poser des charges explosives susceptibles de traumatiser les populations animales. En outre, comme le soulignait l'ICCN elle-même dans un document interne rejetant la première étude de Soco, l'emploi d'explosifs dans une zone où les groupes armés sont toujours actifs, représente un risque sécuritaire évident en favorisant la prolifération de ce genre de matériel utilisable à des fins létales. En outre, l'exploration sismique ouvre de petites pistes autour des points de forage et l'on sait que l'ouverture de pistes et de routes, générée par les activités d'exploration et d'exploitation suppose une déforestation plus ou moins substantielle qui favorise l'incursion dans l'aire protégée de populations locales ou non et donc d'aggraver les phénomènes de braconnage, d'agriculture illégale et d'exploitation de bois de chauffe ou de bois d'œuvre.

pris fin en février 2012, un assouplissement à la perspective d'une telle exploitation. « *Le pétrole peut être un danger comme ne pas l'être* », déclare Guy Bayima. Pour lui, le Programme d'atténuation et de réhabilitation (PAR) présenté par SOCO est compatible avec les exigences gouvernementales.

Qui plus est, Guy Bayima ne rejette plus d'emblée l'idée d'une exploitation. Face à l'expression de la crainte que les forages ne perturbent les équilibres géographiques du Parc, il rétorque : « *J'apprends que dans les Émirats arabes, on a fait des forages horizontaux où le pétrole se trouvait à 12 km à vol d'oiseau de l'endroit où on le recueillait. C'est quand même formidable. Je pense que pour ce qui est du pétrole, le moment venu, quand on aura toute la photographie exhaustive et du pétrole d'une part et de la biodiversité de l'autre, l'option sera levée en toute responsabilité par le gouvernement* ».

De son côté, Georges Muamba, considère que revoir les limites du Parc et l'amputer des zones où se ferait l'exploitation pétrolière, « *serait un très mauvais précédent. On risquerait de déclencher une dynamique dans le pays, de revisiter les limites de tous les parcs et alors, il n'y aura plus rien. Nous avons déjà des parcs y compris ceux du patrimoine mondial qui sont déjà occupés par des populations. Il y a les Virunga, il y a Kahuzi-Biega, Salonga. Si on doit réfléchir comme cela, le processus en cours aujourd'hui pour faire sortir les gens de Kahuzi-Biega va être interrompu. Il s'agit d'orpailleurs, d'éleveurs, des agriculteurs, des miniers... En périphérie, dans les domaines de chasse, il y a des villages entiers qui sont construits. Une telle décision serait désastreuse. Beaucoup de bailleurs de fonds partagent ce point de vue. Mais je sais qu'à l'ICCN tout le monde ne pense pas comme moi. Des gens pensent*

qu'on a besoin de pétrole », affirme le directeur pour la coopération de l'ICCN.

En définitive, l'avenir de l'exploitation ou non du pétrole dans le Parc va beaucoup dépendre des rapports de force au sein du gouvernement congolais, où comme chacun sait, le Ministère de l'Environnement risque de peser de moins en moins lourd face à ceux des Mines et Hydrocarbures, générateurs d'importantes recettes pour l'État, mais aussi des démarches faites par les partenaires du Congo, tels que l'UE, l'UNESCO auprès du gouvernement congolais, et du lobbying auprès de ces mêmes partenaires par l'opinion publique ainsi et surtout, comme des pressions exercées sur les compagnies pétrolières par des organisations comme le WWF. Le moins qu'on puisse dire est que le dossier est très chaud.

La mauvaise gouvernance

De façon générale, la mauvaise gouvernance qu'il s'agisse de l'incapacité de l'État à asseoir son autorité ou des décisions contradictoires prises par les administrations publiques, constitue une menace sérieuse pour l'environnement en général et les aires protégées en particulier.

Cédric Vermeulen évoque une « *absence d'aménagement territorial* » qui aboutit à « *une multi-affectation des terres* », tandis que Theodore Trefon conclut qu'il n'y a pas de stratégie nationale de zonage en RDC. En conséquence, estime Trefon, en RDC, l'application du mécanisme de compensation REDD, risque d'être vouée à l'échec. En effet, ce mécanisme de compensation qui souhaite introduire une modification des attitudes vis-à-vis de la déforestation en encourageant les habitants à abandonner l'agriculture itinérante sur brûlis, intervient dans un contexte très différent du Costa Rica où un État fort

qui a été capable de transformer la forêt tropicale en parcs naturels. En Afrique Centrale, les parcelles familiales ne dépassent pas souvent un hectare. Cela signifie que le processus de négociation dans le cadre du REDD impliquerait le versement d'une compensation à chaque famille ou à chaque clan dans chaque village. Ce qui n'est pas réaliste, estime Théodore Trefon

L'État n'a pas l'apanage de la « *mégestion* » des ressources naturelles. « *Il y a 20 ans, les ONG de conservation, souhaitant mettre fin à la filière de la viande de brousse, ont encouragé l'apiculture, les étangs piscicoles et la valorisation des produits forestiers non ligneux ainsi que l'amélioration de la commercialisation. Mais aucune de ces stratégies alternatives n'a fonctionné car les paysans sont très malins. Ils vont s'engager dans une activité économique nouvelle sans pour autant abandonner les anciennes comme la production de charbon de bois (makala) ou la chasse pour vendre de la viande de brousse* », explique Trefon, sur base d'analyses de terrain.

Un autre obstacle à la conservation est l'absence d'implication des populations locales et l'insécurité juridique qui résulte du fait de la non-reconnaissance des droits des communautés sur le foncier et donc, facilite les comportements de prédation. Depuis 2010, un projet de décret sur l'octroi de concessions forestières aux communautés locales est sur la table du gouvernement. Mais précise, Irène Wabiwa, chargée de campagne Forêt chez Greenpeace, ce texte ne permettra pas aux communautés de bien gérer leurs forêts sans appui de la part des partenaires financiers au développement. « *Si ces communautés optent pour la conservation, il faudrait qu'il y ait des acteurs, des partenaires financiers, des partenaires techniques qui puissent aider*

les communautés à bien aller vers le choix de la conservation » estime-t-elle, déplorant par ailleurs les blocages qui ont empêché à ce jour cette loi d'entrer en vigueur.

De son côté, Théophile Gata, consultant, met en garde contre la tentation du gouvernement congolais de s'inspirer de l'expérience camerounaise en matière de gestion des forêts communautaires. Selon lui, elle a échoué parce que des membres de l'élite, sachant que les communautés forestières étaient en train de s'organiser en associations pour revendiquer des concessions, ont manœuvré pour devenir gestionnaires de ces associations et finissent par signer des contrats d'exploitation sans consulter les communautés et récupérer les bénéfices pour eux-mêmes. Du coup, il recommande que les autorités traitent avec les chefs coutumiers

Mais Cédric Vermeulen objecte : *« ce n'est pas parce qu'on transfère à des communautés locales que la protection est meilleure. Les seuls régulateurs sont les chefs coutumiers qui organisent parfois la coupe anarchique ».*

Par ailleurs, à la mi-avril 2013, le « Réseau Ressources Naturelles » (RRN), regroupant des associations congolaises de la société civile environnementale, a jugé insuffisant le bilan sur la gouvernance et la transparence du secteur forestier dans le pays, malgré des avancées notables dans la publication des contrats de concessions forestières. Un des obstacles à la gouvernance forestière est le dysfonctionnement entre le pouvoir central et les provinces, de l'absence de « recevabilité » et du refus de rendre publiques certaines informations sur la gouvernance forestière, explique le RRN. L'améliora-

tion des conditions d'existence des communautés locales dépend en grande partie de la bonne gestion des ressources forestières. Celle-ci suppose le maintien du moratoire sur les nouvelles allocations forestières, de contrôler l'exploitation forestière sur le terrain et d'appliquer les pénalités, de rétrocéder 40% de la taxe de superficie aux provinces et aux territoires, de développer les concessions des forêts communautaires, de vulgariser le Code forestier ainsi que d'adopter les textes d'application, estime le RRN. En résumé, la clarification du statut juridique de la propriété des communautés permettrait une appropriation des politiques de défense de la forêt et un changement de comportement qui ne peut que bénéficier au réseau des aires protégées.



© J.L. Doucet

Python

La réponse de l'Union européenne et de ses partenaires

Face aux menaces qui pèsent sur les sanctuaires de la biodiversité que sont les aires protégées jouant un rôle primordial dans le maintien de vastes zones de couverts forestiers, l'Union européenne (UE) a déployé avec le concours de ses partenaires toute une série d'actions pour promouvoir la gestion durable des forêts et la conservation de la nature en RDC. Cette stratégie comprend des « actions d'urgence » pour sauvegarder et valoriser un patrimoine de l'humanité menacé par les années de guerre, des actions pour permettre la préparation des programmes structurels d'appui sectoriel et un appui à la réduction de la pression sur les forêts naturelles due à la demande énergétique toujours croissante en bois de chauffe. L'accent est mis également sur l'appui à l'amélioration de la bonne gouvernance économique des ressources naturelles.

L'objectif spécifique est d'améliorer la capacité de gestion des écosystèmes, par des actions de conservation en faveur des quatre aires protégées les plus représentatives de la biodiversité du pays et des appuis en faveur des instituts de formation forestière. L'UE est à ce jour un des donateurs les plus importants du secteur en RDC avec un montant d'environ 66 millions d'euros entre 2009 et 2017. Sur ce total, l'UE a alloué pour la période 2008-2013, au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement un montant de 30 millions d'euros, dont 20 millions pour le volet conservation et 8 millions pour le volet formation des instituts destiné à renforcer la capacité du personnel chargé d'administrer les aires protégées et de la politique forestière. Les 2 millions restants comprennent une réserve pour les dépenses imprévues (1,5 million) et 500 000 euros de dépenses de suivi, d'audit et d'évaluation. D'autres financements sont effectués à partir d'autres lignes de crédit pour des actions

I. La protection et la valorisation des aires protégées

Durant la période 2008-2013, pas moins de 20 millions d'euros ont été alloués par l'UE pour la sauvegarde des parcs Virunga, Garamba, Salonga et Upemba. Le choix a été dicté d'une part par la valeur de leur biodiversité mais aussi par la complémentarité avec les programmes d'autres partenaires. En effet, trois autres sites de haute valeur biologique de l'est du Congo que sont les parcs nationaux de Kahuzi-Biéga et de Maïko ainsi que la Réserve de Faune à Okapis reçoivent déjà l'appui de programmes financés par l'Allemagne, les Etats-Unis et la Banque Mondiale.

Les actions concernent la réhabilitation des infrastructures, l'appui au rajeunissement et à l'amélioration des compétences du personnel de l'ICCN, l'appui concret aux populations environnantes pour faciliter les liens avec les Parcs ainsi que la relance du tourisme quand c'est possible. Les travaux progressent sur tous les sites. Celui des Virunga est le plus en avance suivi par la Garamba. A la Salonga, malgré les retards (dus à plusieurs facteurs dont la logistique) les travaux progressent également, et les constructions à Monkoto (base du Parc) sont à un stade avancé. L'axe Monkoto vers le nord (qui désenclaverait la population coincée entre les deux zones du parc) est en cours de réhabilitation par des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Comme le rappelle la Commission européenne, les pressions de toutes sortes sur les parcs sont nombreuses Et le défi de l'exploitation pétrolière n'est que la dernière et sans doute pas la moindre...

Sauvegarder l'essentiel dans les Virunga

Le parc des Virunga, à lui seul, a absorbé avec un total de 10 millions d'euros, la moitié de l'enveloppe

européenne destinée à la conservation durant la période 2008-2013. Grâce à l'intervention de l'UE, la population de gorilles de montagne est à nouveau suivie, la population d'éléphants augmente et le tourisme a apporté environ 1 million de dollars de recettes en 2011, dont 30% vont directement aux communautés riveraines. La présence de partenaires appuyés par l'UE a permis d'y attirer d'autres donateurs qui ne se seraient pas engagés autrement. L'amélioration du cadre de vie des populations est tangible (écoles, centres de santé, pistes rurales, emplois...).

Dans un contexte difficile, marqué par l'offensive du M23 en avril 2012, l'UE a renforcé les capacités de gestion de l'ICCN. Les résultats obtenus dans le PNVI par les partenaires de l'ICCN impliqués depuis longtemps dans cette région (WWF, ZSL), sont jugés très importants en terme de réhabilitation/construction d'infrastructures, d'études diverses tant sur le plan biologique que socio-économique, de délimitation participative du Parc, notamment avec des plantations agroforestières pour lutter contre l'exploitation illégale du bois de chauffe, de formation du personnel, notamment de surveillance, et de collaboration avec leurs homologues voisins, de transfert des populations illégalement installées à l'intérieur de l'AP vers des terroirs d'accueil où ils bénéficient de terres et d'infrastructures d'accueil qu'ils n'ont pas dans le Parc, etc.

Pour poursuivre et pérenniser les efforts déjà engagés, l'appui communautaire 10^{ème} FED dans le PNVI a porté sur des actions destinées à rétablir durablement le fonctionnement et la qualité de gestion du Parc afin d'en valoriser les ressources naturelles, et d'assurer la fourniture continue de services écologiques au profit des communautés locales. Il fallait prendre en compte le fait que le PNVI représente en effet la

source principale de bois (consommé essentiellement sous forme de charbon) pour la ville de Goma peuplée d'environ un million d'habitants. Plus de 100.000 personnes se sont installées illégalement dans le PNVi au cours des 6 dernières années, sans aucune infrastructure sociale (sanitaire, santé, école etc.) et vivent essentiellement de ce commerce faute d'alternative. De même, la population sur les rives du Lac Edouard, à l'intérieur du PNVi, a presque triplé (80.000 hab.). Parmi celle-ci, note un document de la Commission, des « néo-pêcheurs » illégaux qui opèrent totalement hors du contrôle de l'ICCN et de la coopérative chargée de la pêche, et ont contribué à une baisse très sensible de la production halieutique du lac.

Depuis avril 2012, l'action a surtout consisté à sauvegarder l'essentiel, comme l'explique Ephrem Balole, administrateur chargé de planification du parc des Virunga. « A cause des violences, on n'a plus continué à poursuivre le travail de conservation normal. On s'est concentré plutôt sur l'urgence pour protéger nos ressources humaines, c'est-à-dire les gardes et leurs familles ainsi que les équipements. Nous avons essayé de protéger la structure et de maintenir le système de gestion », explique Ephrem Balole. Pour ce dernier, il est important d'avoir pu protéger tout ce qui avait été mis en place avec le concours de l'UE comme les bâtiments, les véhicules et tous les autres équipements susceptibles de faire l'objet de pillages. « Nos équipes sont restées en train de travailler sur le terrain dans des conditions extrêmement difficiles et c'est ce qui a permis à la fois de pouvoir protéger et aussi procurer de la sécurité pour nous-mêmes et aussi pour les populations aux alentours du parc », se félicite l'administrateur en charge de la planification. De surcroît, l'ICCN a dû protéger la

faune, en se concentrant toutefois sur « hot spots », c'est-à-dire les endroits qui sont très endémiques. On a protégé les gorilles de montagne, les gorilles de plaine, les éléphants, les hippopotames, les buffles et les antilopes. On a aussi protégé le Mont Ruwenzori et le Volcan Nyiragongo, qui sont des écosystèmes fragiles.

En définitive, aucune espèce n'a été perdue si ce n'est le lycaon communément appelé « chien sauvage africain », déjà disparu dans les années 1960. Le travail de l'ICCN a eu pour effet que l'on ne se trouve plus à des niveaux critiques indiquant un risque de perdre des espèces. « Les spécimens de chaque espèce sont suffisamment nombreux pour se régénérer et nous avons l'avantage que notre parc est transfrontalier avec le Queen Elizabeth National Park en Ouganda, où il y a un surpeuplement en faune. Ce qui fait que la faune de temps en temps revient au Congo quand il y a des moments de stabilité et si le bruit des armes reprend, la faune revient en Ouganda », détaille Ephrem Balole, pour qui, grâce à l'action de l'ICCN et de ses partenaires dont l'UE, « la situation est difficile mais pas désespérée. Il suffit de la paix pour que la faune reparte. On a déjà expérimenté ce phénomène avec les efforts qu'on a pu faire autour de la Rwindi pendant ces deux dernières années, je veux dire d'août 2010 à 2012. On a vu se repeupler les antilopes, d'autres herbivores de savane et le lion était déjà de retour à la Rwindi, ainsi que les buffles. Les éléphants étaient déjà visibles sur la route... »

Mais la contribution européenne à la préservation de ce site classé au Patrimoine mondial par l'UNESCO, passe aussi par le dialogue politique avec le gouvernement congolais, à qui en revient la responsabilité au premier chef, comme il l'a d'ailleurs manifesté en souscrivant à plusieurs accords internationaux. Dans cet

esprit, face à la menace potentielle que représente la perspective de l'exploitation pétrolière, l'UE a décidé d'appuyer le gouvernement dans la recherche de solutions alternatives en finançant une Étude environnementale stratégique (EES) en cours de réalisation. Au cours du mois d'août dernier, le Fonds mondial pour la nature a présenté une étude du cabinet de consultants Dalberg Global Development qui évalue à plus d'un milliard de dollars, les retombées d'une exploitation durable des Virunga.

Parmi les ressources alternatives figure le potentiel hydroélectrique du Parc. À l'ICCN, on rappelle que la Howard G. Buffett Foundation, fondée par le fils du milliardaire américain Warren Buffet a annoncé au cours du premier semestre 2013 un versement de 5 millions de dollars pour financer la construction de deux centrales hydroélectriques de 1,2 MW et de 12 MW respectivement dans le Parc. Ce montant doit couvrir les coûts de la première phase d'un programme d'électrification rurale de 15 millions de dollars dont la réalisation prendra trois ans. Des fonds additionnels pourraient provenir de l'Union européenne, de la Belgique ou d'autres fondations privées, dit-on à l'ICCN. Le démarrage des travaux va commencer avant la fin de l'année et plus d'un million de personnes devraient avoir accès à l'électricité grâce à cette initiative, apprend-t-on auprès de la fondation.

L'objectif est de créer quelque 30.000 emplois durables grâce au courant électrique, principalement dans les secteurs de l'agrobusiness et de la transformation des produits agricoles, afin de créer des alternatives aux activités de prédation comme le braconnage et les coupes illégales de bois dans le parc pour la production de bois d'œuvre ou de charbon de bois (*makala*). L'idée des promoteurs de ce projet-pilote

est aussi de pourvoir grâce à la vente d'électricité jusqu'à 40% des revenus du Parc pour que l'ICCN qui en assume la gestion puisse investir davantage dans la conservation et la sécurisation du parc. De son côté, le WWF fait valoir qu'au Rwanda voisin, l'écotourisme génère des ressources importantes. Celles-ci sont en effet estimées à 281,8 millions de dollars par le Rwanda Development Board. Les efforts de l'UE dans le domaine du dialogue politique sont complémentaires à ceux de la Belgique et des ONG. Même si tous les jeux ne sont pas faits, des avancées importantes ont été réalisées, avec l'engagement formel pris en mai dernier lors de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL par le président du Groupe, Christophe de Margerie, de respecter les frontières actuelles du Parc. Cependant la partie n'est pas encore gagnée : la firme britannique Soco International présente dans le bloc V n'a toujours pas pris un engagement similaire. Et il faut encore savoir quelles seront les leçons que vont tirer les autorités congolaises de l'échec du Plan international de préservation du Parc national de Yasuni en Équateur qui prévoyait un financement alternatif à l'exploitation de la part de la Communauté internationale qui n'a pas honoré ses engagements.

Garamba : la décimation de la faune enrayée, sauf pour les éléphants

Depuis 2005, la fondation African Parks Network a signé un accord de partenariat public-privé avec l'ICCN pour la prise en charge de la gestion du site. Avec ses fonds propres et ceux des autres bailleurs, dont l'UE, des résultats importants ont ainsi été enregistrés dans ce parc qui est l'un des plus menacés. Luis Arranz, directeur du parc tout en admettant que fort probablement, le rhinocéros blanc a disparu définitivement de la zone, se félicite que la girafe congolaise se trouve

toujours dans ce parc, unique lieu au monde où on puisse la rencontrer, en compagnie d'importantes populations d'éléphants et de buffles. Le parc abrite la plus grande concentration d'hippopotames du pays ainsi qu'une population assez méconnue de chimpanzés dans les domaines de chasse d'Azande et de Mondo Misa.

L'UE a alloué 5 millions d'euros pour le parc de la Garamba durant la période 2008-2013, venant en sus d'un premier don de 3 millions. Cet argent sert à payer les coûts de fonctionnement du parc (salaires, primes, carburant, rations, uniformes, radios, etc) en complément de financements espagnols. L'argent européen a permis de réhabiliter les anciennes constructions qui dataient toute de l'indépendance et n'avaient cessé de se détériorer. C'est ainsi qu'ont été non seulement remis en état les bâtiments existants mais de surcroît African Parks a construit de nouvelles maisons pour le personnel et acheté une niveleuse qui lui permet d'ouvrir chaque année 500 km de routes à l'intérieur du parc. Les autres réalisations comprennent la construction d'un hôpital, d'une école et d'adduction d'eau ainsi que d'un lodge pour pouvoir loger les visiteurs ainsi que l'acquisition d'équipements (véhicules légers et lourds, avion et ULM), informatique et bureautique, uniformes, matériel de camping ; organisation de la logistique, réhabilitation et extension du réseau de pistes à l'intérieur du Parc, pour les activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique, réhabilitation des anciens bâtiments, réalisation des nouvelles constructions.

Face à la menace permanente que fait subir sur le parc la présence des éléments de la LRA qui se consacrent non seulement au pillage des villages de la zone et aux enlèvements d'enfants pour en faire des soldats ou des portefaix, mais aussi de plus

en plus au trafic d'ivoire, Luis Arranz et son équipe ont donné une priorité absolue à la lutte anti-braconnage. A cette fin, une formation avancée des gardes a été effectuée durant trois mois en 2012, une quarantaine de nouveaux gardes ont été recrutés et 30 nouveaux gardes le seront dès que possible tandis que parallèlement, nous avons l'intention de mettre en retraite 27 gardes âgés ou en incapacité de travail, avec pour objectif un effectif de 180 éco-gardes. Un nouveau responsable de la lutte anti-braconnage a été embauché mais il faut remédier à un problème, explique Luis Arranz. En effet, « malheureusement nous ne pouvons pas acheter d'armes et de munitions et ceci représente pour nous un problème assez grave. Quand les nouveaux gardes seront opérationnels, on ne pourra pas tous les envoyer en patrouille parce que nous n'aurons pas d'armes pour tous », regrette le directeur du parc.

Face au problème de la divagation des éléphants qui quittent le parc et migrent en saison des pluies vers des zones où il est plus difficile de les protéger, Luis Arranz et son équipe sont en train de mener une étude sur les mouvements des pachydermes pour connaître avec plus de précision leur position tout au long de l'année et réagir en conséquence. C'est ainsi que 10 animaux ont été équipés de colliers et qu'une dizaine doit l'être au cours des prochains mois. Pour améliorer leur protection, des colliers ont été également passés à des lions et à des girafes, tandis que l'APN a effectué des tâches de recensement d'autres espèces telles que les hippopotames, les chimpanzés et les oiseaux.

En définitive, selon le décompte auquel est arrivé Luis Arranz, on est passé d'une population de quelque 30.000 buffles, 20.000 éléphants, 2.500 hippopotames, 200 girafes et 1.200 rhinocéros blancs qui a fondu, compte tenu des guerres

et des rébellions à quelque 2.000 éléphants, 6 000 buffles et 3.000 hippopotames.. Et depuis que l'APN a commencé à travailler dans le parc avec le soutien de l'UE, cette chute a été enrayée et presque toutes les espèces ont vu leur population croître petit à petit, en particulier les buffles, les hippopotames et les antilopes. Malheureusement, tel n'est pas le cas des éléphants dont le nombre continue à diminuer en raison du braconnage, dopé par la hausse des cours de l'ivoire

Aujourd'hui, le Parc national de la Garamba (PNG), est devenu le principal moteur économique de cette région excentrée, procurant du travail à quelque 400 personnes et injectant chaque jour près de 80.000 euros dans la zone. En raison de l'enclavement de cette région et de l'absence de réseau routier, le département de la conservation communautaire du PNG a pris en charge en grande partie la santé et l'éducation, menant à bien des micro-projets en faveur des habitants ainsi qu'un programme d'éducation à l'environnement. Chaque matin, un camion vient recueillir des enfants des villages environnants pour les emmener visiter le parc, partager un repas et se faire expliquer la raison de la présence des écogardes et de la nécessité de préserver la Garamba. Suivant une démarche consistant à faire bénéficier la population de la présence du parc, l'équipe de Luis Arranz a construit un hôpital, plusieurs écoles et foré des puits d'eau potable.

L'ambition est aussi de faire en sorte que le tourisme puisse contribuer à la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'a été créé un lodge d'une assez bonne qualité, se réjouit Luis Arranz et, si extraordinaire que cela puisse paraître, nous recevons des touristes, s'enorgueillit le conservateur espagnol. « Le seul problème est que la saison propice aux visites

est courte (de janvier à juin), en raison des pluies, mais nous avons accueilli déjà cette année quelque 80 touristes ! Un exploit si l'on prend en considération l'état précaire de la sécurité dans la zone » nous confiait Luis Arranz en mai dernier. Et là encore, la préservation des parcs passe par le dialogue avec les autorités locales. Les actions en faveur des populations riveraines sont régies par un protocole d'accord avec les trois chefferies voisines. Des comités locaux de développement ont été instaurés pour mener à bien des micro-projets. Les équipes du parc oeuvrent aussi au désenclavement de la région par l'amélioration des infrastructures routières (axe Aru-Nagero), explique-t-on à la Commission européenne.

Salonga : les deux tiers du parc sécurisés

Le grand parc de la Salonga bénéficie d'une dotation de 3 millions d'euros au titre du 10^{ème} FED. Jusqu'en 2003, il n'avait reçu aucun appui financier important. A partir de cette date, les choses ont commencé à changer avec l'engagement financier d'un certain nombre de partenaires de l'ICCN (USAID, UNESCO, PNUD, BMZ et UE outre des donateurs privés).

L'objectif est d'assurer la persistance et la viabilité de grands blocs forestiers représentatifs des forêts denses humides avec leur biodiversité et les services environnementaux qu'ils rendent au bénéfice des populations locales et de l'humanité.

Lors de sa prise de sa première mission en décembre 2010, tout ou presque était encore à faire, se rappelle Hugues Ducenne, le conservateur actuel du parc, mandaté par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), organisation non gouvernementale internationale qui gère une trentaine d'aires dans la région. À cette date, « les gardes demeuraient dans des

stations construites en banco (NDLR : terre crue, adobe). Et encore maintenant, il y a des stations où on doit installer des bâtiments modernes. Cela faisait 40 ans qu'il n'y avait pas eu de construction en dur à la Salonga pour le parc, hormis de vieilles bâtisses coloniales à Monkoto qui furent prestigieuses à l'époque », raconte Hugues Ducenne. Et la circulation à l'intérieur du parc était difficile, ne se faisant essentiellement qu'à vélo ou à moto, précise-t-il.

« L'année 2011 a été une année de mise en place de la logistique fluviale », raconte Hugues Ducenne. Il s'est agi d'organiser le transport des équipements pour construire les bâtiments sur la base de vie de Monkoto, près de la « capitale » du parc. La construction a démarré au cours de l'année 2012 et se poursuit en 2013, année au cours de laquelle il faut encore ériger une dizaine de bâtiments. L'ICCN avec le soutien de l'UE a également réhabilité la piste allant de Monkoto, la « capitale » du parc à la ville de Boende. Il a fallu construire des postes de patrouille, et des dépôts de carburant dans les stations. Depuis 2010, les améliorations logistiques ont aussi inclus l'amélioration des moyens de communication, l'acquisition de moyens de locomotion (motos, véhicules, pirogues motorisées, avion), l'aménagement des pistes internes pour les activités de lutte anti-braconnage, l'aménagements des tronçons routiers prioritaires le long des limites du Parc et la mise en place de systèmes d'utilisation d'énergies renouvelables,

Une collaboration a été entamée cette année avec le génie civil de l'armée congolaise pour construire les ponts et les pistes, explique Hugues Ducenne qui espère faire progresser ainsi de 200 km à 300 km la longueur des pistes parcourant ce parc immense. Par ailleurs, l'ICCN avec le concours du RAPAC doit entretenir quatre pistes d'aviation,

auxquelles Hugues Ducenne voudrait en ajouter pour mieux contrôler le parc. L'amélioration des pistes est en effet un élément essentiel des activités de lutte anti-braconnage menées par l'ICCN. Pour son compte, Hugues Ducenne a procédé au recrutement de 59 gardes, amélioré le système de surveillance et renforcé l'appui aux patrouilles, dotées en uniformes et recevant des primes de performances. Des unités mobiles ont été formées. La stratégie pour venir à bout du « *braconnage outrancier* » a été de développer une alliance avec l'armée congolaise. « À partir d'octobre-novembre 2011, on a fait appel aux FARDC et on travaille d'un commun accord avec les gardes ICCN et l'armée sur le parc. Résultat : on a pu sécuriser 65% de sa superficie... », se félicite Hugues Ducenne qui souligne cependant l'ampleur du défi. En effet, après la mise en retraite d'un certain nombre de gardes, il en reste aujourd'hui 180 pour protéger une superficie de 36. 500 km². « On est dix fois en dessous du ratio qui est d'un garde pour 2 000 hectares », constate le conservateur qui fait tout de même état d'améliorations appréciables : « avec cette opération mixte ICCN-FARDC, là où le monitoring était conséquent, on a constaté une inversion des tendances. Avant cette opération, on constatait davantage de traces des braconniers qui n'hésitaient pas à marquer leur territoire de leur sobriquet pour affirmer qu'ils étaient les maîtres sur ces territoires-là. La Salonga était un pays sans foi ni loi. En définitive, cette vaste opération a permis de saisir plus de 300 armes, dont 200 armes de guerre, des kalachnikov et des fusils d'assaut FAL ».

Abandonner la prédation précaire pour passer à la production durable en concertation avec les communautés

En même temps, Hugues Ducenne est conscient que la défense de la biodiversité passe par un dialogue avec les communautés. Celui-ci n'a pas toujours été facile comme le relatent Theodore Trefon et Noël Kabuyaya dans leur évaluation socio-économique menée en 2009 des réalisations du WWF dans le Parc²⁸. Les deux chercheurs observent en effet qu'au départ, les différents acteurs, populations locales et protecteurs du Parc, à savoir l'ICCN et ses partenaires ont des intérêts divergents. Et le professeur Trefon nous avait même confié, dans un entretien qu'il nous avait accordé, que certains habitants de la zone allaient jusqu'à considérer l'ICCN et le WWF comme « leurs ennemis » parce que ces organismes entravaient leur liberté d'exploiter le parc comme bon leur semblait, qu'il s'agisse de braconner ou de produire du makala. À lire Trefon et Kabuyaya, on en déduit qu'une partie du problème réside aussi dans l'insuffisance du dialogue entre les acteurs. Ils relèvent en effet que lors de la création du Parc de la Salonga, aucune consultation publique ne fut faite. Et cette création a exacerbé la concurrence entre intérêts locaux et extra-locaux, relèvent les auteurs du rapport qui signalent aussi qu'un obstacle majeur a été la présence sur le même terrain d'acteurs institutionnels et de partenaires qui ne partagent pas la même vision des stratégies de conservation et le fait qu'au niveau provincial, on se trouve en présence d'autorités politico-administratives à la fois nombreuses et quasi totalement dépourvues de moyens. En outre, les structures étatiques centrales connaissent d'extrêmes difficultés pour faire appliquer les politiques de conservation sur le terrain du fait que le statut juridique des ressources de la biodiversité ne permet pas

son appropriation par des communautés locales. C'est ainsi que les représentants du PNS doivent gérer les craintes des populations locales riveraines de se voir retirer ou confisquer leur pouvoir d'utilisation et de gestion d'un territoire qui leur appartient.

Dans ce contexte, Hugues Ducenne essaie de s'adapter aux circonstances. Pour lui, le braconnage exogène, outrancier, est inacceptable. Mais l'idée pour concilier les intérêts des autochtones et celui de la conservation serait de mettre une partie du parc dans une catégorie plus tolérante dans la zone du couloir de Monkoto qui fait entre 40 et 60 km de large sur plus de 200 km de long et qui sépare les deux grandes aires constitutives de la Salonga. « *C'est une belle surface avec encore beaucoup de forêts et beaucoup de possibilités. Nous verrions d'un bon œil la promotion de la foresterie communautaire à intérêt cynégétique. Ces populations pourraient officialiser des forêts et les gérer en bons pères de famille avec un plan simple de gestion et dire que leur objectif est de garder ces forêts intactes pour qu'il y ait de la faune et avoir le droit de pratiquer une chasse contrôlée. Ils pourraient avoir leur propre chasse et à partir de ce moment, ce braconnage-là disparaîtrait. On a aussi un volet activités génératrices de revenus, où on s'efforce de trouver des créneaux avec des potentialités végétales ou animales, avec la pisciculture, l'artisanat, tous des petits corps de métier qu'on pourrait relever, aider et appuyer. Et évidemment, ça passe aussi par l'éducation... L'idée c'est qu'il pourrait y avoir de la place pour des partenariats* », propose Hugues Ducenne.

La nécessité d'action envers les communautés riveraines commence à

²⁸ Trefon Theodore et Kabuyaya Noël. 2009. Évaluation Socio-économique au Parc National de la Salonga. Rapport d'enquête rapide des réalisations faite par le WWF et présentation de l'outil méthodologique, Kinshasa.

être prise en compte, y compris par les FARDC. « On a la chance aussi d'avoir un bon chirurgien militaire chez les FARDC qui fait des opérations pas uniquement pour les militaires blessés lors des accrochages mais aussi de personnes qui marchent à pied sur des dizaines de km pour venir se faire opérer... Il a pu faire plus de 400 opérations dont des appendicites », raconte le conservateur du parc

Celui-ci songe aussi à lancer des plans de développement locaux avec des schémas d'aménagement du terroir pour mettre en exergue des potentialités, avec une démarche participative. « Il ne faut pas partir avec des idées préconçues du genre faire des écoles ou autre chose. Il faut d'abord bien analyser le terrain. Et on serait bien étonné de voir apparaître de vieux corps de métier comme la récolte de résine. Si on fait des forêts communautaires, c'est que les gens coupent du bois pour eux-mêmes. (...) L'idée et le principe est que les populations aient un bien-être accru. Il n'y a pas besoin pour cela d'aller vendre à l'extérieur. Avec ce bois, ils font des foyers culturels, des écoles et des pirogues », explique Hugues Ducenne, pour qui ces activités constituent un créneau intéressant si l'on récupère par exemple les copeaux de bois abandonnés lors de la confection de pirogues monoxyles, taillées dans un seul tronc. Cela peut faire des quantités appréciables. « Ce sont des arbres qui font peut-être 25 mètres cubes et la paroi de la pirogue ne représente que trois mètres cubes. Tout est parti en copeaux qu'on n'a même pas utilisés pour faire chauffer la marmite. Donc, on a là un gaspillage énorme et donc un créneau dont on peut tirer profit en installant un atelier au sein d'une forêt communautaire ». Et de conclure : « Pour moi, il faut abandonner la prédation précaire pour passer à la production

durable. Voilà ce qu'il faut faire pour englober toute la problématique des parcs. Les parcs, les aires protégées ne peuvent survivre que si l'on s'occupe bien des populations périphériques, environnantes ».

Les populations aspirent au changement mais souffrent de frustrations historiques. Cela fait 40 ans que le parc a été créé. On leur a promis monts et merveilles mais elles n'ont pas reçu grand-chose. Les ONG qui viennent avec leurs faibles moyens ne peuvent faire que des démonstrations. Le WWF s'est lancé dans la santé et l'agriculture. Ils suivaient le monitoring, en appui au ICCN. Le RAPAC pour sa part contribue à la lutte anti-braconnage par des dotations de moyens de locomotion (vélo, moto, hors bord puisqu'il y a beaucoup de rivières, carburant, primes de performance aux gardes qui équivalent à plus de trois fois le montant de leur salaire).

En définitive, l'ICCN a accru son contrôle sur le Parc. On a constaté une amélioration des connaissances sur le Parc. Des études sur les bonobos, des inventaires des grands mammifères sur la totalité du parc ainsi que des études des poissons d'eau douce et sur la séquestration de carbone ont été réalisées de même que des études socio-économiques dans la zone Est du Parc afin de jeter les bases du développement communautaire. Les travaux en cours comprennent des études des filières de produits commercialisables, un programme d'éducation environnementale, un appui pilote aux projets communautaires et un début de formation de la société civile et des associations locales sur la bonne gouvernance des ressources naturelles. Pour pallier le manque de dialogue, des plates-formes de consultation sur les questions liées à la gestion des ressources naturelles et des Zones de Gestion Communautaires des Ressources Naturelles sont en train

d'être créées. Parmi les réalisations en cours, on peut citer : l'introduction du système du microcrédit, la gestion des cours d'eau limitrophe du parc, l'encouragement au développement de la filière halieutique et de la transformation des produits, réhabilitation des infrastructures routières et cantonnement manuel, participation à la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires. A terme, l'un des objectifs est la promotion de l'écotourisme.

Upemba : l'UE au secours d'un Parc « orphelin »

Parmi les quatre principaux sites qui bénéficient de l'appui européen, figure le Parc d'Upemba, qui fut longtemps laissé pour compte. Ce site qui n'a fait l'objet d'aucun programme spécifique depuis l'indépendance, fait l'objet d'un financement de 2 millions d'euros au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement. L'appui est d'autant plus nécessaire qu'une bonne partie de la superficie de ce parc, vaste comme le tiers de la Belgique, échappe au contrôle de l'ICCN. C'est notamment le cas pour les rives du lac Upemba et de ses abords, avec toutes les conséquences que cela entraîne comme le braconnage qui a pris des proportions inquiétantes, d'autant qu'il a été encouragé par des chefs coutumiers qui refusent de reconnaître l'autorité de l'ICCN. De surcroît, au cours de la dernière décennie, le parc a connu des épisodes douloureux comme l'incursion de certaines unités militaires, et de Mai-Mai, qui ont abattu des centaines d'antilopes et de zèbres à l'arme automatique. Qui plus est, on a assisté au développement d'une économie locale basée sur le commerce de viande de chasse.

Face à ce désastre, l'UE a financé les activités de conservation et de valorisation du parc en améliorant les conditions de vie des populations

riveraines et en les associant à sa gestion. Dans le domaine de la protection de la faune, une stratégie de surveillance à l'intérieur du Parc et dans les domaines de chasse a été mise en place. Les gardes ont été formés pour collecter des données sur la biodiversité. L'objectif est d'assurer un recensement complet de la faune et de la flore, d'intégration ces données dans un système d'information géographique, en collaboration avec les universités et d'autres centres de recherche.

Selon le chef de programme de la Frankfurt Zoological Society (FZS), Corneille Iyav Muhunga, grâce au soutien de l'UE et de son ONG, les gardes assurent désormais des patrouilles régulières et pour ce faire reçoivent des rations alimentaires, des équipements et des uniformes. Des primes mensuelles leur sont également versées via la FZS. On les a également dotés de moyens de déplacement. Leurs maisons ont été réhabilitées. Vingt-neuf d'entre eux âgés de plus de 65 ans perçoivent des retraites depuis février 2013. D'autres ont été sélectionnés et l'ONG Outcome Conservation, spécialisée dans la formation paramilitaire a été recrutée pour élever leur niveau de compétence technique.

En 2012, des progrès ont été enregistrés dans le domaine des infrastructures qui se sont délabrées au cours des dernières décennies, dans cette zone isolée du reste du pays. Des travaux routiers le reliant à Lubumbashi distante 300 km soit huit heures de route en saison sèche, sont en cours, ce qui, à terme, une fois écartée la menace Mai-Mai, devrait apporter des opportunités importantes dans le cadre de la relance touristique, mais pourrait également amener certaines pressions sur le Parc. Sont menées également des actions de réhabilitation et d'extension du réseau de pistes à l'intérieur du parc, pour les activités de lutte anti-braconnage et le suivi écologique.

Selon Corneille Iyav Muhunga, on a commencé à construire des bretelles de jonction entre les différents secteurs. Mais l'accès reste difficile, « *dernièrement, j'ai voulu faire un tour avec le ministre de l'Environnement et l'administrateur directeur général de l'ICCN mais on a annulé pour des raisons sécuritaires* ». Depuis l'attaque du quartier général de Lusinga en juillet 2012 par des rebelles, il n'y a plus de patrouilles régulières...

Et pourtant, du travail a été fait, se réjouit Corneille Iyav selon qui quelqu'un qui s'est rendu à Upemba il y a quatre ans peut constater une nette amélioration quoiqu'insuffisante. « On a réhabilité des ponts, le site, les habitations et on a installé une turbine hydroélectrique qui fournit du courant 24 heures sur 24 et mis en place une desserte d'eau potable pour le bureau de l'ICCN, la résidence du chef du site et les habitations des gardes dont la réhabilitation a été achevée en 2012. Des actions en faveur des populations riveraines ont également entreprises (désenclavement de la région par la route vers Lubumbashi, construction de puits, d'écoles et d'hôpitaux).

L'ambition de la FZS pour 2013 est de soutenir la passation de pouvoir à un nouveau chef de site succédant au conservateur assassiné, à entamer une seconde phase de réhabilitation des logements de gardes, de blocs sanitaires. A terme, mais pour autant que la sécurité soit rétablie dans la zone, est prévue la mise en place de structures d'accueil pour les touristes.

II Appui à la formation et à la recherche forestière

Le second volet de la contribution européenne à la gestion des ressources naturelles renouvelables consiste en la formation des cadres de la RDC et d'autres pays africains mais aussi dans le développement de la recherche forestière. À ce titre,

l'UE a accordé une enveloppe de 8,44 millions d'euros dans le cadre du 10^{ème} FED, distribuée à parts égales entre la Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani (UNIKIS) et l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts et Terroirs Tropicaux (ERAIFT) située sur le campus de Kinshasa

ERAIFT : un brain trust de la forêt africaine

L'École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), créée en 1999 et coordonnée par l'UNESCO a déjà formé à la fin 2012 113 cadres, (dont 110 Masters et 3 PHD). À cet effectif, s'ajoute 97 autres cadres en formation (64 candidats au Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) et 33 doctorants), explique le directeur de l'École, Baudouin Michel. L'objectif de cette école, dont l'originalité est l'approche intersectorielle et interdisciplinaire, est de dispenser un enseignement de troisième cycle à des étudiants ayant accompli quatre à cinq années d'études universitaires et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, provenant de différents horizons professionnels et de 23 pays d'Afrique Centrale et Occidentale ainsi que de Madagascar. Il s'agit d'accroître dans ces pays les capacités des États concernés à gérer les écosystèmes tropicaux, en concertation avec les populations rurales, tout en contribuant à l'avancement de la recherche sur ces milieux.

Son influence est encore appelée à grandir avec l'ouverture prévue de l'ERAIFT aux étudiants d'Afrique anglophone. Ici, est en train de se former une génération de stratèges en matière de gestion des écosystèmes de forestier de haut niveau à l'échelle mondiale, formés par des professeurs du monde entier dont l'Université de Liège (Ulg Gembloux

Agro-Bio Tech) et la Faculté Notre Dame de la Paix de Namur pour la Belgique. L'ERAIFT, appelée à devenir un Centre d'excellence de l'UNESCO fait partie d'un réseau impressionnant de compétences comprenant des ONG spécialistes de la conservation de la nature comme le WWF ou l'UICN. Ses partenaires incluent le Centre national pour la recherche scientifique français, le Jardin Botanique National de Belgique, l'Université de Laval, la Maryland University américaine et surtout des universités sœurs d'autres zones tropicales comme l'Université fédérale de Para (Brésil), l'Indonesian Institute of Sciences de Djakarta, l'Université agricole de Hanoï

Quand la forêt s'installe dans la savane

Dans le cadre de leur apprentissage, les étudiants de l'ERAIFT se livrent à des expériences d'un grand intérêt sur la régénération forestière et l'amélioration de la qualité du couvert. L'ERAIFT apporte un soutien au projet de Puits de carbone Ibi Bateke, développé sur le plateau des Bateke par l'agronome belgo-congolais Olivier Mushiete. Avec d'autres facultés universitaires, l'ERAIFT offre ainsi à ce projet les bénéfices de la recherche appliquée dont les résultats contribuent à l'amélioration du modèle technique agro-forestier, explique Olivier Mushiete.

Au départ, la stratégie d'Ibi est de transformer la savane arbustive originale, ensemble écologique qui présente un faible taux de carbone stocké en surface en une forêt dense qui dégage un fort stock de carbone. Une autre vocation d'Ibi est de contribuer aux demandes énergétiques et alimentaires de la métropole de Kinshasa. Après six premières années de plantations d'acacias, les premières coupes sont prévues pour 2014. « Avec les

mesures que nous avons faites qui nous informent sur la vitesse de croissance des arbres, nous serons en mesure en coupant 60 ha de forêts, de produire 8 000 tonnes de bois qui si, nous les transformons en charbon de bois, donneront 2 000 t de charbon de bois (par an) », explique Mushiete. L'objectif est de produire du makala « durable » afin d'enrayer le processus de destruction anarchique des forêts du Bas-Congo et du Bandundu par les charbonniers qui visent le marché de Kinshasa .

« Il faudrait qu'Ibi soit l'étincelle qui met le feu aux poudres », s'exclame Olivier Mushiete. Or, le défi est considérable. En effet, la production annuelle d'Ibi qui devrait d'ici trois ou quatre ans s'étendre sur 7.500 ha de plantations, ne correspondra qu'à un jour ou deux de la consommation de la ville de Kinshasa dont la population est estimée à 10 millions d'habitants. Pour bien faire, il faudrait que 500 projets de la taille d'Ibi voient le jour pour satisfaire la demande de la capitale congolaise, explique Olivier Mushiete.

Le défi est aussi agronomique. Car Ibi constitue une expérience pilote. « Nous avons toute une série de questionnements assez pointus sur le choix des espèces avec lesquelles nous travaillons, quelles sont celles qui poussent plus ou moins vite, quelle est leur impact sur l'amélioration de la fertilité du sol », indique Olivier Mushiete. « Nous avons une panoplie de questions qui sont à la fois techniques, scientifiques et économiques ». L'interaction entre les essences d'arbres choisies et leur impact sur la nutrition des habitants est également étudiée. En effet, « certaines espèces forestières permettent par exemple d'avoir des chenilles qui se développent sur les arbres et qui sont consommées par les populations locales » Et donc, en choisissant certaines espèces on répond à d'autres besoins et toute l'identification du choix de ces

espèces nous est dictée de façon assez rigoureuse par toute cette recherche scientifique appliquée.

Qui plus est, le projet Ibi commence à avoir des effets positifs sur la faune. « On assiste à une densification de la faune existante puisqu'il y a plus d'habitat, de nourriture pour les animaux. Donc, il est fortement probable que les animaux déjà présents dans la savane, buffles, abeilles, insectes se multiplient. On a une trentaine d'espèces de fourmis différentes. Il y a des antilopes. Il y en a trois espèces différentes. On constate que les contacts visuels avec la faune locale sont de plus en plus nombreux. Mais c'est aussi lié au fait que de plus en plus de monde circule sur la concession et qu'il y a de plus en plus d'animaux sur ce territoire d'Ibi qui est un grand triangle de 22 000 ha ».

Ibi constitue donc un laboratoire important à tous égards. Et la contribution d'ERAIFT est précieuse. Blandine Nsongo Mosombo, doctorante en gestion des agro-écosystèmes mène des recherches pour la confection d'une base données sur les apports en élément fertilisants et en carbone organique du sol sous plantation d'acacia dans les sols sableux des Bateke. Elle a constitué dans cette optique des profils pédologiques dans une parcelle de régénération naturelle et dans la savane qui lui permettent de mesurer les changements dans la fertilité du sol planté en *acacia auriculiformis* et *mangium*, d'âges différents (deux ans et cinq ans). Son collègue, Ruffin Nsielolo Kitoko, également doctorant, mène un travail sur la régénération forestière assistée sur les savanes mises en défens d'Ibi Batéké, basé sur la méthodologie d'un noyau forestier dans la savane, constitué d'une essence principale appelée *milletia laurenti* ou wenge, située au milieu d'acacias dans un noyau forestier qui vont créer dans un premier temps l'ambiance forestière

pour régénérer autour d'autres essences forestières. Résultat : « le wenge va filer en hauteur et faire un bon bois qui sera exploitable dans la savane ». L'avantage est la mise à disposition en savane de bois d'œuvre, résistant aux termites, de bonne qualité qui évite l'exploitation dans la forêt équatoriale, dans des plantations denses (36 pieds à l'hectare contre trois pieds/ha en moyenne dans des conditions naturelles). « Nous sommes en train de créer une forêt en savane, là où nous avons mis nos noyaux forestiers, on voit que la savane est en train d'évoluer vers la forêt. Tout autour, les acacias créent une ambiance forestière. Nous sommes en train de remarquer qu'il y a des espèces purement forestières telles que *l'imenocardia ilmoides* ou *le keto-carpis africanus* qui apparaissent et nous sommes sûrs que la forêt est en train de s'installer dans la savane, parce que ces espèces-là sont des espèces de la forêt que nous sommes en train de voir dans la savane et qui atteignent aussi 4 mètres

« Les acacias n'étant pas des espèces de la forêt, vont disparaître progressivement. Le wenge prendra la place de l'acacia plus tard parce que les acacias vont s'éliminer d'eux-mêmes. Les acacias seront éliminés par d'autres espèces comme les imenocardia ilmoides qui sont déjà en train de coloniser la savane. Nous avons aussi fait des macroboutures de wenge pour voir si l'espèce peut se reproduire de cette manière et nous avons de bons résultats. L'espèce peut bien se reproduire ainsi. Cette technique est moins chère que celle des plantules qui commence par la pépinière. L'entretien des plantules de la pépinière jusqu'à la plantation, ça prend du temps. Les macroboutures gagnent déjà le dessus sur les graminées après cinq mois », explique Ruffin Nsielolo Kitoko.

L'ÉRAIFT au chevet de la réserve de biosphère de Luki

L'ÉRAIFT a également réalisé une étude institutionnelle sur la réserve de biosphère de Luki située au Bas-Congo, qui bénéficie du soutien du WWF et prêté son concours à l'élaboration de son plan d'aménagement et de gestion des réserves ainsi qu'au développement d'activités économiques durables par les populations environnantes. Au moment de la mise en place des premiers projets WWF en 2004, cette organisation y avait constaté un taux de déforestation cinq fois supérieur à celui du reste de la région environnante, attribué à la forte pression anthropique (approvisionnement en bois de chauffe, chasse, exploitation illégale du bois, agriculture itinérante sur brûlis, carbonisation) et l'on estimait alors qu'en dix ans, la réserve était susceptible de disparaître si rien n'était fait pour agir. Des constats similaires étaient réalisés dans les deux autres réserves de biosphère présentes dans la région : Yangambi, qui bénéficie aujourd'hui également de l'appui du WWF qui a apporté des améliorations sensibles à la gestion de la réserve. Le WWF a mis sur pied un comité de pilotage présidé par l'INERA (Institut national d'études et de recherches agricoles) avec la participation des responsables du programme MAB (Man and Biosphere) qui dépend du Ministère de l'Environnement. Ce faisant, il a été mis fin aux inconvénients dus à la gestion bicéphale, rencontrée lors du démarrage de son intervention. Le WWF a aussi mis en place des Comités locaux de développement, explique Laurent Nsenga, responsable du Programme WWF-Bas Congo et assistant de chaire à l'ÉRAIFT. Parmi les alternatives à la prédation dans la réserve, figurent la réalisation d'une ferme modèle et le développement de l'apiculture. Le succès de l'expérience a conduit

à sa duplication dans deux autres réserves de biosphère à Yangambi (Province orientale) et à Dimonika (Congo-Brazzaville).

La réserve de Luki bénéficie sur une base permanente de l'expertise de l'ÉRAIFT. Les étudiants en DESS de l'École y effectuent en effet deux mois de stage pratique sur le terrain qui font ensuite l'objet d'un mémoire qui vient année après année enrichir la connaissance de la réserve. Ce stage permet aux étudiants d'appliquer l'approche systémique in situ, et de la sorte d'élaborer des solutions qui répondent à des problèmes réels.

Outre l'aménagement et la gestion intégrés des forêts, les thèmes de recherche des étudiants de l'ÉRAIFT portent sur la modélisation des systèmes ruraux par l'approche systémique, alphanumérique et participative. Cette méthode qui fait appel à la systémique, au traitement numérique des données, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à la participation de la population consiste à créer des « districts systémiques et numériques ». Elle s'inscrit dans le cadre des « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) » dont le principal objectif est la lutte contre la pauvreté.

Dans la perspective de la lutte anti braconnage, de la déforestation, de l'utilisation rationnelle des déchets agricoles et de l'amélioration des conditions socio-économiques des riverains des zones protégées comme la Réserve de Biosphère de Luki ou le Jardin botanique de Kisantu, l'ÉRAIFT a lancé un programme de recherche-développement sur le développement de la production des alevins des poissons-chats en vue de la relance de la pisciculture artisanale à Luki et une étude de la mycoflore des sols forestiers et vulgarisation de la culture hors sols des champignons

comestibles dans le territoire de Kisantu. En outre, plusieurs mémoires de DESS et thèses de doctorat ont été consacrés à la protection de la biodiversité. La recherche porte notamment sur l'approche systémique de la conservation des grottes de Mbanza Ngungu .

L'ERAIFT s'est aussi dotée d'un Laboratoire de Géomatique et environnement (LGE) pour appuyer les différents travaux de recherche effectués notamment en partenariat avec des Institutions Sous-Régionales africaines (Cameroun et Gabon), l'Université de

Marne La Vallée, l'Agence Spatiale Européenne et le Muséum d'Histoire Naturelle. Enfin, depuis 2010, l'ERAIFT a inséré dans son programme de recherche, en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, les ONG, les entreprises d'exploitation forestière et l'État, des thèmes ayant trait à l'évaluation et au suivi des stocks et flux de carbone. La recherche porte sur les échanges de gaz carbonique dans le continuum « sol-plante-atmosphère », sur les mesures de l'évapotranspiration, sur les inventaires forestiers, sur les mesures dendrométriques (circonférences, hauteurs et densités des arbres) en vue d'évaluer la biomasse ligneuse et le stock de carbone mais aussi sur la fusion des données collectées sur le terrain avec les données spatiales (imageries optiques et imageries radar).

L'ERAIFT, dont le directeur, revendique l'« intersectorialité », est à la pointe de la recherche, y compris, dans l'adaptation des gestionnaires de la forêt congolaise aux nouveaux défis. C'est ainsi que certains doctorants travaillent sur l'interaction entre exploitation pétrolière et préservation de la biodiversité et que des syndicalistes agricoles sont formés aux techniques de certification du bois. Le succès enregistré va se traduire par une réplique du modèle avec

la création d'une filiale de l'École en Afrique de l'Ouest et avec l'ouverture d'une antenne à Yangambi, en Province Orientale, où se situe un autre réserve de biosphère.

Université de Kisangani : préservation de la forêt et sécurité alimentaire

À côté de l'ERAIFT, à vocation régionale, l'UE finance l'unique noyau national congolais de recherches en foresterie, au sens large, qu'est la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kisangani (Unikis).

Celle-ci, qui bénéficie par ailleurs de partenariats de recherche notamment avec le Conseil Interuniversitaire Flamand, le Musée Royal d'Afrique Centrale, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles et le Jardin Botanique de Meise, le Rotary Club et des ONG, doit faire face à ce nombreux défis. L'UNIKIS dont les hangars accueillent des élevages de petits animaux et des parcelles d'essais d'agroforesterie, pâtit de la vétusté des équipements, parfois inappropriés et de moyens de fonctionnement insuffisants pour mener les activités en cours ou envisagées : recherche, éducation environnementale, vulgarisation des résultats de la recherche. L'isolement de Kisangani, tant au plan national qu'international est un autre défi à relever. Les autres difficultés à surmonter sont le suivi insuffisant des doctorants, des faiblesses dans la publication des résultats, des retards dans le respect du calendrier académique et l'insécurité permanente dans la région.

Au départ, le problème à résoudre est celui de la faiblesse institutionnelle et opérationnelle de la recherche agricole et forestière, qui ne lui permet pas de jouer son rôle de moteur technologique vis-à-vis de l'agriculture et des forêts alors que ces deux secteurs sont appelés à contribuer à la relance de l'économie, du développement et à la lutte contre la pauvreté. Malgré

tout, le *Programme de relance de la recherche agricole et forestière en République Démocratique du Congo*, financé par l'UE et mis en œuvre par la FAO et le CIFOR (pour la composante forestière), a permis de résoudre une partie des manques identifiés et de lever plusieurs des contraintes. C'est ainsi qu'un programme prioritaire de recherches forestières a été développé en partenariat avec les institutions congolaises et plusieurs organisations ou centre de recherches internationaux. Un Master académique en Gestion de la Biodiversité et Aménagement forestier durable à été mis en place à l'UNIKIS. La première promotion de ce Master a accueilli 37 étudiants dont 15 de l'INERA. Dix-sept bourses de doctorats ont été attribuées à des assistants de recherche ou de jeunes diplômés congolais, qui ont bénéficié de cours sur la gestion des réserves et sur les moyens de résoudre les conflits liés à l'existence des réserves.

Les premiers appuis au travers du Programme de relance ont permis de lever les blocages les plus criants et de créer une dynamique sur le site de l'Université de Kisangani. Cependant il faut encore pallier le manque de capacité en matière de recherche, rapprocher la recherche académique des besoins du secteur forestier. L'objectif principal est de pérenniser les acquis en matière de recherche forestière et de faire de l'UNIKIS, un pôle d'excellence pour la fourniture de chercheurs et cadres forestiers dans le pays.

Comme pour l'ERAIFT, c'est une gageure que de vouloir synthétiser l'ensemble des travaux de recherche déjà effectués ou en cours et leur impact sur la préservation des écosystèmes forestiers et des populations de ces espaces. On peut toutefois citer une enquête très intéressante sur les chenilles comestibles et les divers usages de leurs

plantes hôtes dans les districts de Kisangani et de la Tshopo.

Les auteurs, Janvier Lisingo, Honorine Ntahobavukai et Jean-Lambert Wetsi ont identifié une quinzaine d'espèces de chenilles comestibles et 32 espèces de plantes hôtes dont la plupart sont des arbres, malheureusement utilisés aussi bien dans la pharmacopée traditionnelle que dans la fabrication de charbon de bois et dans l'exploitation industrielle de bois d'œuvre. Les chercheurs ont mis en évidence les rapports entre l'agriculture itinérante sur brûlis, l'abattage des arbres hôtes lors de la récolte des chenilles et la sécurité alimentaire dans la région. Ils ont aussi découvert que si les consommateurs prisent les chenilles pour leur qualités gustatives, ils en ignorent souvent le potentiel nutritif.

Face au danger de la surexploitation de ces chenilles et de leurs plantes-hôtes, les chercheurs de l'UNIKIS ont établi une corrélation entre la nécessité d'une exploitation durable et du maintien du couvert forestier afin de garantir la pérennité d'un mode d'alimentation intéressant pour les communautés locales. En outre, les chercheurs ont découvert une partie des plantes hôtes des chenilles. À partir de là, les chercheurs ont été en mesure de proposer non seulement la préservation des plantes-hôtes mais aussi dans certains cas, la reforestation d'espaces et proposé des pistes pour la conservation en plantes hôtes de chenilles comestibles dans le cadre d'une agroforesterie intégrée.

Autres appuis à la recherche agricole et forestière

En 2006, l'UE a lancé par ailleurs, l'initiative en faveur de la recherche agricole et forestière, connue sous le nom de REAFOR, dotée de 8 millions d'euros. En partenariat avec

l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, l'Union européenne pilote à travers cet instrument les efforts visant à aider la République démocratique du Congo à relancer la recherche dans ces deux domaines qui s'avère vitale pour à la fois nourrir la population sous-alimentée à 70% et préserver ses ressources naturelles. Le projet entend, par le renforcement des capacités nationales en recherche agricole et forestière, contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et au bien-être des populations, notamment à travers des transferts de technologie. L'initiative REAFOR est également le fruit du partenariat entre les institutions de recherche nationales congolaises telles que l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA), les universités de Kinshasa et de Kisangani ainsi que le Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR) et l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA).

Le but, explique le responsable du projet à la FAO, Nehru Essomba, est de permettre au Congo de se doter à nouveau d'une « masse critique de scientifiques ». Concrètement, dans le domaine de la foresterie, 13 doctorants et 35 étudiants de maîtrise conduisent des recherches visant à préserver l'un des écosystèmes les plus précieux de la planète, tout en améliorant les moyens d'existence des communautés vivant en forêt ou aux alentours, qui en sont fortement tributaires pour leurs revenus et leur subsistance, indique la FAO. De surcroît, 24 étudiants (5 en doctorat et 19 en maîtrise) mènent des projets de recherche agricole qui se concentrent sur les cultures vivrières de base comme le manioc et le plantain, et sur la manière de produire plus et mieux en préservant l'environnement et

l'écosystème. Dans cette optique, le REAFOR a procédé à la remise en état et en leur équipement en matériel moderne de plusieurs centres de recherche, du cœur de la forêt pluviale aux hautes collines bordant l'Ouganda ou aux savanes du sud-ouest.

Confection de la « Bible » des forêts d'Afrique Centrale

Enfin, l'UE apporte avec les États-Unis, la France et l'Allemagne une contribution importante à l'identification et à la compréhension des enjeux par les décideurs d'Afrique Centrale, en finançant l'ouvrage collectif, rédigé par des scientifiques de tous les continents, qu'est « l'État des forêts » du Bassin du Congo. Cette publication a pour but de fournir aux dirigeants de la région d'une base d'information exhaustive et de qualité pour répondre aux défis considérables dont elle fait l'objet.

Le problème est qu'un écart considérable existe entre d'une part les enjeux planétaires comme d'une part le changement climatique qui s'accélère, la diminution de la biodiversité à une allure de plus en plus rapide et les difficultés croissantes des populations rurales des pays du Sud à se nourrir et de l'autre, l'insuffisance de données précises et fiables sur le potentiel important des forêts tropicales à contribuer à la résolution de ces crises écologiques et économiques.

Comme le signale la préface du livre²⁹, les forêts du Bassin du Congo qui couvrent 200 millions d'hectares au cœur de l'Afrique, absorbent d'énormes quantités de carbone, fournissent le socle d'une biodiversité unique et régulent le débit des grands fleuves d'Afrique Centrale, suscitent néanmoins « de nombreuses interrogations et approximations quant aux services

²⁹ Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), « Les Forêts du Bassin du Congo : État des forêts 2010 », Douala, 2011

qu'elles produisent, à leur évolution spatiale, aux opportunités qu'elles représentent, aux menaces qui les guettent ».

C'est pourquoi, afin de pallier le manque de données, de nombreux acteurs gouvernementaux ou non, du secteur privé et de la communauté scientifique, dont l'UE, ont uni leurs efforts et leurs compétences pour produire le premier « État des forêts » en 2005, qui n'a cessé depuis d'être enrichi et mis à jour dans des versions ultérieures (2006, 2008, 2010 et 2012). L'ouvrage, produit par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (Comifac) et ses partenaires, est devenue la « bible », la référence absolue pour ceux qui veulent une vue synthétique et détaillée de la situation du massif forestier tropical d'Afrique Centrale. Depuis 2007, la collecte des données nécessaires à l'élaboration du livre est assurée par l'Observatoire des forêts d'Afrique Centrale (Ofac), qui dépend de la Comifac, sur financement de l'UE.

III L'appui aux solutions énergétiques alternatives

Une des composantes de l'intervention de l'UE réside dans l'appui aux solutions énergétiques alternatives, doté d'une enveloppe de 17 millions d'euros provenant de lignes budgétaires diverses (sécurité alimentaire, lutte contre le changement climatique, agroforesterie, etc...).

Outre l'appui apporté en matière de recherche via l'ÉRAIFT au projet Ibi Villages, l'Union Européenne s'est engagée directement dans la production durable de bois énergie, ayant pour objectif de satisfaire aux besoins des villes tout en apportant une solution alternative à la destruction anarchique des écosystèmes à cette fin, à travers le Projet Makala, lancé en 2009.

Comme l'expliquait le 28 juin 2013, le professeur Cédric Vermeulen, du Laboratoire de Foresterie des Régions Tropicales et Subtropicales de Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), lors d'une interview diffusée par la chaîne Raga TV de Kinshasa, ce projet est mené par le Centre international en recherche agro-nomique pour le développement de Montpellier (CIRAD), sur financement de l'UE, avec d'autres partenaires dont l'ÉRAIFT et Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège. L'un des premiers résultats engrangés au cours des dernières années est la confection de plans simples de gestion, faits avec les populations locales, des reboisements participatifs laissant aux habitants le choix du lieu à reboiser et des essences. Il est question de faire en sorte qu'elles produisent les plants elles-mêmes avant de les introduire dans leur propre terroir. La réflexion porte aussi sur le partage des bénéfices du reboisement

Pour que le choix des essences combustibles soit le plus pertinent possible dans la perspective d'une meilleure performance qui vise à la consommation du moins de bois possible pour le plus grand service énergétique possible, des études ont été menées en plusieurs endroits du Plateau du Bateke, entre 2009 et 2011, portant sur les rendements selon les essences des différents charbons de bois produits (*hymenocardia acida*, *acacia auriculiformis* etc...) mais aussi selon les milieux (savane, forêt marécageuse, jeunes jachères). De son côté, le Center for International Forestry Research (CIFOR) a mené, toujours dans le cadre du Projet Makala, une analyse des filières des villes de Kinshasa et Kisangani³⁰ dont les principaux mérites sont d'avoir dressé le profil des producteurs et consommateurs,

décrit les mécanismes de ce marché et surtout donné une idée précise de l'importance de l'enjeu, économique, social et environnemental. En 2010, plus de 310.000 personnes sont impliquées à titres divers (producteurs, transporteurs et commerçants) dans l'approvisionnement de Kinshasa et l'on estimait alors la valeur de ce marché de 490 000 tonnes charbon de bois et 60 000 t de bois de chauffe à 143 millions de dollars.

Au-delà de l'identification des défis et de la compréhension du problème, l'UE s'est engagée aussi dans la production en tant que telle, finançant par exemple des plantations pour fournir les grands centres urbains en bois de chauffe et les premières conclusions est que ces interventions, associées parfois comme dans les parcs d'Upemba ou des Virunga, de l'installation de micro-centrales hydroélectriques s'accompagnent souvent de la réduction des activités illicites de carbonisation dans les Parcs, note un document de la Commission européenne qui relève que l'impact de ces actions est visible sur l'accès des couches défavorisées à l'énergie, sur la reprise des activités économiques post conflit, sur le rétablissement de la loi et sur la protection des Parcs.

C'est ainsi que l'UE a appuyé la plantation de Mampu, sur le plateau des Bateke inaugurée en 1987 avec la Fondation Hans Seidel, qui couvre quelques 8000 ha, qui combine la culture d'*acacia auriculiformis* et de cultures agricoles (maïs et manioc principalement) pour offrir un modèle qu'on s'efforce de répliquer ailleurs en Afrique Centrale. Le pari est qu'avec l'augmentation de la population, entraînant une hausse de la demande en bois et en produits vivriers, les besoins seront

³⁰ Schure Jolien, Ingram Verina et Claude Akalakou-Mayimba, « Bois-énergie, analyse de la filière des villes de Kinshasa et Kisangani », Projet Makala/ CIFOR, décembre 2011

tels qu'ils ne pourront être satisfaits que par les plantations de cette nature qui, constituent un modèle de création des ressources et de préservation des forêts naturelles dégradées et contribuent ainsi à la conservation de la nature.

Au Nord-Kivu, l'UE finance avec d'autres acteurs le projet Eco Makala, mis en œuvre par le WWF, un programme de reboisement de plus de 5000 ha. Il consiste en l'installation de plantations d'arbres exploitables et ceci sur des terres de et en collaboration avec de petits propriétaires terriens (parcelles d'une surface entre 0,25 et 5ha) dans les territoires avoisinant le Parc National des Virunga et avec comme objectif principal la production de charbon de bois pour usage local, afin de réduire la pression extrêmement forte sur les ressources du parc. Celle-ci s'explique par la densité de la population qui dépend à plus de 90% du bois de chauffe pour ses besoins énergétiques et manque d'électricité. Ce faisant, l'UE et le WWF font le pari qu'un apport durable de bois énergie exploité de façon durable pourrait constituer une alternative à l'exploitation illégale et non durable des forêts naturelles du PNVi. A ce jour, 5483ha ont été plantés depuis novembre 2007, en collaboration avec plus de 5000 paysans-plantateurs et avec l'appui de 63 associations paysannes locales. Mais le pari n'est pas encore gagné, car selon le WWF, il faut encore développer ce type de projet pour satisfaire aux besoins en bois-énergie de la ville de Goma qui nécessiterait l'aménagement d'au moins 20 000 ha de plantations commerciales avec essences à croissance rapide. L'appui concerne aussi la commercialisation du produit car, selon le WWF, le principal défi est de faire en sorte que les bénéfices aillent au paysan et pas seulement aux intermédiaires.

Quelques résultats importants ont été toutefois engrangés par Eco Makala : une dynamique de reboisement s'est créée. La demande de participation augmente de la part des associations locales comme des communautés et l'on constate un effet d'entraînement chez les paysans voisins des paysans-plantateurs impliqués dans le projet. Par ailleurs, le projet s'attèle également à favoriser la dissémination de foyers améliorés ainsi que la production et la commercialisation de briquettes. De surcroît, il est également question que l'UE participe au financement d'une micro-centrale hydroélectrique dans le Parc des Virunga, qui est censée, elle aussi, alléger la pression sur l'écosystème en offrant une énergie renouvelable et durable.

Au bout du compte, l'Union européenne a donc apporté un appui significatif à des opérations d'agroforesterie permettant notamment de produire du charbon de bois sans entamer le capital forestier. Un choix délibéré a été fait comme dans le cas du projet Eco Makala, mis en œuvre par le WWF à proximité du Parc des Virunga, de développer ce type de projets dans les zones limitrophes des parcs de façon à soulager la pression que les populations pourraient exercer sur ces environnements fragiles, a expliqué le chef de la délégation de l'UE au Congo, Jean-Michel Dumond, lors d'un discours prononcé le 10 avril 2013 à Kinshasa, lors de la remise de matériel pour le contrôle forestier à l'administration congolaise dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance (PAG). A cette occasion, le délégué a indiqué que « l'objectif poursuivi est de favoriser un développement durable qui préserve l'environnement tout en soutenant l'essor des régions concernées au bénéfice des populations qui y habitent », concluant : « les résultats des années de dur travail appuyé par l'Union européenne

sont visibles dans ces parcs en termes de renforcement institutionnel et augmentation de la biodiversité ».

IV Appui aux réformes

Dans la mesure où l'une des principales menaces qui pèsent sur la forêt congolaise et les aires protégées en particulier est la mauvaise gestion, l'UE s'est aussi engagée dans le domaine l'appui institutionnel aux réformes et aux coordinations des politiques, engageant à cet effet quelque 11 millions d'euros dont 4,8 millions d'euros pour la réforme de l'ICCN, achevée en 2012.

Une « cellule environnement » au Ministère a été mise en place, permettant d'élaborer un programme sectoriel associant le Ministère et les partenaires techniques et financiers. Elle est censée favoriser l'amélioration de la transparence des informations relatives à la conversion des titres forestiers. Un observateur indépendant, l'ONG britannique REM a été mandaté pour permettre d'améliorer la transparence dans le contrôle des activités forestières. Avec d'autres bailleurs de fonds, (Banque mondiale, Royaume Uni et Allemagne) un programme pour la réforme du secteur a démarré en 2008, afin d'organiser au mieux les départs en retraite des anciens agents et un recrutement transparent, fondé sur la compétence pour les remplacer. *Une entrée considérable de sang neuf à la direction générale de l'ICCN est l'une des clefs du succès de la réforme, estime-t-on à l'UE.* L'UE avec la Banque mondiale et la Kreditanstalt für Wiederaufbau allemande se sont également attelées à l'amélioration de la gestion financière de l'ICCN, car les recettes sont considérables mais le niveau de gestion n'est pas assuré.

Pour l'UE, cet appui institutionnel et aux réformes est absolument nécessaire. L'Union prend acte que depuis plus d'une décennie, l'État

congolais s'est engagé dans une politique visant à assurer la gestion durable des forêts et la conservation de la nature. En 2002, la RDC a notamment publié le nouveau code forestier qui a confirmé la volonté du pays de s'engager dans la gestion durable des forêts. Néanmoins, déplore le délégué de l'UE Jean-Michel Dumond, différents constats démontrent que ce cadre juridique n'est pas toujours bien respecté. La délégation de l'UE à Kinshasa est en effet régulièrement saisie par des personnes ayant connaissance d'actions illégales.

Au nombre de celles-ci, figurent les exportations illégales de bois d'œuvre qui excèdent de loin les ventes légales et qui s'ajoutent aux quantités bien plus importantes de production illicite de bois énergie. Tout ce contexte, marqué par bien des infractions à la législation et à la réglementation nationales constituent des freins au développement du secteur forestier et un manque à gagner pour les caisses de l'Etat. D'où l'insistance de l'UE sur l'importance de la bonne gouvernance dans la chaîne de la gestion durable des forêts et son appui dans cette optique à l'amélioration des capacités et des moyens d'action de l'administration forestière congolaise. C'est ainsi qu'en avril 2013, l'UE a doté la direction de contrôle et de vérification interne du Ministère de l'Environnement et ses antennes provinciales de matériel pour mener à bien leur mission, fournissant 2 canots à moteur, 18 motos tout terrain, 18 GPS, des ordinateurs, des kits de panneaux solaires, ainsi que du matériel divers.

On souligne à la délégation de l'UE que le don de ce matériel est intervenu peu après l'entrée en vigueur du Règlement de l'UE du 3 mars 2013, qui interdit les exportations vers l'UE de bois et de produits dérivés issus d'une récolte illégale, l'Union européenne confirme son appui à

l'administration forestière de la RDC. L'objectif est de préparer le Congo à signer un Accord de Partenariat volontaire sur l'application de la réglementation forestière – FLEGT avec l'UE, garantissant un accès durable au marché de l'Union européenne pour le bois provenant de sources légales et récolté d'une manière durable qui contribue en tant que secteur économique puissant, à augmenter les recettes de l'Etat qui pourront être utilisées au bénéfice du développement du pays tout entier.

Concrètement, le nouveau « Règlement sur le bois de l'Union européenne » (RBUE) impose aux opérateurs de la filière bois européenne d'utiliser un système dit « de diligence raisonnée » pour faire la preuve que le bois importé est d'origine légale. Il vise aussi à contrôler l'exploitation des forêts des pays producteurs et à supprimer le commerce de bois illégal entre ces pays et l'UE. Il veut garantir une offre de bois légale dans les pays producteurs signataires d'accords de partenariat volontaires comme est appelé à le faire le Congo, ayant établi un système de vérification de la légalité, doublé d'un système d'autorisations à l'exportation (dites « *autorisations FLEGT* », acronyme qui signifie en français « Application des réglementations forestières, gouvernance et commerce »).

Ces autorisations obligatoires à partir du second trimestre 2013, doivent faire l'objet de contrôles aux frontières de l'UE. En luttant contre ces pratiques illégales, il s'agit de mettre fin à une cause importante de déforestation et à des lobbies puissants. Ce genre de criminalité génère un chiffre d'affaires estimé au niveau mondial à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an. Les activités incriminées englobent la récolte non autorisée, dans les aires protégées notamment, d'essences protégées, le non-paiement des droits et taxes

sur la récolte du bois, les dépassements des quotas accordés, et le non respect du diamètre minimum des grumes. Parmi les ravages provoqués, dit-t-on au Ministère de l'Agriculture français, figurent la destruction d'écosystèmes, la raréfaction d'essences précieuses, la mise en danger des populations de grands singes. Sans compter la pollution des cours d'eau et l'érosion. Au plan économique, l'exploitation illégale est aussi dommageable car elle constitue une concurrence déloyale pour le bois exploité légalement et entrave le développement du secteur formel dans les zones rurales et les progrès vers une gestion forestière durable.

V Une approche régionale

Pour importante qu'elle est, l'action de l'UE au Congo s'insère dans le cadre plus vaste de l'appui à la conservation de la nature dans l'ensemble du massif forestier d'Afrique Centrale, dont le financement de l'ÉRAIFT est une des dimensions. L'aide européenne s'exprime aussi en effet depuis plus de deux décennies à travers le programme ECOFAC (Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, lancé en 1990.

Le dernier né de cette famille de programmes, ECOFAC V, financé à hauteur de 30 millions d'euros par la Commission Européenne pour une durée de quatre ans, a fait l'objet d'une convention de financement entre la Commission et les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), signée le 17 décembre 2010 à Libreville (Gabon). Depuis 2007, la CEEAC est en effet le coordonnateur de toutes les initiatives sous-régionales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles dans ses dix Etats membres (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale RCA,, RDC, Sao Tomé & Principe et Tchad). Trois axes

d'intervention ont été définis : appui aux aires protégées, renforcement des capacités et gouvernance environnementale. Sont parties prenantes au programme ECOFAC V, les États, les administrations, les institutions sous régionales (la CEEAC, la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale et les populations.

Le ECOFAC V se veut en cohérence avec la politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC, le plan d'action environnemental de la CEMAC et le Plan de convergence de la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dont la création a été décidée en 1999 par les chefs d'État des sept pays signataires de la Déclaration de Yaoundé (Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, RDC, Gabon, Guinée Équatoriale et Tchad) et qui à l'époque était l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique Centrale. Les axes stratégiques d'ECOFAC V sont l'harmonisation des politiques forestières et fiscales, la connaissance de la ressource, la conservation de la diversité biologique, le renforcement des capacités, la participation des populations, le renforcement des capacités et la coopération régionale. Ce programme vise à pallier certaines déficiences dans la gestion des aires protégées, en matière de coordination des actions de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, de gouvernance environnementale. La mise en place d'ECOFAC V, disent ses promoteurs, est justifiée par l'absence pour le moment d'une solution durable à la pression anthropique exercée par les populations

rurales aux ressources naturelles en raison de l'augmentation de la pauvreté, par les risques de la disparition d'espèces exploitées de façon non durable par les populations, par la baisse des fonctions de la forêt du Bassin du Congo face à la lutte contre les changements climatiques. De nombreux problèmes restent à résoudre comme l'absence de coordination des actions de préservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations dans la sous région ou la faiblesse des capacités des acteurs impliqués dans le secteur de la gestion durable des forêts et de la biodiversité. L'objectif global d'ECOFAC V est de contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale et de garantir ainsi la pérennité des services environnementaux et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

VI Éducation environnementale et recherche: appui au jardin botanique de Kisantu

L'Union européenne s'investit également dans l'éducation environnementale des Congolais partant du principe que toute œuvre de préservation de la nature n'a de sens et de chance de succès que si les habitants du pays sont eux-mêmes pleinement convaincus du bien-fondé de cet impératif.

Dans cet esprit mais aussi dans l'optique de développer la recherche, à travers le programme ECOFAC, l'UE a développé un partenariat avec le Jardin botanique de Kisantu (JBK), au Bas-Congo situé sur la RN1 qui relie Kinshasa au port de Matadi, à 120 km de la capitale, qui couvre 225 ha, et abrite un musée, une bibliothèque, une serre de plantes grasses de 400 exemplaires, un herbier de 7000 spécimens et plusieurs pergolas de plantes congolaises ou introduite, ainsi qu'une collection de plantes vivantes de plus de 3000 espèces.

Sa serre, ses collections et ses arboretums abritent de nombreuses espèces menacées, contribuant à en empêcher l'extinction. Par ailleurs, les spécimens séchés de l'herbier exceptionnellement riche (plantes et champignons) sont étudiés en permanence par des scientifiques. Les connaissances accumulées sont partagées à travers des expositions, des visites guidées, des ateliers, des cours, des séminaires et par le biais de la bibliothèque, à la disposition des chercheurs. Parmi les recherches en cours citons l'étude sur « Le rôle et la biodiversité des abeilles sauvages au Bas Congo » menées par Nicolas Veerecken (Université Libre de Bruxelles), Francesca Lanata (Jardin Botanique National de Belgique et JBK), Alain. Pauly (Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique), Paul Latham (Croft Cottage, Forneth, Perthshire- Royaume Uni) et Simon Potts (University of Reading). Ce travail revêt une importance toute particulière quand on connaît le rôle capital joué par les abeilles dans la reproduction des plantes à fleurs y compris de plantes destinées à l'alimentation, grâce à la pollinisation et en raison de l'extraordinaire biodiversité dans la région. En effet, des recherches antérieures ont mis en évidence la présence de plus de 200 abeilles sauvages dans la seule province du Bas Congo. Cette recherche doit déboucher sur un inventaire qui permettra de dresser un premier état des lieux des relations entre les plantes et les abeilles et de préciser le rôle du JBK comme réservoir de la biodiversité. Enfin, le JBK est aussi un centre de formation à la conservation de la nature et à la gestion durable des forêts tropicales. Des formations sur la gestion des herbiers ont été organisées par les experts du Jardin Botanique National de Belgique. Une autre session, animée par l'équipe de l'Observatoire satellital des Forêts d'Afrique centrale (OSFAC), a porté sur le géo-référencage des données (utilisation du GPS et géomantique).

Il faut préciser que le JBK revient de loin. Fondé en 1900 par les jésuites sous la colonisation belge, il disposait à l'indépendance d'un herbier de plus de 5000 spécimens. Devenu propriété de l'État en 1976, il est entré dans une période de déclin dans les années 1990, quand la route d'accès à Kisantu est presque coupée et que de façon plus générale, le gouvernement n'entretient plus les infrastructures. Qui plus est, l'insécurité qui prévaut dans les dernières années du mobutisme se traduit par l'endommagement des structures du jardin, des vols de plantes et de livres. En 1997, quand les maquisards de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) décident de transformer le JBK en base militaire, les orchidées et la collection de plantes d'ombre sont volées ou vendues.

Il faudra attendre 2004 pour enrayer la chute, avec le démarrage d'un programme de libération mené par le Jardin botanique national de Belgique (JBNB) et le World Wide Fund (WWF)

pour la réhabilitation du Jardin botanique dans le cadre du programme « Renforcement des capacités des gestionnaires de l'ICCN et appui à la réhabilitation des aires protégées en RDC » financé par l'Union européenne. Depuis 2009 le programme ECOFAC de l'Union Européenne et le JBNB assurent le suivi des activités techniques et scientifiques.

On ne peut pas perdre de vue que toutes ces interventions s'inscrivent dans le cadre plus général de la coopération européenne avec le Congo, dont certains programmes, indirectement peuvent aussi bénéficier, s'ils sont menés à bien avec succès à la conservation de la nature et à la préservation de la biodiversité. En effet, constate un diplomate européen, l'UE a déployé dans ce pays toute la panoplie des instruments dont elle dispose, aussi bien dans le cadre du Fonds européen de développement pourvu d'une enveloppe de 634,32 millions d'euros pour la période 2008-2013 (10^{ème} FED), outre d'autres

financements provenant de différentes lignes du budget européen, tels que l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, l'Instrument de stabilité et l'appui aux acteurs non étatiques, ainsi qu'une partie du Programme indicatif régional pour la période 2009-2013 de l'UE pour la Région Afrique centrale.

Quand on sait que le déficit de bonne gouvernance figure parmi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et l'intégrité des parcs nationaux, les programmes européens appuyant la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), qu'il s'agisse des services attachés au Ministère de la Justice, de la Police ou de l'armée, sont susceptibles d'avoir une incidence positive. Les programmes visant par exemple à renforcer les capacités dans l'armée et à sécuriser la ligne de paiement des militaires peuvent contribuer à alléger la pression sur les parcs, ôtant tout au moins des prétextes aux militaires impliqués dans les trafics de gibier, de charbon de bois ou d'animaux.



© JY De Weesschauer

Gorille

L'État congolais doit prendre les choses en main

Malgré les efforts du gouvernement congolais et de l'ICCN, soutenus par l'UE et d'autres partenaires, le combat pour la préservation des riches et fragiles écosystèmes forestiers de RDC, à commencer par les sanctuaires de la biodiversité que sont les parcs nationaux n'est pas encore gagné. Beaucoup reste à faire. Et surtout, comme le défend, Baudouin Michel, maître de conférences à Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège) et directeur de l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) de Kinshasa, la lutte pour la préservation de ces trésors et contre la déforestation passe par une harmonisation de toutes les politiques.

Si la guerre est une chose trop sérieuses pour être laissée aux seules mains des militaires, la protection de l'environnement et des écosystèmes ne peut être laissée sous la seule responsabilité de l'ICCN et du Ministère de l'Environnement. *«On fait davantage pour défendre la forêt avec une bonne politique énergétique et une bonne politique agricole qu'avec une bonne politique forestière»*, affirme Baudouin Michel

Ce dernier estime particulièrement *«important de proposer des alternatives énergétiques aux ménages urbains, autres que le charbon de bois et le bois de feu»*. Et il prévient : *«même dans le cadre d'une exploitation durable de ces deux sources d'énergie domestique, les besoins des centres urbains seront tellement élevés dans le futur qu'il est indispensable de disposer au plus vite de sources énergétiques alternatives dans le cadre d'une réelle politique énergétique à long terme»*. En clair, l'exploitation de ressources renouvelables comme l'énorme potentiel hydroélectrique d'Inga

doit participer de la politique de défense des écosystèmes forestiers. Pour Baudouin Michel, *«la défense des forêts du bassin du Congo passe par la mise en place d'une politique de développement rural en faveur des pauvres ruraux, d'une politique énergétique fournissant des alternatives crédibles (en termes techniques et financiers) d'approvisionnement durable en énergie domestique aux pauvres urbains et d'une politique d'aménagement du territoire applicable et appliquée»*.

Pour obtenir un impact durable du processus REDD au niveau de la déforestation et la dégradation des forêts et de la diminution de la pauvreté rurale, il faut renforcer *«les capacités de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques nationales et sectorielles des acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques en matière d'aménagement du territoire, de développement rural, d'environnement, de conservation de la nature et des forêts et d'énergie»*, recommande Baudouin Michel³¹.

Ce point de vue est proche de celui du politologue américain, Theodore Trefon, professeur à l'ÉRAIFT pour qui le défi d'un développement durable compatible avec la conservation doit être considéré dans un contexte beaucoup plus large que les politiques sectorielles actuellement menées par les gouvernements africains, les bailleurs de fonds et les ONG. Des dimensions comme la santé publique, le planning familial, l'éducation et la sécurité de l'accès à la terre et aux infrastructures doivent être prise en compte. La bonne gestion des affaires publiques, la gouvernance est également essentielle pour que soient atteints les objectifs de conservation et de développement.

Dans l'allocution prononcée en avril dernier, le délégué de l'UE à Kinshasa, Jean-Michel Dumond se dit convaincu que *«la mauvaise gestion des forêts affecte les pays qui les abritent dans leur entièreté»*. Et de souligner l'importance de la bonne gouvernance dans toute la chaîne de la gestion durable des forêts. Et de rappeler que *«dans une planète de plus en plus menacée, les forêts à haute importance biologique deviennent de plus en plus précieuses. Elles sont un élément clé du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et la gouvernance du secteur l'élément clé pour atteindre cet objectif»*.

Qu'il s'agisse de la gouvernance ou d'autres dimensions comme l'appui au développement de la production de bois énergie durable, l'UE a déployé progressivement au cours des dernières décennies une panoplie de plus en plus large d'instruments qui démontrent une conception holistique du problème, ce qui est en soi positif.

Mais ni l'UE ni aucune autre partenaire, quels que soient leurs mérites, ne peut se substituer au peuple et aux autorités congolaises, premiers gardiens de ces joyaux de la biodiversité. Sans la volonté d'accorder des moyens conséquents à cette politique, il nous semble que celle-ci ne peut être couronnée de succès. Enfin, le Congo se doit de montrer le chemin de la cohérence. Il est positif qu'il se soit engagé sur la scène internationale à protéger des parcs, classés par l'UNESCO, comme partie intégrante du patrimoine de l'humanité. Mais l'octroi de concessions minières ou pétrolières à l'intérieur de ceux-ci, sèment le doute et la confusion. Un arbitrage au plus haut niveau sur ces questions serait le bienvenu.

³¹ Misser F., «La saga d'Inga», Cahiers Africains, n°83, Musée Royale d'Afrique Centrale et Éditions de l'Harmattan, Tervuren-Paris, 2013

École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux

- ERAIFT -

par Baudouin MICHEL (Directeur ERAIFT)



La RDC fait partie des pays du Bassin du Congo qui s'étend sur six pays : le Cameroun, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, et la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon. Les forêts du Bassin du Congo constituent l'un des trois principaux ensembles boisés, denses et humides de la planète. Avec ses 250 millions d'hectares de superficie, dont 57% en République démocratique du Congo et 10% en République du Congo, les forêts du Bassin du Congo sont le second poumon écologique du monde et jouent un rôle important dans la

régulation climatique à l'échelle régionale et dans la conservation de la biodiversité. Ces forêts représentent environ 25 pourcent du carbone total stocké dans les forêts tropicales du monde, ce qui permet d'atténuer les émissions anthropiques.

Les forêts du Bassin du Congo hébergent quelques 30 millions de personnes et fournissent les moyens de subsistance à plus 75 millions de personnes appartenant à environ 150 groupes ethniques qui comptent sur les ressources naturelles locales pour leurs besoins alimentaires et nutritionnels, de santé et de subsistance. Com-

parées à d'autres forêts tropicales en Amérique du Sud ou en Asie du Sud-Est, les forêts du Bassin du Congo sont relativement intactes. Cependant, si la déforestation et la dégradation de la faune se poursuivent au rythme actuel, les forêts du Bassin du Congo pourraient connaître une destruction de même ampleur que celles survues dans les bassins forestiers d'Amazonie et d'Asie du Sud-Est. Des études ont démontré que les handicaps majeurs qui caractérisent les pays du Bassin du Congo sont la faiblesse ou l'absence de politique sectorielle, le manque d'intersectorialité et de



coordination dans les approches de développement des pays en général et de conservation des écosystèmes en particulier et les problèmes récurrents de gouvernance... Ces handicaps limitent l'impact et la viabilité des interventions des différents acteurs. Pour renforcer les capacités des cadres régionaux et congolais en charge de la conservation et du développement des pays du Bassin du Congo, l'ERAIFT fut créée en 1999 en collaboration avec 10 autres pays africains et l'UNESCO, qui gère l'Ecole depuis sa création.

L'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux est un établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire de droit congolais à vocation régionale. Financée principalement par le Gouvernement de la RDC et l'Union européenne, l'ERAIFT a développé au fil du temps depuis sa création, des partenariats financiers avec le Royaume de Belgique, Wallonie Bruxelles International, le Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts du Congo (PAGEF) au travers du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Royaume de Belgique et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) à travers le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), la Banque africaine de développement, la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale à travers le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) et le RIFFEAC (et Le Programme élargi de formation en gestion des ressources naturelles dans le Bassin du Congo «PEFOGRN-BC»), l'Agence Canadienne pour le Développement International à travers la Formation en Gestion des Ressources Naturelles du Bassin du Congo (FOGRN-BC), le Gouvernement des Etats-Unis au travers

de l'US Forest Service, le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) (financé par l'UE à travers ECOFAC V).

L'Ecole dispense d'un enseignement de qualité en Troisième Cycle à des étudiants ayant accompli quatre à cinq années d'études universitaires et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans. Depuis son inauguration en 1999 jusqu'à 2013, l'Ecole a formé en 6 promotions 113 cadres africains de haut niveau dont 113 Masters et 3 PhD. Pour la 7^{ème} promotion, l'Ecole compte 41 DESS et 35 PhD.

L'originalité de l'Ecole est son approche intersectorielle et interdisciplinaire, participative, globale et intégrée, soit donc une *approche systémique*. Celle-ci constitue la *base pédagogique et conceptuelle de l'ERAIFT*. Les apprenants de l'ERAIFT proviennent de différents horizons professionnels, aux expériences enrichissantes et complémentaires, et de divers pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, République du Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda,

Tchad, Cameroun, Sao Tomé et Principe...) d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte-D'ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Guinée, Togo, Liberia, Sénégal, etc...) et de l'Océan indien (Madagascar). Dans un très proche avenir, l'Ecole pourra s'ouvrir à l'Afrique anglophone.

Depuis sa création, le corps professoral de l'ERAIFT provient des diverses institutions universitaires du monde dont l'Université Nationale de Benin (Cotonou), l'Université de Dschang (Cameroun), l'Université de Kinshasa (RDC), l'Université de Laval (Canada), l'Université de La Rochelle (France), l'Université de Marne la Vallée, l'Université du Mans (France), l'Université de Liège (Ulg Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique), la Faculté Universitaire Notre Dame de la Paix de Namur (FUNDP, Belgique).

Pour ce faire, l'Ecole propose un programme de cours varié et diversifié de 19 chaires permettant aux futurs cadres africains de proposer des solutions adaptées aux réalités effectives de l'Afrique, du Bassin du Congo et de la RDC.



ARDENNE ET GAUME A.S.B.L.

Secrétariat général : Maison J. Duvinéaud, rue de la Chapelle 9, 5670 Vierves-sur-Viroin

Tél. 0498 93 75 61 • Courriel : secretariat@ardenne-et-gaume.be

Trésorerie : avenue du Castel 91, 1200 Bruxelles

Tél. 0477 84 64 44 • Courriel : v.herinckx@ardenne-et-gaume.be

Revue Parcs et Réserves : Chemin de Potisseau, 124 - 5100 Wépion

Tél. 0472 39 07 61 • Courriel : willy.delvingt@natureplus.be

URL : <http://www.arденne-et-gaume.be>

COTISATIONS 2013

Membre à vie, cotisation unique : 500 € minimum

Cotisations annuelles : Membre protecteur : 30 € minimum

Membre adhérent ou effectif : 20 € minimum

Cotisation familiale : 25 € minimum

Etudiant : 10 € minimum

Institutions diverses : 20 € minimum

Résidant à l'étranger : la cotisation de base choisie sera augmentée d'un montant correspondant aux frais supplémentaires d'envoi de la revue.

Les versements doivent être effectués au CCP 000-0169593-37, IBAN BE35 0000 1695 9337, BIC BPOT BE B1 d'Ardenne et Gaume

PARC DE FURFOOZ

Le parc est accessible à pied, uniquement aux personnes qui se sont acquittées du droit d'entrée. L'accès est gratuit pour tous les membres d'Ardenne et Gaume.

Le rendez-vous pour les groupes est à prendre au moins un jour à l'avance : Un guide francophone ou néerlandophone peut être assuré au prix de 30 EUR (rendez-vous à prendre 15 jours à l'avance).

Les rendez-vous peuvent être pris :

- Soit par téléphone, au 082 22 34 77

- Soit par lettre à l'adresse suivante : Parc de Furfooz, rue du Camp Romain, 5500 Dinant

URL : <http://www.parcdefurfooz.be/>

